

PROCÈS VERBAL

Séance publique du Conseil Municipal de la ville de Perpignan du jeudi 30 mars 2023 à 17h00

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 mars 2023 le Conseil Municipal de la ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Louis ALIOT, assisté de

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Mme Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, , M. Jean-Luc ANTONIAZZI, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, M. Roger TALLAGRAN, Mme Marie ESTEVES

PROCURATIONS

M. Roger BELKIRI ayant donné pouvoir à M. Edouard GEBHART
M. Jean-François MAILLOLS ayant donné pouvoir à M. Frédéric GUILLAUMON
Mme Michèle MARTINEZ ayant donné pouvoir à Mme Laurence PIGNIER
M. Jean CASAGRAN ayant donné pouvoir à M. André BONET
M. Jean-Marc PUJOL ayant donné pouvoir à Mme Christine GAVALDA-MOULENAT
Mme Joëlle ANGLADE ayant donné pouvoir à Mme Fatima DAHINE
Mme Catherine PUJOL ayant donné pouvoir à M. Bernard REYES

ABSENTS

SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. Sébastien MENARD

MODIFICATION DE L'ÉTAT DES PRÉSENTS EN COURS DE SÉANCE

- Point 1.10 :
Mme Michèle RICCI donne procuration à M. Gérard RAYNAL
Mme Chantal GOMBERT donne procuration à Mme Chantal BRUZI
- Point 2.02 :
M. Jean-Luc ANTONIAZZI donne procuration à Mme Florence MOLY
- Point 4.11
Mme Catherine SERRA donne procuration à M. Louis ALIOT
- Point 4.14
Mme Charlotte CAILLIEZ donne procuration à M. François DUSSAUBAT
- Point 4.16
Mme Marie-Christine MARCHESI donne procuration à M. Georges PUIG

- Point 4.18
- M. Pierre Louis LALIBERTE donne procuration à M. Jean-Yves GATAULT
- Point 9.01
- M. Rémi GENIS donne procuration à M. Sébastien MENARD

Étaient également présents :

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Frédéric BORT, Directeur de Cabinet

M. Philippe MOCELLIN, Directeur Général des Services

M. Jean-Philippe LOUBET, Directeur Général des Services Adjoint

M. Jean-Pierre BROUSSE, Directeur Général Adjoint des Services – Ressources

Mme Sandrine RAYNARD, Directeur Général Adjoint des Services – Citoyenneté et Solidarité

M. Farid BELACEL, Directeur Général Adjoint des Services – Développement urbain, stratégie foncière et attractivité commerciale

M. Jochen ENGELMANN, Directeur des Ressources Humaines

Mme Véronique ALIOT-LOPEZ, Directrice Adjointe de la Communication

Mme Manon LELAURAIN, Responsable du Secrétariat Général

M. Jean-Luc ROIG, Responsable Gestion de l'Assemblée, du Courrier et de la GRU

Mme Catherine FONTANEL, Secrétariat Général

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, bonjour.
Je déclare notre séance ouverte.

APPEL NOMINATIF DES ÉLUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous vous proposons comme secrétaire de séance Monsieur Pierre-Louis LALIBERTE.

ANNONCE DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 mai à 17h.

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE A M. JEAN-CLAUDE COURTY

M. le Maire

Avant de commencer les approbations du Conseil Municipal, on a un hommage à rendre à Monsieur Jean-Claude COURTY, décédé le 1^{er} mars 2023, pharmacien du boulevard Clemenceau, ancien conseiller général des Pyrénées-Orientales, de 88 à 94.

Monsieur Jean-Claude COURTY a été conseiller municipal de mars 1971 à mars 1983, et adjoint au maire de Paul ALDUY de mars 83 à mai 93, puis conseiller municipal d'opposition de juin 93 à 95 sous le mandat de Jean-Paul ALDUY.

Nous adressons toutes nos condoléances à son épouse, ses enfants et ses petits-enfants, et je vous demande de vous lever pour une minute de silence. Merci.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 10 FÉVRIER 2023

M. le Maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du 10 février. Madame GOMBERT, sur le procès-verbal.

Mme Chantal GOMBERT

Cher Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vois que vous commencez à comprendre. Monsieur le Maire, sur le PV, page 23, page 25, page 42, page 43, concernant les différents points : 1, trottinettes ; 2, retraitement des eaux usées ; 3, La Bressola ; 4, les commerces du quai Vauban, vous m'avez répondu avec votre sourire « on vous écrira ». À ce jour, évidemment il y a des contestations qu'on entend jusqu'ici, mais votre courrier n'est pas parvenu. À ce jour, rien, donc je le note et je l'acte devant nos collègues, d'où une nouvelle question à laquelle vous me répondrez « peut-être ». Ma question est d'actualité.

M. le Maire

Sûrement.

Mme Chantal GOMBERT

Comme toujours, cher Monsieur. Quid de l'Atelier d'urbanisme qui a été viré manu militari de la rue Rabelais ? La Ville a notifié, par lettre recommandée avec accusé de réception en décembre 2022, la reprise du local rue Rabelais, sans information, sans concertation. Les serrures ont été changées sans information et l'Atelier d'urbanisme a été mis dehors sans préavis. Je pense que c'est scandaleux pour le moins. Le projet et ses actions datent de 1993, avec une véritable démocratie participative, un vrai analyseur de réflexion citoyenne qui agit en toute neutralité et bienveillance.

Si je me permets de vous poser la question ce jour, c'est parce que cette année 2023, ça va faire les 30 ans de l'Atelier, 1993-2023, avec plus de 6 présidents mais je ne vais pas vous refaire l'histoire.

M. le Maire

On va vous répondre de suite même.

Mme Chantal GOMBERT

Je n'avais pas fini. Ce changement unilatéral, cette éviction d'un lieu emblématique...

M. le Maire

Vous avez été témoin de ce changement unilatéral, Madame GOMBERT, avant de porter une accusation ? Evidemment que non !

Mme Chantal GOMBERT

... créé par Jean-Paul ALDUY et Monsieur CANTAL-DUPART, où se concertaient architectes, associations de quartier, citoyens, services de la Ville et élus de la Ville. Et donc, c'est fini. Oui, il y a eu Les Berges de la Têt, il y avait le projet des abattoirs, il y avait le NPRU, il y avait le quartier Saint-Jacques. Donc pour vous, l'Atelier d'urbanisme ne correspond pas ou plus à la méthode politique de travail de la Ville mise en place. Donc quel est votre but ? La concertation sera-t-elle dirigée par la Ville ?

Simplement vous informer que l'analyseur de réflexion citoyenne a fait économiser en études au niveau de la Ville et des services plus de 359 000 €. C'est acté par un PV. Ce n'est pas une paille, 359 000 €. Monsieur le Maire, je vous rassure, cette maison du projet est actuellement hébergée ailleurs dans un tiers-lieu tel les abattoirs, et a trouvé un lieu d'accueil qui s'appelle le Cinquième Élément à l'espace Polygone de Perpignan. Elle est maintenant avec sa présidente, Violaine, et Régis RIBERE et la présidente Martine LECCIA vont continuer le projet de l'Atelier d'urbanisme. Je voulais simplement en informer mes collègues parce que je pense que personne n'était vraiment au courant. Merci de votre attention.

M. le Maire

Non seulement vous avez mon attention mais j'ai juste une question. Est-ce que vous êtes mieux renseignée que ça ? Parce que si c'est pour venir dire des choses au micro que vous n'avez pas par ailleurs cherché à savoir, votre question finalement était superfétatoire. Je vais donner la parole au Docteur GATAULT qui a suivi le dossier depuis le départ et qui va vous répondre. Après, vous irez voir vos amis et vous leur direz qu'ils racontent n'importe quoi, parce qu'apparemment vous les connaissez très bien.

M. Jean-Yves GATAULT

Dès le mois de septembre 2021, je vous rappelle qu'auparavant il y avait le COVID, nous avons rencontré l'Atelier d'urbanisme et nous leur avons proposé une nouvelle convention avec la Mairie. Je vous signale que la convention précédente s'arrêtait en 2022. Donc pour pouvoir prolonger, nous leur avons proposé de faire une convention. Nous avons eu 6 à 7 réunions pendant toute l'année 2022, et toutes les propositions que nous faisons revenaient en disant « ça ne nous va pas ». Finalement, c'était en juillet 2022 où la convention s'arrêtait, c'est-à-dire que dès le mois d'août 2022, ils n'avaient aucune légitimité à occuper ces lieux. C'est ça la réalité.

Nous, nous n'avons pas baissé les bras, nous avons continué à échanger avec l'association le dernier trimestre 2022 et il n'y a toujours pas eu de convention acceptée par l'association Atelier d'urbanisme. En décembre, nous avons envoyé un courrier recommandé en leur disant qu'au 31 décembre nous mettions fin à la mise à disposition du local. Ça faisait 6 mois qu'ils n'avaient plus la légitimité d'être dans ce local. Et effectivement, en l'absence de réponse, fin janvier, nous avons été obligés de changer les clés puisqu'ils avaient toujours la clé, qu'ils n'avaient toujours

pas voulu nous rendre. Mais toute l'année 2022, nous avons échangé, travaillé, proposé une convention avec eux et aux dernières nouvelles, ils devaient se retrouver le 20. Je vous signale qu'on n'a toujours pas rompu, c'est-à-dire que nous sommes toujours disposés à faire une convention, à travailler avec eux. Nous les avons rencontrés, je vous l'ai dit, maintes fois. Et nous attendons leur proposition, leur acceptation, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

M. le Maire

On ne va pas épiloguer, on va passer au vote.

Sur le PV,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

INSCRIPTION D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire

Je vous informe de l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Lors de la séance du 15 décembre 2022, nous avons adopté la délibération NPNRU, approbation des dossiers de demande de déclaration d'utilité publique, déclaration de cessibilité et fixation d'une indemnité prévisionnelle en vue de l'acquisition des immeubles sis 41 et 55 rue de l'Anguille à Saint-Jacques. Il convient de la modifier.

Je vous propose d'ajouter le point 2.02 NPNRU, approbation des dossiers de demande de déclaration d'utilité publique, déclaration de cessibilité et fixation d'une indemnité prévisionnelle en vue de l'acquisition de l'immeuble 55 rue de l'Anguille à Saint-Jacques, modification de la délibération 2022-333 du 15 décembre 2022.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

De plus, le groupe Perpignan pour Vous a déposé une motion qui sera soumise à l'assemblée à l'épuisement de l'ordre du jour tout à l'heure, qui concerne en partie le troisième quai à Port-Vendres.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Art L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire

Passons maintenant aux décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122.22 du Code des Collectivités Territoriales.

Je suppose qu'il y a quelques demandes. Monsieur NOUGAYREDE. Sur les décisions du Maire.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je n'interviens toujours que sur les décisions du Maire. Je vais commencer sur la 131 qui est une affaire en justice entre la Mairie et la SCI LA POLLA. Cette affaire me semble assez emblématique finalement de la rupture de confiance, que j'évoquais la dernière fois, qui peut arriver entre la Ville et certains propriétaires. Régulièrement, on entend avancer, ça l'a été encore dans les médias il n'y a pas très longtemps, l'argument de l'obligation de démolition parce que les propriétaires n'avaient pas fait ce qu'ils devaient faire. Je trouve que le cas de Vincent et Pauline LA POLLA, Monsieur le Maire, est assez intéressant à regarder.

Vincent et Pauline LA POLLA, ce sont 2 jeunes retraités propriétaires qui, arrivés à l'âge de la retraite, se disent finalement « je vais essayer de placer quelques économies pour transmettre un patrimoine à mes enfants ». Et ils lisent dans le journal que la ville de Perpignan envisage de déménager la faculté en centre-ville et se disent que peut-être investir dans le centre-ville de Perpignan en 2017, c'est une bonne idée. Donc ils achètent avec leurs économies, en viager, j'insiste bien, un immeuble en 2017. La Ville ne le préempte pas. Jusqu'en 2019, ils vont faire de lourds travaux de réhabilitation dans cet immeuble, qu'ils vont faire faire par des professionnels et qu'ils vont assurer eux-mêmes. Parce que vous voyez, Vincent et Pauline LA POLLA, ce sont plutôt des propriétaires qui ne loueraient pas à des locataires ce qu'ils ne proposeraient pour leurs propres enfants ou pour eux-mêmes. Donc ce sont des gens bien. Puis patatras, le COVID. Et en octobre 2020, une fissure dans l'immeuble qui conduit à un arrêté de péril, qu'ils ne vont d'ailleurs jamais contester, et qui conduit à l'évacuation de leur locataire et donc à une perte de revenus évidente. Ils ont fait des travaux, ils ont acheté en viager mais ils n'ont plus les revenus qui vont avec. Cette fissure, elle concerne aussi le 36 de la rue Lucia, et le 36 de la rue Lucia sera aussi évacué suite à un arrêté de péril imminent. Le 40, en revanche, ne le sera pas. Le 40 fait partie du domaine privé de la Ville et des locataires vont y rester jusqu'au mois de mai 2022.

Pendant 2 ans, les LA POLLA vont envoyer un certain nombre de mails, de courriers, de courriers recommandés, de courriers d'avocat, de courriers avec copie au Préfet, à la mairie de Perpignan. Ils vont aussi faire faire des études pour voir quels travaux il faudrait mettre pour sauver leur immeuble. Ils arriveront à la conclusion que si on dépense 100 000 € pour ces 3 immeubles, on peut faire quelque chose. Ils vont donner leur accord pour payer 50 000 €. Le voisin du 36 va donner son accord pour payer 25 000 € et la Ville ne répondra jamais sur les 25 000 € restants. La suite, tout le monde la connaît, elle a fait la Une des journaux, ces 3 immeubles sont détruits en janvier 2023. Mais Vincent et Pauline LA POLLA doivent toujours payer leur viager. Et actuellement, ce sont non pas eux qui vont transmettre quelque chose à leurs enfants, mais leurs enfants qui les aident tous les mois à payer leur viager.

Je ne vais pas rentrer dans le débat de savoir s'il fallait faire comme ça, s'il ne fallait pas faire comme ça, Monsieur le Maire. Je n'ai qu'une seule question. Vincent et Pauline LA POLLA, ils sont là, ils sont venus exprès, ils ont pris un billet depuis Lyon pour venir s'asseoir dans cette salle et assister au Conseil Municipal. Je vous demande une seule chose, Monsieur le Maire, est-ce que vous accepterez, à la fin de ce Conseil, et c'est une question qui a le mérite de ne pas appeler de réponse par écrit, donc comme ça j'aurai une réponse immédiate, et si vous voulez je ferai tout, nous ferons tout avec tout le groupe pour être très courts tout au long du Conseil pour vous dégager du temps, pour aller les voir à la fin de ce Conseil ?

Vous savez, aujourd'hui, ces gens-là, ce ne sont pas des marchands de sommeil, ce ne sont pas des salauds. Ils ressemblent beaucoup à ces propriétaires dont on parle très souvent dans les émissions de télé sur CNEWS ou BFM. Vous savez, ces gens qui

sont propriétaires d'une maison qui est squattée et qui se retrouvent sans cette maison et sans les revenus liés à cette maison. Je ne vous demande pas de répondre sur le fond sur ce sujet. Ce sujet, ce n'est pas un sujet qui peut être abordé en une minute ici. Je vous demande d'aller les voir. Je pense qu'en allant les voir, vous discuterez, je vous demande de chercher une solution amiable avec eux. Cette décision du Maire, elle voit que vous vous êtes engagé dans une solution juridique. Vous savez, ma grand-mère disait toujours « il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès ». Je pense que les LA POLLA sont à votre disposition, Monsieur le Maire, et vos élus. Ils n'ont jamais pu voir personne en 2 ans et demi. Et ce sont des gens de bonne volonté. Ils n'ont jamais rencontré un élu. Je vous demande juste une chose, à la fin de ce Conseil, vous allez leur parler, ils se tiennent à votre disposition.

M. le Maire

Monsieur DUSSAUBAT.

M. François DUSSAUBAT

Moi, je ne connais pas Monsieur et Madame LA POLLA...

M. Bruno NOUGAYREDE

Je ne pose pas de question sur le fond du dossier, je demande autre chose.

M. le Maire

Laissez répondre !

M. François DUSSAUBAT

J'aimerais quand même répondre sur le fond du dossier parce qu'on est sur des décisions du Maire. Et en l'occurrence, on est sur une décision du Maire que j'ai signée. On peut mener tous les combats, on peut être en opposition systématique, mais de temps en temps c'est bien aussi de revenir au fond du dossier. Et dans ce dossier, la situation est simple, il suffisait de la lire. Là, c'est une demande d'expertise. Et la demande d'expertise, elle dit justement que c'était ce fameux immeuble du 36 qui menaçait, par son éventuel effondrement, les immeubles voisins. Donc ce n'est pas la Mairie en l'occurrence qui est responsable en quoi que ce soit.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais je ne vous ai pas dit le contraire. Je vous demande juste de leur parler.

M. le Maire

Ça, c'est acquis.

M. Bruno NOUGAYREDE

Merci. Je vous en remercie. C'est parfait. C'est bon, on peut s'arrêter là.

M. le Maire

Non, non, on n'arrête pas là. Il va exposer le dossier pour que ce soit enregistré et que les gens qui nous écoutent sachent de quoi on parle.

M. Bruno NOUGAYREDE

Il vient de dire qu'il ne connaissait pas le dossier.

M. François DUSSAUBAT

Donc la partie de l'immeuble, la partie possédée par Monsieur et Madame LA POLLA menaçait d'effondrement, la Ville a pris les dispositions pour éviter que cet effondrement ne cause l'effondrement de l'ensemble de l'îlot, et c'est tout. Ce n'est pas la Ville qui, par son action en quoi que ce soit, est responsable des dégradations de cet immeuble. La Ville est plutôt, dans cette affaire, victime.

M. le Maire

Monsieur GATAULT.

M. Jean-Yves GATAULT

Les expertises qui ont été faites au premier semestre 2022, venaient de l'expert de Monsieur et Madame LA POLLA, qui a été le premier à signaler que le 36 et le 38 étaient en péril important. Leur expert, je précise bien, a bien dit que le 40, à ce moment-là, n'était pas en péril. Nous avons quand même sorti les locataires qui étaient là, par précaution. Le gros problème que nous avons eu, c'est qu'il y a eu des dégradations qui sont allées assez vite le deuxième semestre 2022, puisqu'à ce moment-là on n'envisageait pas une quelconque destruction. Mais entre septembre et décembre 2022, il y a eu plusieurs expertises, dont une, celle de Monsieur LEDUC qui est expert de la Ville, qui a surtout constaté que dans cet îlot, non seulement le 38 et le 36 montraient des signes de dégradation, d'infiltration d'eau, mais également sur la rue Carola, sur le côté derrière le 40, le 4 rue Carola, mais également le 15 rue des Potiers qui lui s'est révélé complètement effondré le jour où la machine est arrivée. Dans le même temps, en décembre, sur le 30 rue Lucia, donc nous ne sommes ni au 36, ni au 38, nous sommes au 30, il y avait des infiltrations qui ont obligé à faire quitter les habitants. L'îlot, dans son entier, est infiltré de partout. Donc vouloir conforter un mur entre 36 et 38 ou entre 38 et 40 alors que tout le reste de l'îlot est en train de s'effondrer n'avait pas de justification. Sachant que ces éléments-là, nous ne les avons pas encore au premier semestre 2022. Tout ça, c'est arrivé le second semestre 2022. Le dernier problème, en janvier 2022, en 15 jours, ça a tellement bougé que l'inéluctable est arrivé.

M. le Maire

Monsieur DUSSAUBAT pour la conclusion.

M. François DUSSAUBAT

J'aimerais juste conclure 2 choses. Si Monsieur et Madame LA POLLA veulent être reçus par les services, ils le seront, il n'y a pas de difficulté.

M. le Maire

Je les recevrai, il n'y a pas de souci.

M. François DUSSAUBAT

Juste, Monsieur NOUGAYREDE, si je peux me permettre une remarque, à force d'être contre l'exécutif municipal, ce qui est votre rôle et ce qui est votre droit, je pense que vous allez finir par être contre la Ville. Dans cette affaire-là, c'est le cas.

M. le Maire

Vous ne vous appelez pas Madame DUSSAUBAT, non ?

On va continuer, ce n'était qu'une information. Il y a d'autres questions ? Attendez, est-ce que c'est Monsieur NOUGAYREDE ou Madame GAVALDA qui parle ? Si vous avez une question, Madame GAVALDA, prenez la parole et dites-le. Mais ne marmonnez pas dans votre barbe systématiquement.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Alors je le dirai dans le micro, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Exactement, mais pour une question qui concerne quand même le PV.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Je voulais dire à Monsieur DUSSAUBAT d'arrêter de nous donner des leçons.

M. le Maire

Pour l'instant, il les donnait à Monsieur NOUGAYREDE et pas à vous.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Je fais partie de l'équipe de Monsieur NOUGAYREDE.

M. le Maire

Oui, oui, d'accord.

M. Bruno NOUGAYREDE

La décision n° 189, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Il y a plusieurs équipes, on ne sait plus.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, il n'y en a qu'une seule. Ne vous inquiétez pas.

Je viens sur la décision n° 189, les affaires de la commune aussi, Monsieur DUSSAUBAT et Monsieur le Maire. L'achat de canopées ou de grands pots de fleurs. J'imagine que vous approuvez tous cette belle décision, d'où ces « ah » émerveillés. La ville de Perpignan a donc acheté, si l'on en croit cette décision du Maire, pour presque 105 000 €, 4 grands pots de fleurs, je ne sais pas comment les appeler autrement. On peut les appeler canopées si on veut.

M. le Maire

Non, corolles.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ou corolles si on veut, effectivement, toutes ces dénominations sont possibles. J'ai 3 questions vis-à-vis de ça.

La première, Monsieur le Maire, vous dites que c'est à cause des commerçants de la place de la République qu'elles n'ont pas été installées là-bas. C'est ce qui est écrit dans la décision du Maire.

M. le Maire

Non, non, non.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est ce qui est écrit noir sur blanc. L'opération, « cependant, suite au mécontentement de commerçants du marché République, il a été demandé d'annuler l'opération ». Donc je voulais savoir si c'était vraiment pour ça que ça avait été... Parce que ce n'est pas tout à fait ce que j'avais entendu jusque-là comme rumeurs, mais n'ayant pas confiance dans les rumeurs publiques, je préférais m'adresser directement à vous. Je l'avais d'ailleurs déjà fait par courrier il y a quelques semaines à ce sujet-là.

Le deuxième sujet, Monsieur le Maire, c'est que le placement actuel de ces corolles ou de ces pots de fleurs géants à 25 000 € pièce, notamment celui qui est situé sur le carrefour entre la place de la Résistance et le quai Carnot, ne me semble pas hyper adapté. C'est un endroit où aucun piéton ne peut passer puisqu'on est quasiment sur une espèce de « no man's land » pour la circulation piétonne. Donc je ne vois pas très bien quel est l'intérêt d'aller créer des ombrières là-bas.

Le troisième point quand même qui est aussi cocasse, il est écrit dans cette décision du Maire qu'on a dû renouveler les végétaux parce que les plantes en pots étant plus fragiles que plantées, et qu'ici il y a du vent qui souffle et qu'il y a une période de vent froid, elles n'ont pas résisté. Je vous avais d'ailleurs, dans le courrier que je vous avais adressé, demandé ce que vous comptiez faire pour éviter le fiasco qui s'est passé à Toulouse, puisque la même société a vendu ce même type de pots de fleurs et que, 7 ans après, ces structures métalliques sont toujours là et que les fleurs n'ont jamais réussi à pousser dedans. Moi, je veux bien qu'on me dise que ça n'a pas marché parce que les fleurs étaient plantées en pots, mais il me semble que dans les canopées, elles vont être encore en pots et il me semble aussi que le vent violent, surtout là où elles sont placées, elles ne vont pas en être abritées.

Donc pouvez-vous me dire ce que vous comptez faire de ces trucs-là ou si ça fera partie de la prochaine émission de Capital sur le gaspillage de l'argent public et les pots de fleurs à 25 000 € de la ville de Perpignan, comme on a eu par le passé d'autres excentricités ?

M. Charles PONS

Capital, c'était dans les années 80.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça existe toujours, Monsieur PONS, figurez-vous.

M. Charles PONS

C'est vrai ? Mais non ! C'est Jean-Pierre FOUCAULT toujours ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah non, ça n'a jamais été lui, Monsieur.

(rires)

M. le Maire

Ça coûtera toujours moins cher que le cadran solaire de l'ancienne majorité. Jean-Paul ALDUY, je parle.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais ce n'est pas parce que vos prédécesseurs ont pu faire des erreurs qu'il faut les reproduire, Monsieur le Maire, si tant est qu'elles étaient des erreurs.

M. le Maire

Monsieur GUILLAUMON, sur les commerçants.

M. Frédéric GUILLAUMON

Concernant le positionnement qui avait été évoqué sur la place de la République, en fait ce n'est pas le mécontentement des commerçants qui a fait qu'on ne les a pas mis dedans.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est ce qui est signé dans le document.

M. Frédéric GUILLAUMON

Non mais d'accord, pas que.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah si, il n'y a écrit que ça.

M. Frédéric GUILLAUMON

Laissez-moi terminer s'il vous plaît. Déjà, laissez-moi commencer.

M. Bruno NOUGAYREDE

Il n'y a écrit que ça, je suis désolé.

M. Frédéric GUILLAUMON

Laissez-moi commencer. D'une part, il y avait un problème technique parce que la dalle sur le parking ne supporte pas la concentration de poids. Donc il y avait ça.

D'autre part, il y avait après une nécessité de place, c'est-à-dire qu'on a besoin de la place sur le marché de la République justement pour réorganiser, ça va nous permettre, avec le départ du manège, de réorganiser...

M. Bruno NOUGAYREDE

Dont je persiste à dire que c'est une mauvaise idée.

M. Frédéric GUILLAUMON

Ce n'est pas une idée, on a été victime de la décision du forain ! Alors libre à vous d'acheter un manège et de nous proposer de l'installer.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous seriez capable de refuser si c'est moi.

M. Frédéric GUILLAUMON

Ne soyez pas de mauvaise foi, s'il vous plaît.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si c'est Monsieur DUSSAUBAT qui décide, il refusera.

M. Frédéric GUILLAUMON

Donc si vous voulez, dans un souci de réorganisation du marché de la République et de clarté de la place, on a décidé de ne pas les poser ici, et de concert avec certains commerçants. Donc il n'y a pas eu de mécontentement ni de révolution place de la République.

Concernant les emplacements choisis sur le bout du boulevard Wilson et un peu plus loin, j'y passe régulièrement à pied, en deux roues, je n'ai pas vu de piétons forcés à emprunter la voie des véhicules.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah non, je vous disais qu'aucun piéton ne pourrait s'abriter dessous puisqu'aucun piéton ne passe là.

M. Frédéric GUILLAUMON

Attendez, laissez-les progresser. C'est une boule qui va apparaître, ce n'est pas...

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais en quoi les piétons vont aller sur un rond-point ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Ce n'est pas un saule pleureur. Mais ce n'est pas sur un rond-point, c'est au bord d'un passage emprunté par les piétons.

Après, je suis désolé mais concernant la dernière question, je ne saurais pas vous répondre parce que je ne suis pas un spécialiste des plantes, donc plutôt que dire des bêtises, je préfère me taire.

M. le Maire

Mais Monsieur TRANCHECOSTE, oui.

M. Bruno NOUGAYREDE

Nous sommes sauvés !

M. David TRANCHECOSTE

...(hors micro) qui ont choisi deux essences et l'academia chinata. Vous pouvez regarder sur internet, ce sont les plantes qui ne craignent pas ces emplacements. Il y a eu beaucoup d'études de faites, il n'y a pas que Toulouse. On a regardé un petit peu ce qui se faisait, notamment avec Plante & Cité sur Angers. Merci.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'espère que tout ira bien.

M. le Maire

Non, Madame GOMBERT, on passe à la troisième question de Monsieur NOUGAYREDE, et après on va passer au budget primitif, si vous voulez bien. Mais après, vous aurez sûrement le temps d'y revenir.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'ai une troisième question sur la décision n° 210. La décision n° 210 est une décision, une convention avec une banque pour attribuer un certain nombre de cartes de paiement. Si je comprends bien, la banque, grosso modo, nous fixe un tarif par carte de paiement et fixe un tarif par transaction, par opération. Le tarif, pour chacune de ces cartes, 55 €, et les opérations, c'est 1,50 €. Et on nous dit qu'on a donc mis en place quelque chose dans les limites suivantes, entre 500 et 19 500 €

parce qu'on n'est pas capable de prévoir. Ça me semble une échelle assez large. Est-ce que vous pourriez nous dire à quoi servent ces cartes de paiement, combien il y a en a et quelle est leur utilité quotidienne, quand on voit aujourd'hui le peu d'usage qu'on peut faire d'une carte de paiement dans la vie réelle ?

M. François DUSSAUBAT

Il y a 5 cartes de paiement sur la Ville. Et ce plafond, qui s'explique pour une raison très simple, c'est que la principale de ces cartes de paiement sert à la Direction du Numérique qui absorbe, je pense, 70 ou 80 % des opérations de ces cartes de paiement, qui permettent d'acheter en ligne parce qu'il y a tout un tas d'achats qu'on ne peut pas faire par mandatement administratif.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça me va comme réponse.

M. le Maire

Mais on vous répondra par écrit aussi.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ce n'est pas la peine parce qu'il y a déjà 3... Monsieur le Maire, j'en profite puisque vous me tendez la perche. La dernière fois, j'ai parlé de 3 décisions. Sur la première, vous m'avez répondu, 2 fois d'ailleurs, dans le PV c'est écrit « on vous répondra précisément par écrit ». Je pense que la précision est telle que vous n'avez pas réussi.

M. le Maire

Mais ça arrive !

M. Bruno NOUGAYREDE

Et sur les 2 autres, on m'a dit « on pourra vous répondre ». Peut-être que la potentialité n'était que...

M. le Maire

Vous savez, les services travaillent et vous aurez vos réponses. Mais elles arrivent au compte-gouttes.

M. Bruno NOUGAYREDE

Il me semble quand même que d'un Conseil à l'autre, on pourrait trouver une solution pour répondre aux interrogations sur les décisions du Maire. Ça ferait vivre la démocratie locale.

M. le Maire

Ne vous inquiétez pas, elle est très vivante, la démocratie locale.

M. Bruno NOUGAYREDE

On va en parler après, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire

La preuve.

On va passer maintenant au budget primitif 2023.

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

Budget primitif de la ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes) – Exercice 2023 :

DOSSIER 1.01 – Examen et vote

M. le Maire

Avant de laisser la parole à Madame BACH pour la présentation de ce budget, je souhaite vous livrer quelques éléments en guise d'introduction.

J'ai eu l'occasion de le faire observer lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires, ce budget 2023 a été bâti dans un contexte difficile. Une hausse sans précédent du prix de l'énergie, une inflation ruineuse, des taux d'intérêt d'emprunt en augmentation, d'autres facteurs qui pèsent fortement sur les budgets, la hausse mécanique des dépenses de fonctionnement et des surcoûts en matière d'énergie, les frais de personnel pour le coup, justifiés à l'instar de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 %, les dépenses nouvelles pour notre collectivité de 2,8 millions à peu près qui ont été occasionnées par ces décisions. D'autres chantiers nous attendent, non sans impact sur nos charges de fonctionnement. L'harmonisation du temps de travail, bousculée par aujourd'hui la réforme des retraites, les discussions actuellement engagées sur la protection sociale complémentaire, notamment le volet santé-prévoyance, et puis l'annonce de la sortie progressive du quoi qu'il en coûte. J'ai d'ailleurs rappelé cela ce matin au Salon des Maires devant le Préfet puisque, contrairement à ce qu'on peut croire, les dettes des collectivités de notre pays ne représentent que 8,7 % de l'endettement global de la France. C'est plutôt l'État qui augmente son endettement avec une facilité déconcertante puisque lui n'a pas à voter précisément les budgets en équilibre. Les institutions territoriales sont importantes puisque c'est 70 % de l'investissement public, et donc je pense que ce sont toutes les collectivités territoriales qui désormais doivent discuter ensemble pour contraindre l'État, tout simplement, à respecter ses engagements et à respecter les collectivités locales.

C'est précisément la priorité que j'ai affichée et assumée par une politique volontariste et un réalisme budgétaire. Ces impératifs renvoient eux-mêmes à une double exigence. Un, maintenir un service public de qualité en ciblant nos renforts d'effectifs dans des domaines prioritaires. Deux, notre poursuite de l'investissement en faveur de l'attractivité et du rayonnement de la Ville dans les domaines culturel, sportif, touristique mais aussi en matière d'éducation. Je retiens quelques chiffres, et

Madame BACH détaillera dans un instant. Un budget de 363 millions d'euros, 216 millions en fonctionnement, un autofinancement net de 15 millions, 57 millions d'investissement, des taux de fiscalité inchangés et un délai moyen de stock de dette de 6 ans contre 12 ans selon la norme imposée par l'État ; notre souci permanent d'optimisation de nos ressources humaines par un travail de refonte de notre organisation administrative réinterrogeant nos modes de gestion et nos pratiques.

Derrière tous ces chiffres, c'est tout le sens de ce budget, nous témoignons d'abord de nos priorités pour notre Ville, rayonnement, sécurité, qualité de vie et cohésion citoyenne. Évidemment, j'en profite pour dire qu'aujourd'hui, ce sont toutes les villes de France qui sont confrontées à ces enjeux majeurs, et je renvoie au discours ce matin du Président des Maires du Département, de l'AMF, qui a pointé strictement les mêmes difficultés que nous rencontrons à Perpignan et qui, malheureusement pour les années qui viennent et dans le contexte que nous connaissons, sont la dure réalité des gestions municipales.

J'en viens en conclusion, parce que je n'ai pas encore eu le temps de le dire, mais ce matin je m'en suis fait écho auprès de l'Association des Maires, notre attachement sans discussion aux forces de police, de gendarmerie, de sécurité publique et de justice en général face à ce qu'il faut bien appeler des violences de plus en plus importantes liées à la contestation de la politique en place. On peut ne pas être d'accord, on peut manifester, c'est un droit constitutionnel, on peut faire grève, c'est un droit constitutionnel, évidemment nous y sommes attachés, mais on n'a pas le droit systématiquement d'user de violences pour arriver à ses fins. Et malheureusement aujourd'hui, on voit bien qu'une partie de la classe politique a choisi la violence comme arme, tout simplement, de pression sur le Gouvernement, ce que nous dénonçons. Je tenais, par le micro qui est le mien en tant que maire de Perpignan, à apporter tout mon soutien à celles et ceux qui non seulement par leur travail assurent l'ordre républicain, mais qu'on le veuille ou non, sont les garants de notre liberté et des valeurs de la République. Et le jour où il n'y aura plus de policiers dans les rues parce que ces gens-là seront lassés de venir systématiquement tenter de remettre de l'ordre là où pourtant il ne devrait pas y avoir de problèmes, ce sera la démocratie entière qui sera en danger. Je tenais à le dire parce que ça prend des proportions inquiétantes et je veux que ce soit su, dit, écrit.

Je laisse maintenant la parole à Madame BACH pour la présentation de ce budget primitif. Merci.

(applaudissements)

Mme Marie BACH

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, après le DOB qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 10 février dernier, le vote du budget primitif constitue la deuxième étape du cycle budgétaire. La Commission des Finances s'est réunie le 28 mars pour examiner le projet du budget primitif 2023. À cette occasion, les variations des comptes, liées au changement du plan comptable ou au transfert des compétences voirie et tourisme, ont été analysées.

Le budget primitif reprend les résultats de l'année 2022, en fonctionnement et en investissement, ainsi que les reports. Il donne par conséquent une vision complète des moyens financiers alloués pour l'ensemble de l'année 2023. Nous l'avons vu lors du DOB, l'inflation et l'explosion des dépenses énergétiques pèsent lourdement sur le budget des collectivités. Des collectivités ont été contraintes, dès 2022, de réduire certains services. Fermeture de piscine, réduction d'éclairage public, notamment

dans de nombreux villages, même dans notre Département. Le budget primitif subit les conséquences de ce contexte économique dégradé. Ainsi, les postes significatifs augmentent fortement, comme nous allons le voir, notamment l'électricité ou encore le chauffage. La masse salariale progresse suite notamment aux décisions prises par le Gouvernement ou par le statut de la fonction publique. Enfin, la hausse des taux d'intérêt et la remontée du livret A majorent les intérêts liés à la dette. La progression de ces dépenses est financée par la revalorisation des bases fiscales décidée par l'État et par la dynamique de certaines recettes. Ainsi, l'autofinancement net est maintenu à 15,1 millions d'euros ; l'emprunt, à 20 millions d'euros, pour financer les dépenses d'équipement à hauteur de 57 millions d'euros.

Je vous propose d'examiner quelques graphiques montrant les caractéristiques de ce budget 2023. Le budget s'élève à 363,23 millions ; 216 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 147,23 millions d'euros pour la section d'investissement, y compris les reports.

Pour la section de fonctionnement, les chiffres-clés sont : la fiscalité locale, 107,3 millions d'euros ; dépenses de gestion courante, 175,8 millions d'euros, dont masse salariale, 104,6 millions ; autofinancement brut dégagé pour financer l'investissement, 33,3 millions d'euros ; dépenses d'équipement, 57 millions d'euros. L'équilibre général du budget primitif se présente comme visualisé sur la diapo. On peut voir les grandes masses. En section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, nous avons le 012, les charges de personnel, nous l'avons dit, 104,6 millions d'euros. Le 011, charges à caractère général, 48,4 millions d'euros ; 65, autres charges de gestion courante, 21,7 millions d'euros. Et les charges financières, 5,6 millions d'euros qui constituent les intérêts d'emprunts. La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 33,3 millions d'euros pour alimenter les recettes d'investissement. En section de fonctionnement, impôts et taxes, 30 millions d'euros ; fiscalité locale, 107,3 millions d'euros ; dotations et participations, 39,2 millions d'euros.

Pour la section d'investissement. Pour les dépenses d'investissement, nous avons des dépenses d'équipement, conventions de gestion et travaux pour compte de tiers pour 57 millions d'euros ; remboursement du capital de la dette, 18,2 millions d'euros. En recettes d'investissement, on trouve l'autofinancement, on en a parlé tout à l'heure, de 33,3 millions d'euros, les subventions diverses pour 6 millions d'euros, et l'emprunt pour 20 millions d'euros.

En section de fonctionnement, je voudrais d'abord rappeler que le contexte inflationniste et la crise énergétique, conséquence directe de la guerre en Ukraine, génèrent des progressions significatives sur certains comptes pour la Ville, mais conduisent aussi à augmenter les aides financières votées aux établissements publics, comme par exemple les espaces aquatiques ou le CCAS. Ainsi, les dépenses d'électricité devraient progresser de l'ordre de 3,6 millions d'euros, passant de 4,6 millions d'euros au compte administratif 2022, à environ 7,8 millions d'euros, malgré l'amortisseur électricité décidé par le Gouvernement qui fait économiser 1 million d'euros. Le contrat de performance énergétique chauffage progresse d'environ 800 000 €. Ces postes en forte augmentation expliquent la hausse du chapitre 011.

Premier poste de la section de fonctionnement, la masse salariale qui représente 61 % des dépenses réelles de fonctionnement, compte administratif 2022. Le nouveau dispositif des tickets restaurant, mis en place en 2021, représente une dépense de 1,6 million d'euros et une recette de 800 000 €. Le coût net prévisionnel est donc de 800 000 €, comme annoncé dans le DOB. Nous avons vu dans le DOB que les décisions du Gouvernement ou le statut de la fonction publique ont généré une dépense nouvelle de l'ordre de 3,6 millions d'euros en 2022. Des décisions prises

en 2022 généreront aussi des dépenses nouvelles en 2023. Ainsi, l'augmentation du point d'indice décidé en 2022 représente une dépense nouvelle de 2,8 millions d'euros, appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022. Cette mesure génère une dépense nouvelle de 1,4 million d'euro en 2023. De nouvelles décisions impactent aussi la masse salariale 2023 : la revalorisation des régimes indemnitaires des agents de la Ville, décidée en Conseil Municipal au mois de septembre, et qui représente une nouvelle dépense de 240 000 € en année pleine ; le salaire minimum des fonctionnaires est revalorisé au 1^{er} janvier 2023, l'indice minimum de traitement passe de 1 712 € brut par mois, ce qui représente une charge supplémentaire de 42 000 € en 2023 ; la revalorisation du SMIC de 1,8 % au 1^{er} janvier 2023, soit 80 000 € ; 478 agents statutaires étaient concernés par le relèvement d'un point de l'indice de plancher, et 2 % supplémentaires au 1^{er} juin 2023, soit environ 173 000 € supplémentaires ; 459 agents pour un gain indiciaire de 4 à 7 points ; le GVT pour un montant de 480 000 € se rapportant aux changements d'échelon et aux avancements de grade des agents ; le taux de la CNRACL devrait être revalorisé de 1 % en 2024. La CNRACL est déjà déficitaire, malgré les orientations régulières du taux de la contribution employeur fixé par décret. Aujourd'hui, elle s'élève à 30,65 %. Le taux pourrait passer à 31,65 %, soit une nouvelle dépense de l'ordre de 500 000 € pour Perpignan. La stabilisation des effectifs envisagée, voire une légère baisse, devrait situer la masse salariale à un niveau tout de même supérieur à celui de 2022.

Je vous propose de regarder plus dans le détail les évolutions des fondamentaux financiers. La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement égal à la somme du virement et des amortissements. L'autofinancement est une dépense de section de fonctionnement et une recette de section d'investissement. L'autofinancement net, c'est la différence entre l'autofinancement brut et le capital des emprunts remboursés. La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut de 33,3 millions d'euros. L'autofinancement net s'établit à 15,1 millions d'euros.

La fiscalité communale ne bouge pas en 2023, comme ce fut le cas en 2021 et en 2022, les taux seront identiques. L'État a néanmoins décidé de revaloriser les bases fiscales non économiques de 7,1 %, pour tenir compte notamment de l'inflation. Les commerces, les entreprises connaissent en 2023 une revalorisation de 0,5 %. Il faut noter que malgré la revalorisation des bases fiscales de 7,1 %, des communes ont décidé d'augmenter leur fiscalité.

En section d'investissement, les crédits nouveaux alloués aux dépenses d'équipement, conventions de gestion et travaux pour comptes de tiers s'élèvent à 57 millions d'euros. Cela permet de soutenir l'emploi et de lancer les nouvelles opérations du projet de mandature 2020-2026.

Les principales opérations, vous les avez affichées sur la vidéo. Pour les sports, 5,9 millions d'euros, le Parc des Sports ; la culture, 3,7 millions d'euros, dont la médiathèque au Vernet ; social, la petite enfance et scolaire pour 3 millions d'euros ; les bâtiments divers pour 10,5 millions d'euros, dont le Palais des Expos, salle Zénith ; et le photovoltaïque pour 4,3 millions d'euros ; la démolition des anciens abattoirs pour 1 million d'euros ; chauffage et éco d'énergie, 1 million d'euros. Pour la voirie, 16,2 millions d'euros, dont chemin de la Roseraie, 1,4 million d'euros ; l'éclairage public, plan économie, 1,3 million d'euro ; cimetière sud, 1 million d'euros ; requalification rue des Augustins, Fusterie pour 1 million d'euros ; environnement, 3,9 millions d'euros ; habitat, aménagements divers pour 3,8 millions d'euros.

Au niveau de la dette, avec 6 ans environ de délai moyen de remboursement du stock de la dette, la ville de Perpignan se situe à un bon niveau puisque le seuil imposé par l'État est de 12 ans, d'après les accords de Cahors. Il est de 6 ans pour la ville de Perpignan, de moitié.

En conclusion, nous vous présentons un budget qui, certes dans un contexte particulièrement difficile, est un budget ambitieux et volontariste. 57 millions d'euros pour réaliser un plan d'investissement ambitieux répondant aux besoins croissants de la population : développer l'attractivité de notre Ville et anticiper les enjeux de la transition écologique, développer un service public de qualité, solidaire et de proximité ; un budget réaliste et responsable, préserver les situations financières en respectant les grands équilibres financiers ; taux communaux bloqués, comme je vous l'ai dit, depuis 2019.

M. le Maire

Merci Madame BACH. On va passer maintenant aux questions. Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vais surtout vous expliquer pourquoi on ne votera pas ce budget, ce qui n'est pas une surprise. En premier lieu, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que j'étais assez d'accord avec vous et votre intervention à propos de la dette des collectivités et de la dette de l'État. Mais le mal français, il est aussi sans doute que même les collectivités souffrent des mêmes maux que les Français. C'est-à-dire qu'on trouve que l'État s'endette trop, mais dès qu'on a une difficulté on a quand même tendance à dire que si l'État pouvait nous aider, ça irait mieux. Et c'est tout cet équilibre qui n'est pas toujours évident et qui est sans doute peut-être la faute d'une centralisation beaucoup trop grande et d'un jacobinisme sans cesse réitéré.

On ne va pas refaire le Débat d'Orientations Budgétaires, on l'a fait lors du dernier Conseil, je vais juste reprendre ce qu'avait dit Philippe CAPSIE, sans le reciter complètement, qui, avec beaucoup d'efficacité, avait résumé ce Débat d'Orientations Budgétaires. Vous aviez fourni un certain nombre de schémas et de graphiques. En gros, Philippe vous avait dit « quand ça monte, ça devrait descendre, et quand ça descend, ça devrait monter ». C'est une petite difficulté.

Je rajoute un autre graphique que vous fournissez dans ce rapport sur le budget prévisionnel, qui est à la page 14. À la page 14, vous avez un graphique sur l'autofinancement net de la commune. Et on voit quoi ? On voit que jusqu'à 2021, le réel est toujours meilleur que la prévision du budget prévisionnel. Mais plus en 2022. En 2022, le réel est très inférieur à votre prévision. Ce qui m'inquiète, parce que votre prévision déjà pour 2023, elle n'est pas bonne, si le réel est inférieur à la prévision que vous faites, ce sera vraiment mauvais pour la Ville.

Pour moi, et pour notre groupe, ce budget se résume à 3 éléments : plus de dépenses, plus d'impôts et moins d'investissements. Donc vous comprendrez que pour nous, le compte n'y est pas. Plus de dépenses. Je me suis juste appuyé sur la page 5 du rapport du document dans lequel on trouve les grandes masses. On n'est pas ici pour regarder en détail ces chiffres. Plus de dépenses, factuellement, quasiment 183 millions d'euros de charges de fonctionnement. Il y en avait 171 millions l'année dernière. 11,5 millions d'euros de charges de fonctionnement supplémentaires. Vous nous répondez « il y a des explications, on ne peut pas faire autrement ». Je travaille dans le monde du privé, on a toujours une explication à donner à une dépense supplémentaire qu'on crée. Mais raisonnablement, quand on n'a plus les ressources en face, on trouve aussi des solutions pour que ces dépenses n'explorent pas. C'est quand même compliqué d'expliquer aux Perpignanais, parce que le Perpignanais qui est confronté à cette crise comme nous, comme nous tous, lui, ce qui tombe à la fin du mois, c'est toujours la même

chose. Donc il n'a pas d'autres choix que de faire des choix, justement, pour dépenser moins. Et aujourd'hui, on ne sent pas cette volonté de dépenser moins. Je pense que c'est difficile d'expliquer aux Perpignanais que d'un côté ils vont payer plus, et que de l'autre côté on va dépenser plus.

Madame BACH, si je peux me permettre, ça ne va peut-être pas plaire à Monsieur le Maire mais je vous suggère de prendre un rendez-vous avec lui. Au début de son mandat, il a augmenté son indemnité en nous expliquant... Chers collègues, nous sommes en train de débattre, je n'ai rien dit de faux, je n'ai rien dit d'injurieux, je n'ai rien dit de hors de propos. On fait vivre la démocratie a dit Monsieur le Maire tout à l'heure. Monsieur le Maire nous avait expliqué qu'il augmentait sa rémunération car il n'était pas sûr de pouvoir la cumuler, comme son prédécesseur, avec un poste à la Communauté Urbaine. Il avait même d'ailleurs, quelques jours après, dit qu'il ne cumulerait pas. Aujourd'hui, maintenant qu'il est conseiller départemental et qu'il est aussi vice-président de la Communauté Urbaine, je suis sûr que vous pouvez aller le voir et vous aurez là une première économie. Vous savez, c'est toujours par le haut, par l'exemple que les choses se font. Les économies, dans une structure comme la vôtre, dans une structure comme la nôtre, ça se fait euro par euro. Donc prenez ce rendez-vous.

M. le Maire

La jalousie est un vilain défaut.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, dans ce domaine-là, vous ne me connaissez pas bien, manifestement.

M. le Maire

Je crois que oui, malheureusement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous savez, on ne s'est jamais parlé en dehors de ce Conseil et vous ne me connaissez que par ce que je vous dis ici. Alors je pense que c'est une connaissance sommaire. Mais je n'en cherche pas davantage pour le moment, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire

Non, non, ne croyez pas ça.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si vous avez des renseignements généraux qui travaillent pour vous, c'est une autre affaire.

M. le Maire

Pas des renseignements généraux, non, heureusement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous aspirez à les avoir en tout cas.

Plus d'impôts, deuxième point de ce budget, plus d'impôts. Factuellement, là aussi, page 5, 117 millions d'euros qui sortaient l'année dernière des poches des Perpignanais, 137 millions d'euros sur celui-là.

M. le Maire

Et en quoi sommes-nous responsables de ça, Monsieur NOUGAYREDE ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, vous êtes responsable parce que c'est vous qui fixez le taux de contribution.

M. le Maire

Le taux, il ne bouge pas !

M. Bruno NOUGAYREDE

Justement, vous avez le droit de le baisser, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Dans vos rêves les plus fous, sûrement !

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, la politique...

M. le Maire

La réalité, c'est autre chose.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, la politique, c'est rendre possible ce qui semblait impossible.

M. le Maire

Oui, oui.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous passez votre temps à nous expliquer, vous venez de le faire à l'instant, nous dire « j'ai une politique volontariste ». Il me semble que la définition-même de la volonté...

M. le Maire

Bien sûr.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez expliqué « quand je veux quelque chose, je le fais ». C'est écrit dans le PV aussi. J'en conclus que vous ne vouliez pas baisser ce taux. Le taux de la Taxe sur les Enlèvements d'Ordures Ménagères, vous l'avez augmenté. Si, en 2021, Madame BACH. Ce n'était pas vous, en 2021 ?

Mme Marie BACH (hors micro)

En 2021.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui.

Mme Marie BACH (hors micro)

Si vous remontez...

M. Bruno NOUGAYREDE

D'habitude, Monsieur le Maire remonte à Paul ALDUY et quelques fois à BARTISSOL. Moi, je ne remonte qu'à 2021, c'est correct.

Mme Marie BACH

Je pense que c'est PMM à ce niveau-là, mais c'est la Ville qui a décidé...

M. Bruno NOUGAYREDE

Madame BACH, attendez parce que là, vous mentez. Vous qui siégez à PMM, Madame BACH, vous savez que le taux de taxe, il est fixé par chacune des communes.

Mme Marie BACH

Mais je vais vous répondre. La ville de Perpignan a voulu équilibrer son service déchets, donc voilà. Et c'était pour les bons comptes de l'Agglo que nous l'avons fait.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais Madame BACH, les Perpignanais aujourd'hui... (hors micro) Oui, bien sûr, il n'y a pas de problèmes, on est là pour faire vivre le débat. Madame BACH, entre 2020 et 2022, les Perpignanais ont payé 31 % de plus de Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères, c'est tout. Après, c'est difficile de leur donner des leçons quand on a ça comme chiffres.

Dernier point de ce budget, moins d'investissements. Factuellement là aussi, l'année dernière, vous nous annonciez 62,5 millions d'euros d'investissements. Là, il y en a 57.

M. Louis ALIOT ? (hors micro)

C'est pas mal.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous pouvez considérer que c'est suffisant, il n'y a pas de difficultés. Mais c'est quand même assez difficile aujourd'hui de faire ces choix budgétaires quand on voit un chiffre dans cette Ville, la baisse de la population. La baisse de la population, elle dit quelque chose de l'attractivité d'une ville, elle dit quelque chose des projets immobiliers à développer, elle dit quelque chose du développement du territoire qu'il faut envisager, de l'attractivité des entreprises.

M. le Maire

À qui vous allez faire croire qu'en 2 ans les gens se sauvent de Perpignan ? Il faut arrêter de raconter n'importe quoi ! Excusez-moi de vous le dire. Ça, c'est sûr !

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, dans 6 ans vous nous direz encore « ce n'est pas ma faute ». Mais ce n'est pas le problème.

M. le Maire

Non mais il faut arrêter !

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça fait 3 ans maintenant. Et l'année dernière, il y a eu 2 000 habitants en moins sur la ville de Perpignan.

M. Xavier BAUDRY (hors micro)

Les électeurs ont parlé.

M. le Maire

Il y a eu juste un peu de COVID, un peu de choses comme ça. Mais ce n'est pas grave.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous voyez la différence entre vous et moi, je ne vis pas que pour les élections du matin au soir et je ne considère pas que les élections sont l'alpha et l'oméga de toute chose, même si elles sont un élément très important de notre vie démocratique et qu'évidemment dans quelques années se posera la question de

l'élection municipale et donc de choix alternatifs à la politique menée. Mais le jour où on en sera là, on en parlera.

(hors micro)

M. le Maire

Laissons finir et après on répondra. Allez.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si vous considérez que la vie démocratique et que les élections intermédiaires avec des taux de participation de 14 % sont représentatifs d'une vie démocratique forte, grand bien vous fasse. Je croyais qu'on n'avait pas le droit de parler d'autres sujets que le sujet du moment. Je parlais du budget et Monsieur BAUDRY vient de me parler des élections intermédiaires.

M. Xavier BAUDRY (hors micro)

Vous parlez de légitimité.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je n'ai jamais parlé de légitimité, Monsieur BAUDRY. C'est dans un rêve que vous faisiez au moment où je parlais.

M. le Maire

Continuez.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vais conclure de toute façon, on ne va pas y passer 2 heures puisque vous devez voir les LAPOLA après, donc autant aller vite. On dit souvent, Monsieur le Maire, que les chiffres ne font pas de politique, mais ce qui est certain c'est quand même que votre politique aujourd'hui, et votre politique volontariste, elle est en train quand même de rattraper les chiffres de la ville de Perpignan. Et comme toutes ces difficultés budgétaires, ce sont en général plutôt les générations suivantes qui les assument.

Mme Marie BACH

Monsieur NOUGAYREDE, je vais essayer de vous répondre. En ce qui concerne, vous avez dit que le budget, apparemment il y avait beaucoup de dépenses, mais en face il n'y avait pas les ressources. Je suis désolée... Si, si, vous l'avez dit. Non, non, ne faites pas celui qui... voilà. Je tiens à vous dire que, comme vous le savez, le budget doit être équilibré, et il l'est. Les dépenses, à compter de 2022, vous savez quand même qu'il y a eu une crise. Cette crise, elle n'est pas uniquement pour les autres villes ou pour la France entière sauf Perpignan, elle est pour tout le monde. Donc ça explique le fait que l'autofinancement ait été un petit peu réduit. On verra lorsqu'on votera le compte administratif de 2023, à ce moment-là s'il y a eu effectivement une réduction.

En ce qui concerne la baisse des taux, l'État a augmenté l'année dernière les valeurs locatives, c'est-à-dire les bases d'imposition. C'est l'État qui augmente. Cette année, il les augmente de 7,1. C'est l'État qui augmente. Pourquoi il augmente ? Parce que justement il y a l'inflation. Vous ne parlez pas de ça mais vous dites que les impôts augmentent. Ce n'est pas nous qui augmentons les impôts, c'est l'État, je suis désolée. Je vais vous dire quelque chose. Si on baissait d'un point le taux, il faut savoir qu'un point de l'impôt, c'est 1 million d'euros, ce qui veut dire qu'on aurait baissé de 7 millions d'euros. Où est-ce qu'on les trouverait ? Lorsqu'on connaît l'explosion de toutes les dépenses, on l'a vu en section de fonctionnement, et je ne parle pas de l'investissement parce qu'au niveau des travaux, certains d'entre vous sont peut-être entrepreneurs, savent très bien qu'au niveau des travaux, ça a augmenté de 30 à 45 %. Oui, pratiquement. Cela aurait pu faire baisser l'autofinancement davantage et il n'a pas baissé.

Mais est-ce souhaitable de baisser le taux ? On souhaite, nous, avoir une ville attractive. On souhaite réaliser des investissements pour que les entrepreneurs puissent travailler. La revalorisation des bases ne touche pas que l'habitation. Elle représente environ 70 % des bases de taxe foncière. La nouvelle méthode de revalorisation des bases économiques a été stoppée. Les bases économiques ne sont revalorisées que de 0,5 % en 2023 pour les entreprises. Si elles ont été stoppées, c'est parce que là aussi notre municipalité, notamment nos services financiers ont bien travaillé, ont été très présents sur des réunions au niveau de la Préfecture pour bloquer cette réforme qui allait pénaliser énormément les entreprises et les artisans. Il faut noter qu'aucun dispositif ne permet de baisser la taxe foncière du secteur habitat sans toucher à la taxe foncière du secteur économique. Tout est lié. Il faut le savoir cela. Baisser la fiscalité commune aurait eu donc pour effet de neutraliser la fiscalité habitat et de baisser la fiscalité du secteur économique, c'était juste impensable. De plus, si la commune entendait baisser les taux de son foncier bâti, elle devrait obligatoirement faire varier dans la même proportion son taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti, avec un impact significatif des recettes fiscales. Alors, vous dites qu'il y a des communes qui ont baissé. Moi, je souhaiterais que vous me le disiez, vous me le direz, j'attends que vous me le disiez un jour, quelle est la ville en France qui a baissé ses taux et sa fiscalité. J'attends que vous me le disiez, on prendra contact avec eux pour savoir comment il faut faire. Moi je peux vous dire qu'en 2022, Marseille a majoré de 14 % ses impôts ; Tours, de 11,6 % ; Nantes, de 9 % ; Montreuil, 7,4 % ; Annecy, 5,3 %. En 2023, Paris majore de 52 % ; Grenoble, 25 % ; Marseille, 16 % ; Metz, 15 % ; Lyon, 9 % ; Bordeaux, 4,53 %. Donc arrêtez, je suis désolée, on n'est pas philanthropes, on ne peut pas faire ce qui est impossible et ce que personne ne peut faire.

(applaudissements)

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous avez répondu à la question que je ne posais pas mais je vous en remercie.

Mme Marie BACH

Je suis désolée, j'ai répondu à vos questions.

M. Bruno NOUGAYREDE

Aujourd'hui, vous venez de nous expliquer que vous ne pouviez pas faire mieux que ce que vous faisiez. Dont acte. Mais vous avez le droit, je ne vous le reproche pas. Vous avez le droit de ne pas pouvoir faire mieux que ce que vous faites.

M. le Maire

Non mais attendez, Monsieur NOUGAYREDE, comptablement, on peut faire mieux, mais c'est un choix. Baisser de plusieurs millions d'euros le fonctionnement, c'est assumer quoi ? Moins de sécurité, moins de propreté, moins de politique de solidarité dans les quartiers. Il faut faire des choix. On a fait des choix, on les assume. Ce n'est pas nous pour le coup qui avons augmenté la fiscalité, Madame BACH vient de vous le prouver. Mais je pense qu'en plus les Perpignanais sont plutôt sensibles à cela. Parce que, même en termes de fonctionnement et d'effectifs, on fait des efforts et on retrouve à peu près le niveau en nombre de fonctionnaires de la Mairie de ce qu'il y avait en 2018-2019. Donc je vais vous dire, l'effort est fait mais on voit bien que la situation, qui n'est pas de notre fait, est de plus en plus difficile, comme elle l'est sur les entreprises privées. Est-ce que vous êtes prêt, vous, à baisser le tarif de vos livres de 20 % quand on voit le niveau des charges qui pèsent sur les entreprises ? Évidemment que non !

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vais vous répondre très concrètement, Monsieur le Maire, sur cette question, vous m'interpellez là-dessus. Les prix d'impression aujourd'hui en France...

M. le Maire

Je ne parle pas de l'impression.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si, quand on vend un livre quand on est éditeur, il faut qu'on paie une impression.

M. le Maire

Pour ce qu'il reste d'impression en France.

M. Bruno NOUGAYREDE

On imprime en France, vous savez, la plupart des éditeurs, ou en Union Européenne quand les imprimeurs français ne peuvent plus rendre ce service parce qu'ils n'ont plus les équipements pour le faire, ce qui est un vrai sujet.

M. le Maire

Exactement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais aujourd'hui, le prix d'impression a augmenté entre 30 et 70 % selon les types d'ouvrages, le prix du livre est quasiment resté fixe. Pourquoi ? Parce que beaucoup d'entreprises ont cherché à se restructurer, à faire des efforts dans ce marché contraint parce qu'ils avaient conscience qu'au bout d'un moment, le prix devenait rédhibitoire. Et quand Madame BACH me dit... alors moi, d'une manière ironique, quand on me répond, en général ce sont mes enfants qui viennent me dire « j'ai eu 4/20, mais t'inquiète, Thomas a eu 2 ». Ça ne me console pas beaucoup en soi. Que le cancre à côté fasse moins bien que nous, ce n'est pas une consolation.

M. le Maire

Ça, pour le coup, c'est du niveau de vos enfants, excusez-moi.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous savez, c'est important d'être au niveau de ses enfants.

Deuxième point, quand on parle de l'évolution des taux, c'est vrai que certaines communes, et je serais dans leur opposition, je suis certain que je le déplorerais avec énergie aussi, mais il faut regarder aussi le taux auquel on est. Et la vraie difficulté de Perpignan, c'est que Perpignan est déjà une ville très chère.

Mme Marie BACH (hors micro)

Je suis désolée, Monsieur NOUGAYREDE, les taux actuellement sont les taux de la précédente municipalité.

M. le Maire

Et même de celle d'avant.

Mme Marie BACH

Je suis désolée, ce sont les mêmes !

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais la précédente municipalité les avait baissés en 2019 et 2020, vous le saviez.

Mme Marie BACH

Monsieur NOUGAYREDE, les choses ont changé complètement. Avant il y avait, je vous l'ai dit lors du DOB...

M. Bruno NOUGAYREDE

Je ne vous dis pas le contraire, je dis juste qu'on prend acte du fait que vous dites « on fait le maximum qu'on veut faire par rapport aux moyens qui sont les nôtres », point. C'est tout. Après les Perpignanais choisiront.

M. le Maire

Monsieur CAPSIE.

M. Philippe CAPSIE

Merci, Monsieur le Maire. Madame BACH, moi je voudrais juste comprendre quelques indications qui m'apparaissent contradictoires. La première, c'est que vous nous expliquez à longueur de présentation que les temps sont durs, et je crois qu'on peut vous comprendre là-dessus. On peut constater qu'effectivement le budget réservé aux investissements baisse, ce qui peut être là aussi logique puisque, manifestement, ça peut se justifier, les temps sont durs, on a moins d'argent, on investit un peu moins. Mais là où les choses deviennent un peu paradoxales, c'est que par contre, les dépenses de fonctionnement, elles, elles augmentent. Là, j'ai un peu de mal à suivre. Ça, c'est une première contradiction que vous allez certainement lever.

La deuxième, je rentre dans quelques exemples d'illustration, on nous dit qu'on veut faire des économies sur les dépenses de fonctionnement en privatisant notamment nos écoles communales. C'est une option.

M. le Maire

Non pas les écoles. Quand même pas les écoles !

M. Philippe CAPSIE

Les crèches. C'est une option, on voit ce que ça donne. Et puis, je prends un autre exemple pour illustrer le sentiment de paradoxe et de contradiction que j'ai, on verra dans un instant, c'est à l'ordre du jour de votre Conseil Municipal, que la Ville va se porter acquéreur d'un certain nombre d'immeubles commerciaux dans la ville de Perpignan, qui sont choisis au hasard d'une pérégrination qu'on ne comprend pas bien. Donc il y a des contradictions que je ne m'explique pas bien. Les temps sont durs, on investit moins, très bien, mais on dépense beaucoup plus en fonctionnement et après on a des options de privatisation de nos crèches, et à côté de ça, on achète avec beaucoup d'argent cette fois-ci des immeubles commerciaux, c'est-à-dire qu'on les soustrait à l'initiative privée en pensant que la collectivité va faire beaucoup mieux. L'histoire nous montre que ça n'a pas toujours été une réussite.

M. le Maire

Madame BACH va vous répondre sur l'investissement et Monsieur DUSSAUBAT sur la crèche.

Mme Marie BACH

C'est un peu compliqué pour répondre à Monsieur CAPSIE parce qu'il mélange tout, le fonctionnement et l'investissement.

(hors micro)

Je n'ai pas dit ça, Madame, j'ai dit qu'il mélange, mais ça peut arriver de mélanger les choses. Quand on parle de fonctionnement, Monsieur CAPSIE, ce sont des dépenses qui servent au fonctionnement des services. Quand on parle d'investissement, c'est l'investissement de la Ville. Je ne vais pas vous faire un cours, ce n'est pas ça. Mais vous dites que les dépenses d'investissement ont diminué, c'est faux. Elles sont à 55 millions d'euros sur le budget, elles n'ont pas diminué. L'année

dernière, certes, il y a eu des restes à réaliser de l'année précédente. Mais attendez, ce n'est qu'un budget, ce n'est pas un compte administratif que l'on vote aujourd'hui. C'est un budget. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, pour les dépenses de fonctionnement, sachez qu'effectivement la bonne règle serait de diminuer le plus possible les charges de fonctionnement pour pouvoir avoir l'autofinancement pour pouvoir réaliser des investissements.

Ça, c'est une chose. La seconde, vous ne parlez pas du tout de la dette. La dette ne vous intéresse pas du tout, comme la dette est très faible à la ville de Perpignan, ce qui n'est pas le cas pour d'autres collectivités territoriales.

Aujourd'hui, elle augmente un petit peu parce que nous récupérons la voirie, voilà pourquoi elle augmente un petit peu.

M. le Maire

Sans parler des taux.

Mme Marie BACH

Voilà. Je suis désolée mais voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire.

M. le Maire

Sans parler du niveau des taux des crédits qui n'étaient pas ceux du mandat précédent, et heureusement, et auxquels maintenant nous allons devoir faire face.

(hors micro)

Mme Marie BACH

Monsieur le Maire parle très justement. Les charges financières qui sont en section de fonctionnement, pour lesquelles on paie les intérêts d'emprunt, aujourd'hui pour certains emprunts, ils sont indexés sur le livret A, donc obligatoirement nous aurons davantage de charges financières. Je suis désolée mais ce n'est pas de notre fait.

M. le Maire

Et cette charge financière, si vous voulez la faire baisser dans le fonctionnement, vous n'avez pas 36 solutions, soit c'est moins de personnel, mais il faut l'assumer, et donc moins de services au public. Je ne suis pas persuadé que dans la période actuelle, quand on voit le nombre de personnes dans la rue qui n'arrivent plus à joindre les 2 bouts, la meilleure politique qui soit pour une collectivité, c'est de serrer encore un peu plus la vis. Je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure politique. En tout cas, moi, je ne l'assumerai pas comme ça. Monsieur DUSSAUBAT.

M. François DUSSAUBAT

Puisque le sujet a été abordé, je voudrais en dire 2 mots, sur le mouvement que vous avez tous pu voir...

M. le Maire

Entendre surtout.

M. François DUSSAUBAT

Entendre, d'ailleurs, concernant les crèches. Je ne vais pas revenir sur la situation budgétaire, Monsieur le Maire dit qu'il faut tenir les dépenses. Là justement, c'est une opération qui a été préparée pour arriver à rationaliser la dépense. On avait fait un audit au début du mandat qui avait été mené par la société SPQR et qui avait clairement expliqué qu'il fallait dégager des marges de manœuvre, et qui avait déjà proposé à l'époque de faire évoluer les modes de gestion de service public dans les accueils de la petite enfance, dans les crèches. On a réfléchi, on a beaucoup travaillé, on a regardé comment le faire et on a choisi d'externaliser la crèche du Moulin à Vent, d'externaliser la gestion de la crèche du Moulin à Vent. On a choisi un mode d'externalisation qui permet d'être totalement transparent pour les usagers puisque la mission de service public continuera à être rendue dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, au même niveau de qualité, par un prestataire qualifié. Cette externalisation a été engagée dans le plus grand respect de la sécurité affective des enfants.

Pour le personnel, c'est clairement un changement qui suscite de l'inquiétude. C'est normal, tout changement suscite de l'inquiétude. Mais la démarche a été co-construite avec la direction de l'établissement, puisque la directrice de l'établissement a été associée à l'élaboration du cahier des charges et je lui ai même proposé de participer à l'analyse des offres. L'ensemble des personnels vont se voir maintenir dans leur statut. Les agents concernés bénéficient d'un accompagnement personnalisé par la D.R.H. Je vous ai parlé de sécurité affective des enfants, dont les agents des crèches nous ont rappelé que c'était quelque chose d'extrêmement important pour eux, et ça a impliqué d'éviter des changements et des déplacements de personnel très importants. C'est un sujet qui a été difficile et c'est pour ça qu'on a choisi dans ce transfert de transférer l'ensemble du personnel présent sur l'établissement, fonctionnaires ou contractuels ; c'est une procédure de mise à disposition d'office qui n'avait jamais été utilisée et qu'on a choisi d'utiliser. Les personnels, clairement, ont des préoccupations individuelles sur le sort de chacun, qui est pris en compte mais qui varie en fonction du statut. Il y a des fonctionnaires et des agents contractuels. Les fonctionnaires seront donc détachés d'office et bénéficieront d'une double carrière. Cette disposition nouvelle nécessite effectivement des explications, ça ne s'est jamais fait, mais je tiens quand même à rappeler, je l'ai dit mais visiblement il y a des discours qui ne vont pas dans le même sens donc je tiens à rappeler que les agents titulaires qui rentreront dans ce dispositif de détachement d'office ne peuvent qu'être gagnants dans l'opération. Parce que, je cite, « la rémunération du fonctionnaire détaché d'office est égale à la rémunération annuelle brute la plus élevée parmi les 2 rémunérations suivantes : la rémunération brute perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date du détachement ou la rémunération brute annuelle perçue par un salarié ayant la même ancienneté et exerçant les mêmes fonctions au sein de l'organisme d'accueil ou qu'il percevrait selon les conventions ou accords collectifs applicables au sein de cet organisme ». Donc quoi qu'il advienne, ils ne peuvent pas perdre au niveau de la rémunération. Ensuite, les agents contractuels verront leur contrat repris et ça aussi ça a appelé effectivement des explications. Il a fallu qu'on voit exactement comme ça se fait mais je pense qu'on a essayé de rencontrer tous les agents en D.R.H., qui ont bien voulu être rencontrés. Je pense qu'on en a rencontré plus de la moitié.

Aujourd'hui, vous avez vu qu'il y a une grève. Il y a un mouvement de grève qui affecte les usagers du service de la petite enfance et particulièrement les usagers

des crèches municipales. Les agents manifestent une inquiétude légitime face au changement. Cette inquiétude a été accompagnée, elle a été entendue. Pour autant, un syndicat non représenté, la CGT, et une organisation représentative dans les instances de la Ville, SUD, ont choisi, et j'assume, de prospérer sur le terreau de cette inquiétude légitime et d'appeler à cette grève. Je pense qu'il y a eu une opposition idéologique, une opposition systématique à tout ce que l'on propose. Juste pour vous parler des méthodes, puisque ce syndicat, il y a 2 ans, ils avaient formé un recours contentieux contre l'avancement et la promotion interne des agents de la Ville alors même que nombre de leurs propositions avaient été retenues. Ils sont dans une opposition systématique. On dit parfois que tout est politique, là je pense que, dans cette forme d'opposition, la question se pose en tout cas.

M. le Maire

Merci Monsieur DUSSAUBAT.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'ai juste une petite question pour essayer de bien comprendre, pardon. Vous avez à la fois parlé du fait qu'ils allaient tous être maintenus dans leur statut et du fait qu'il y avait un détachement d'office. Vous avez parlé, pour notamment les fonctionnaires, de leur rémunération qui est un élément effectivement important de la vie d'un fonctionnaire, mais il me semble qu'il y a 2 autres éléments dont vous n'avez pas parlé et sur lesquels vous allez répondre, c'est la garantie de l'emploi qui est quand même un élément substantiel, me semble-t-il, de la carrière d'un fonctionnaire territorial ou d'Etat, et le calcul de la retraite, et donc l'avancement que l'on peut mener tout au long d'une carrière quand on est dans cette situation de détachement et de double carrière que vous avez évoquée. Je veux bien que vous me répondiez là-dessus.

Et si j'ai bien compris aussi une des revendications, mais ça Monsieur le Maire pourra nous éclairer, ce passage en DSP avait été préparé, en tout cas envisagé déjà du temps de votre prédécesseur, et il semblerait qu'au début de votre mandat vous ayez dit « non, finalement, je ne le ferai pas ». En tout cas c'est ce qu'ils vous reprochent. Donc pouvez-vous nous dire ce qu'il en est là-dessus ?

M. François DUSSAUBAT

Concernant l'histoire de la garantie de l'emploi, de fait, il y a une double carrière, donc ils conservent, quoi qu'il advienne, leur statut de fonctionnaire, et les garanties sont exactement les mêmes. (*hors micro*) Ils peuvent revenir à la mairie s'ils n'ont plus leur emploi dans cet établissement. (*hors micro*) Non, pas s'ils démissionnent. S'ils sont licenciés. (*hors micro*) Non, s'ils sont licenciés, ils reviennent à la mairie. S'ils démissionnent de la mairie, ils perdent aussi leur statut (*rire*) ! Là, je ne comprends pas bien la difficulté. Et la double carrière, elle se déroule et ils continuent les avancements de grade. Et la retraite pour les fonctionnaires, pour les agents titulaires, la retraite est liquidée par la collectivité et ils bénéficieront de cette double carrière qui se continue en parallèle.

M. le Maire

Monsieur CAPSIE et on termine.

M. Philippe CAPSIE

Je crois que j'ai eu la précision. Vous parlez, Monsieur DUSSAUBAT, de mise à disposition d'office. Ça n'existe pas, c'est du détachement d'office, je crois.

M. François DUSSAUBAT (hors micro)

Ah oui, j'ai dit mise à disposition ? Détachement.

M. le Maire

Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? L'opposition.
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.01 est adoptée à la majorité.

Nous passons maintenant au point 1.02.

DOSSIER 1.02 – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Mme Marie BACH

Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement. Suite à l'application de la nomenclature 57, qui est la nouvelle nomenclature qui est aujourd'hui opérationnelle sur la ville de Perpignan pour l'exercice 2023, il vous est proposé de mettre en œuvre le mécanisme des Autorisations de Programme, Crédits de Paiement, AP/CP, pour 2 opérations pluriannuelles majeures.

Il s'agit d'une dérogation due au principe de l'annualité budgétaire qui permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre annuel, de limiter le recours au report en section d'investissement. L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement qui regroupent l'ensemble des dépenses d'investissement relatives à une opération jusqu'à sa réception définitive. Une première AP vous est proposée pour un montant total de 24 050 000 concernant le projet d'extension du Parc des Sports, qui va s'échelonner de 2023 à 2026. La seconde AP, Autorisation de Programme, est proposée sur le projet de médiathèque du quartier nord pour un montant global de 5 millions d'euros, qui va s'échelonner entre 2023 et 2025. Les Crédits de Paiement feront l'objet d'un lissage annuel en fonction des montants réellement mandatés ainsi que pour s'adapter au planning des chantiers.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les 2 Autorisations de Programme et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les différents documents à intervenir.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

On avait déjà évoqué ces 2 projets lors du Débat d'Orientations Budgétaires, on ne va pas revenir dessus. Juste, Monsieur le Maire a remis une petite pièce dans la machine hier, m'a-t-on dit, sur un réseau social. Il a écrit « la démocratie locale est au cœur de mon action pour faire rayonner Perpignan ». Alors je me suis demandé si ça voulait dire qu'il n'avait plus l'intention de faire rayonner Perpignan ou s'il avait un problème de mise à jour de calendrier et qu'il croyait être le 1^{er} avril. Là on a les 2 projets les plus importants de votre mandat, sur lesquels il n'y a pas eu un échange avec la population, pas une présentation avec le Conseil Municipal. Moi, la démocratie locale, elle passe forcément à un moment ou à un autre par le fait qu'au moins au Conseil Municipal on puisse en débattre. Sachant que, franchement, pour vous, la situation est simple. Vous êtes 41, on est 13. Dans le pire des cas, on perd juste 20 minutes et la délibération passe. Donc je trouve que c'est quand même assez triste de fonctionner comme ça. Et je rajoute à ça que je ne crois pas du tout, et nous ne croyons pas du tout à la manière dont ces investissements vont venir dans le temps. Entre 2021 et 2022, vous avez, sur le foncier, dépensé 1,64 million d'euros pour acquérir du foncier. Quand on voit le rythme d'acquisitions qui est prévu, je prends mon pari ici qu'il ne sera pas tenu.

M. le Maire

Ça dépend ce que vous voyez.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ce sera non, c'est tout.

M. le Maire

Très bien. Après, ne dites pas que vous avez voté pour, comme l'École 42.

M. Bruno NOUGAYREDE

L'École 42, on en reparlera un jour, Monsieur le Maire, de l'École 42.

M. le Maire

Ça, c'est sûr.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'ai voté contre le rachat par la Ville d'un bail emphytéotique à 3 millions d'euros.

M. le Maire

OK, mais sans ça, il n'y avait pas d'École 42.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ce n'est pas tout à fait ce que dit le directeur actuel de l'École 42.

M. le Maire

J'espère qu'il nous écoute.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oh oui, il nous écoute.

M. le Maire

Très bien. Je ne sais pas comment il le sait d'ailleurs parce qu'il n'était pas dans cette affaire, puisqu'il n'était pas recruté encore.

Mme Marie BACH

Je peux quand même vous répondre. Simplement là, ce sont des Autorisations de Programme compte tenu de la nouvelle nomenclature. Nous sommes contraints de prendre cette délibération. C'est tout.

M. Bruno NOUGAYREDE

Bah vous la prenez, il n'y a pas de problèmes.

Mme Marie BACH

Après, les programmes de travaux, très certainement, je pense qu'ils seront analysés d'une façon beaucoup plus spécifique et définie.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais on ne vous empêche pas de la prendre, on est juste contre.

M. le Maire

- Qui est contre ? Le groupe d'opposition
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.02 est adoptée à la majorité.

On passe au point 1.03 sur les emprunts globalisés.

DOSSIER 1.03 – Emprunt globalisé

Mme Marie BACH

Mes chers collègues, vous venez de voter le budget primitif de la Ville. Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 35 millions d'euros ; pour le budget principal, 20 millions d'euros

d'emprunt nouveau ; et 15 millions pour d'éventuels réaménagements. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions au moment pour un emprunt de 35 millions d'euros et de signer les contrats à intervenir.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE à nouveau.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous comprenez bien que si on est contre le budget, on ne va non plus vous demander de faire des emprunts pour nourrir ce budget si on considère qu'il ne va pas où il faut. Donc on sera évidemment contre.

Je rajoute quand même un point, c'est que pour la première fois, mais il y a effectivement une explication logique à ça, on va emprunter plus qu'on ne va rembourser d'emprunt, lié à la reprise de la compétence voirie, que vous avez voulue avec le président de la Communauté Urbaine et sur laquelle nous étions assez réservés.

Mme Marie BACH

Vous savez tout.

M. le Maire

Le problème, c'est que vous êtes réservés sur tout.

Mme Marie BACH (hors micro)

En effet, ce sont 15 millions plus 5 millions pour la voirie.

M. le Maire

- Qui est contre ? le groupe d'opposition
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.03 est adoptée à la majorité.

On passe au point 1.04.

DOSSIER 1.04 – Fixation des taux de contributions directes

Mme Marie BACH

C'est la fixation des taux, mais comme nous conservons les mêmes, je subodore que vous allez voter pour quand même.

M. le Maire

Ce n'est pas sûr.

Mme Marie BACH

Monsieur NOUGAYREDE ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Évidemment que nous n'allons pas voter pour. Nous vous avons demandé de le baisser. L'année dernière nous avons voté contre parce que vous ne le baissiez pas. On vous demande de le baisser, vous ne voulez pas le faire, on votera contre.

M. le Maire

- Qui est contre ? le groupe d'opposition
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.04 est adoptée à la majorité.

On passe au point suivant, les provisions.

DOSSIER 1.05 – Provisions semi-budgétaires

Mme Marie BACH

Mes chers collègues, les provisions semi-budgétaires. Vous savez qu'il y a un article dans le budget qui prévoit des provisions semi-budgétaires. Comme chaque année, nous devons prendre une délibération relative à ces provisions pour créances douteuses, destinée à prévoir budgétairement le montant correspondant à des titres potentiellement irrécouvrables. À partir de la liste des restes à recouvrer au 31/12/2022, transmis par le comptable public, la méthode consiste à provisionner les montants nécessaires de façon progressive en fonction de l'ancienneté de la créance et à hauteur de 100 % dans les cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou procédure de surendettement. Puis, l'abondement annuel de la provision tient compte du solde de la provision antérieure au 31/12/2022.

Ainsi, au budget primitif 2023, il vous est proposé, à partir d'un calcul initial de 464 791,30 €, puis déduction faite d'un solde de 32 664,30 au 31/12/2022, d'inscrire une provision de 432 127 €.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous allez être content, on va être pour.

M. le Maire

Ah bon ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Bah oui parce que c'est quelque chose qui est réalisé par les services, qui travaillent à établir et le recouvrement et les provisions, donc il n'y a pour nous rien de politique là-dedans, donc évidemment que nous sommes pour.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au point suivant.

DOSSIER 1.06 – Principe d'application de la fongibilité des crédits – Budget principal

Mme Marie BACH

Chers collègues, dans le cadre de l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57, nous y revenons, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la faculté ouverte aux collectivités d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section. En effet, auparavant, avec l'ancienne nomenclature, il était impossible de faire des virements de chapitre à chapitre. Nous pouvions les faire uniquement dans le cadre d'un chapitre d'un article à un autre. Le budget primitif est conçu de la sorte que les crédits nécessaires soient prévus dès son adoption sur chaque chapitre, mais cette disposition permettrait de réaliser des ajustements rapides en cas de dépenses imprévues, notamment sur les chapitres qui disposent de peu de crédits, comme ceux dédiés aux travaux d'office, donc les travaux pour compte de tiers.

Le Conseil Municipal sera informé de ces opérations par décision du Maire lors de la séance du Conseil Municipal qui suivra.

M. le Maire

Pas de remarques ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Dès le moment où effectivement le Conseil Municipal est averti, pas de problème. Vous les rangerez dans quelle catégorie des décisions du Maire ? Dans la partie finances ?

Mme Marie BACH

Oui.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au point suivant.

DOSSIER 1.07 – Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M4 – Budgets annexes

Mme Marie BACH

Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M4 des budgets annexes.

Dans le cadre de l'adoption de la nouvelle nomenclature M57, le Conseil Municipal s'est déjà prononcé, dans sa séance du 15 décembre 2022, sur les nouvelles modalités d'amortissement spécifiques au budget principal, modification des durées et amortissement au prorata temporis. Concernant les budgets annexes parking Arago et PNRQAD, qui continuent d'appliquer la nomenclature M4 dédiée au SPIC, nous proposons 2 actualisations, l'harmonisation de leur durée d'amortissement suivant le tableau joint à la délibération ; et le rehaussement du seuil des biens de faible valeur à 1 000 €, celui en-dessous duquel les biens sont amortis en 1 an, identiques à celui du budget principal.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.07 est adoptée à l'unanimité.

Merci Madame BACH, et je passe la parole à Monsieur GUILLAUMON pour le 1.08.

DOSSIER 1.08 – Budget primitif de la régie municipale du parking Arago – Exercice 2023

M. Frédéric GUILLAUMON

Monsieur le Maire, chers collègues. Budget primitif de la régie municipale du parking Arago, exercice 2023.

La ville de Perpignan demeure gestionnaire des parkings Arago et Forum Saint-Martin via sa régie de stationnement, la régie municipale du parking Arago. L'année 2022 a vu un retour important des usagers des parkings de la régie, et notamment une augmentation de la fréquentation du parking Arago avec une augmentation de 18,90 % par rapport à 2021, et 7 % en comparaison à l'année 2018 qui fut une référence en matière de fréquentation des parcs en ouvrage. Contrairement à 2021, les recettes ont été croissantes tout au long de l'année 2022, et au total, on constate une augmentation des recettes sur les 2 parcs de + 9 % par rapport à l'année de référence 2018. Malgré ces bons indicateurs de la qualité de vie de ces parcs et de l'activité retrouvée du cœur de Perpignan, les résultats financiers de la régie n'ont pas permis de combler l'intégralité du déficit enregistré suite à la baisse d'activité pendant le COVID ; 235 000 € en 2021 et 99 000 € en 2022. Cependant, les chiffres de fréquentation et de recette de ce début d'année 2023 sont encourageants et supérieurs à 2022. Aussi, les engagements pris sur ce budget sont cohérents avec la situation actuelle des parcs de stationnement de la régie municipale. Malgré tout, nous devons faire face à une forte augmentation des coûts de l'énergie avec une prévision doublée sur ce poste par rapport à 2022. Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget primitif est un budget prévisionnel qui ne pourra être modifié que par une décision modificative.

Pour en venir aux chiffres, les dépenses. Le résultat d'exploitation reporté est de 99 067 € charges à caractère général, 1 357 000 ; nous étions l'an dernier sur 1 256 000, nous avons une forte augmentation sur l'électricité, sur l'énergie, nous passons de 45 à 120 000 €. Charges de personnel et frais assimilés, 485 000 € ; stable par rapport à N -1. Les opérations d'ordre de transfert entre sections, 5 285 €. Autres charges de gestion courante, 1 310 € ; ce sont les créances en non-valeur. Et charges exceptionnelles, 2 000 € ; c'est une enveloppe comptable de sécurité. Le total est de 1 950 000.

Les recettes. Atténuations de charges, c'est une écriture à 20 €. Les ventes de produits fabriqués et les prestations, 14 140 € ; cela est constitué par les recettes publicitaires de Decaux, les panneaux publicitaires Decaux. Les autres produits de gestion courante, 1 935 800 € ; ce sont bien sûr les recettes de stationnement. Et produits exceptionnels, 40 € ; ça aussi c'est une écriture mineure. Le total des recettes d'exploitation est de 1 950 000.

Sur la section d'investissement, le résultat d'exécution de la section d'investissement reporté est de 7 379,83, le résidu d'investissement. Immobilisations incorporelles, 3 620,17. Immobilisations corporelles, 16 000 € ; c'est l'achat de matériel informatique, caméras etc. Pour un total de 27 000 €.

Pour les recettes, l'opération d'ordre de transfert entre sections, 5 285 €. Et emprunts et dettes assimilées, 21 715 € ; c'est l'emprunt prévisionnel. Le total des recettes d'investissement est de 27 000 €.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif pour l'année 2023 de la régie municipale du parking Arago, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget municipal primitif de la régie municipale du parking Arago, gestionnaire du parking Arago et Forum Saint-Martin, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles en la matière.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE

M. Bruno NOUGAYREDE

Pas de question mais on va exprimer notre position, qui est toujours à peu près la même, on n'a pas changé depuis 3 ans, à savoir que nous ne partageons pas cette politique de stationnement, mais qui est un choix qui est tout à fait légitime à faire. Nous pensons, nous, que la gratuité de surface n'est pas une bonne idée. Je commence à entendre quand même régulièrement des commerçants qui s'en plaignent parce que les voitures ventouses de week-end se sont installées, c'est-à-dire les gens rentrent du boulot à 18h le vendredi et ils repartent le lundi matin, du coup il est de plus en plus difficile de se garer au centre-ville de Perpignan en stationnement de surface. Et il nous semble que la logique de la gratuité est d'être proposée dans un lieu défini dans lequel tout le monde sait qu'il va trouver des places gratuites. Je vous encourage, parce que c'est une idée qui peut vous sembler farfelue, regardez, puisque vous voulez des exemples, la politique de stationnement du maire de Cannes, regardez l'efficacité de sa politique de gratuité dans les parkings souterrains et vous allez voir à quel point la fréquentation de ces parkings et la fréquentation touristique de sa ville a évolué grâce à ça. Mais ce sont des choix différents, nous ne partageons pas le vôtre.

Juste un point, Monsieur GUILLAUMON. J'aimerais quand même partager votre enthousiasme sur la hausse de la fréquentation de ce parking, est-ce que vous pourriez me communiquer en parallèle la fréquentation du parking République ? Parce qu'il y a quand même sans doute un petit biais d'observation. Vous avez un parking qui aujourd'hui n'est quasiment plus accessible, qui était au cœur de ville. Est-ce que le cumul des 2 est vraiment en évolution ou pas ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Vous savez, le parking de la République est un parking qui est majoritairement un parking d'abonnés. Quand il y a des travaux...

M. Bruno NOUGAYREDE (hors micro)

Il y avait 150 places disponibles le samedi.

M. Frédéric GUILLAUMON

150 places, mais ça a toujours été le cas.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais quand il est peu accessible, ça complique les choses pour les gens, ils se garent plus facilement à Arago et à Saint-Martin quand même. Mais peut-être que je me trompe.

M. Frédéric GUILLAUMON

Fatalement, aux endroits les plus accessibles.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vous demande juste les chiffres, peut-être que je me trompe.

M. Frédéric GUILLAUMON

Vous les aurez, les chiffres, on vous les donnera. Je vous les passerai sans complexe parce qu'ils sont satisfaisants. Quant aux voitures ventouses que vous évoquez et que vous avez évoquées l'an dernier à la même période, écoutez, on ne doit pas aller dans les mêmes quartiers ni dans sur les mêmes parkings parce qu'on ne les voit pas. Je ne peux pas vous dire qu'il n'y en a pas 1 ou 2, mais il y a une rotation du parking gratuit de surface qui est constatée.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais c'est impossible de les mesurer sur 2 jours.

M. Frédéric GUILLAUMON

Et tout le monde n'abandonne pas ses voitures 2 jours parce que c'est gratuit puisqu'il y a un tarif spécifique pour les riverains.

M. Bruno NOUGAYREDE

Pardon Monsieur GUILLAUMON, quand vous dites qu'il est constaté, comment vous constatez le stationnement gratuit de surface et sa rotation ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Parce que la police regarde les véhicules qui ne bougent pas. La police surveille.

M. Bruno NOUGAYREDE

Qui ne bougent pas de toute la journée d'un samedi ou d'un dimanche ? Non, je n'y crois pas.

M. Frédéric GUILLAUMON

Vous parlez de véhicules qui ne bougent pas du vendredi soir au lundi soir.

M. Bruno NOUGAYREDE

La police ne regarde pas ça, elle a autre chose à faire, et j'espère qu'elle a autre chose à faire.

M. Frédéric GUILLAUMON

Bien sûr, enfin ! Ça n'a pas grand-chose à voir avec le budget du parking Arago de toute façon. (*hors micro*) Pourtant, elle porte ses fruits.

M. le Maire

Il n'y a pas de soucis. Monsieur BAUDRY lève le doigt.

M. Xavier BAUDRY

Monsieur NOUGAYREDE, pardonnez-moi mais les chiffres, vous les avez normalement. En Commission Consultative des Services Publics Locaux, vous avez des élus, n'est-ce pas ? Et les chiffres de fréquentation des parkings, je les ai. Vous voyez, ils ont été présentés. Et ils sont tous en hausse. Vous parliez du passé tout à l'heure, au précédent mandat, de 2014 à 2017, le parking République dont vous parliez, – 23,7 %; le parking Wilson, – 23 % ; le parking Arago, – 8,8 %. Effectivement, c'était le signe de la baisse d'attractivité de la Ville. Là, on ne peut pas en dire la même chose puisque, si vous aviez consulté, si votre élu était venu siéger en CCSPL, il aurait eu les chiffres voyez-vous, et vous auriez pu constater qu'il y avait une augmentation.

M. le Maire

On veut des noms ! (hors micro)
On va passer au vote.

- Qui est contre ? L'opposition.
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.08 est adoptée à la majorité.

Madame BACH pour le 1.09.

DOSSIER 1.09 – S.A.H.L.M. Trois Moulins Habitat – Demande de réitération de garantie d'emprunt de la Ville suite au réaménagement de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires

Mme Marie BACH

Demande de réitération de garantie d'emprunt de la Ville suite au réaménagement de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, Banque des Territoires.

La Société Anonyme de HLM Trois Moulins Habitat a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières - si vous n'écoutez pas... - qui a accepté le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe de la présente délibération initialement garantis à 100 % par la ville de Perpignan.

La Ville est appelée à délibérer en vue de réitérer sa garantie pour le remboursement de 4 des lignes de prêts réaménagées. En raison de la forte hausse du taux du livret A, la société a sollicité un différé d'amortissement de 3 ans assorti d'un changement du mode de révision des intérêts. Le montant garanti par la Ville demeure inchangé sur ces 4 lignes de prêts, soit un capital restant dû de 3 640 795,65 € à la date d'effet du réaménagement.

Il vous est donc demandé de réitérer sa garantie pour la société, comme nous l'avions au préalable.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.09 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 1.10 et je laisse la présidence de la séance à Monsieur PONS.

DOSSIER 1.10 – Convention de financement relative aux investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux entre la ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – Avenant n° 8

M. Charles PONS

Monsieur GENIS, à vous.

M. Rémi GENIS

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit, comme chaque année, de voter pour une convention de financement relative aux investissements hydrauliques et pluviaux entre la ville de Perpignan et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Monsieur le Maire, on peut passer au vote s'il n'y a pas de questions.

M. Charles PONS

Il y a une question, Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Cher Monsieur GENIS, je vais détendre l'atmosphère. Là, en buvant un coup à votre santé, je viens de me rendre compte que l'eau qu'on nous a fournie vient d'Arcachon. Vu le coût du transport et du coût carbone, je suis désolée, vous savez, en pays Catalan, on a de la Sémillante, pour ne pas faire de pub, et on en a d'autres. La prochaine fois, ce serait mieux qu'elle ne vienne pas d'Arcachon.

M. Charles PONS

On a surtout la loi qui nous régit et les marchés des appels d'offres.

Mme Chantal GOMBERT

Ceci étant, il ne faut pas mettre de whisky dans l'eau. Je reprends la délibération. Je ne vous rappelle pas ma question du dernier Conseil Municipal du 10 février dernier, concernant les eaux usées et ses éventuels traitements. Le sujet du jour, c'est l'hydraulique et le pluvial. Connaissez-vous le karst avec le captage des eaux usées des Corbières, et au niveau des pluviaux, le retraitement des eaux usées en eaux grises ? Comme vous le savez, j'ai eu l'honneur de présider certaines commissions sur

le sujet, et les problèmes de l'eau... (*hors micro*) Je reviens sur le sujet. Le premier point, les eaux grises. L'optimisation des eaux qui peut être faite pour les espaces verts, pour nettoyer les rues, pour irriguer nos maraîchers, notamment de Saint-Jacques, pour créer des réservoirs anti incendies, puisque vous avez vu comme moi que déjà il y avait des incendies sur la plaine du Roussillon, ces eaux grises sont filtrées. Ne plus directement les rejeter dans la Têt alors que, comme vous le savez, en France c'est seulement 1 à 2 % des eaux grises qui sont retraitées, alors que, notamment en Israël, c'est 90 %. Vous me direz que la situation n'y est pas mais bientôt, ça peut devenir... Par exemple, en Espagne, c'est entre 14 et 15 % des eaux grises qui sont réutilisées.

Moi, je vous suggère d'être à la pointe d'un plan eaux de traitement, de plus en plus d'actualité avec la sécheresse, la baisse des pluies et, cette année 2023, le peu de neige. Sur ce sujet important, qui je vois ne vous intéresse pas du tout, outre sur certains sujets qui ne dépendent pas directement de la ville-centre...

M. Charles PONS

Voilà ! Bravo. C'est ça, ce n'est pas notre compétence donc qu'est-ce que vous voulez qu'on vous réponde ?

Mme Chantal GOMBERT

Je vous rappelle que Perpignan pourrait être alimentée par la nappe du karst, c'est-à-dire des Corbières, qui est évaluée actuellement à 25 millions de mètres cubes capables d'alimenter 100 000 foyers. Vous savez très bien que le tuyau d'eau chaude de Calce alimente notamment l'hôpital. Donc ce tuyau des Corbières pourrait alimenter en eau potable à moitié le département de l'Aude et celui des Pyrénées-Orientales, et directement la ville de Perpignan. Y avez-vous songé ? Quelles sont les études menées actuellement sur le sujet ? 2 hydrogéologues réputés avaient amorcé ce travail, le défunt Henri SALVAYRE et le professeur honoraire de l'université de la faculté de Perpignan Henri GOT. Exploiter l'aquifère karstique des Corbières en veillant aux équilibres liés à cet apport d'eau douce me semble important. N'aboyez pas en disant que ça ne correspond pas à la ville de Perpignan. L'Agglomération, la Ville, je sais très bien la différence des compétences. Simplement, je vous ouvre les yeux sur une nappe qui est à quelques kilomètres et qui peut carrément alimenter la ville de Perpignan dans ces temps où chacun parle de ce sujet primordial qu'est l'eau. Je vous invite à créer une véritable commission, en dehors des partis politiques et en dehors des Agglomérations, du Département, de la ville de Perpignan, une véritable commission de crise sur l'eau pour sortir des fameuses incantations stériles et de prendre la nappe sur la Têt. Ça, c'est du concret. Alors, qu'allez-vous faire concrètement ? Je me permets d'insister, en conclusion, et redire que la maîtrise de la consommation d'eau potable est certes importante, mais pas suffisante pour relever le défi de la diminution de la ressource en eau.

M. Charles PONS

Très bien, merci.

Mme Chantal GOMBERT

Anticipons avec de nouveaux horizons ! Merci.

M. Charles PONS

Madame GOMBERT, on vous répond. Vas-y Georges.

Mme Chantal GOMBERT

C'est insupportable de ne pas pouvoir parler.

M. Georges PUIG

Madame, c'est l'ancienne municipalité qui avait prévu de laisser bétonner tout le canal pour apporter plus d'eau à Villeneuve-de-la-Raho afin de faire, avec Monsieur Nicolas GARCIA, avec le Conseil Départemental, une usine qui permettrait de faire de l'eau douce à Villeneuve. Et en bétonnant tout le canal, qui est propriété de la ville de Perpignan, le canal royal, vous empêchiez le renouvellement de la nappe de Saint-Féliu, qui est la nappe qui alimente Perpignan pour 12 millions de mètres cubes par an. Déjà, c'était une première erreur. C'était une énorme erreur de bétonner tout ce canal. Nous, nous avons changé cette politique.

Ensuite, le projet de captage dans les Corbières, on en avait parlé avec SALVAYRE. Je l'ai bien connu, je lui ai fait faire une conférence à la Société Agricole, la SASL. C'est le projet de Théophile MARTINEZ, maire de Cases-de-Pène, à PMM, qui voudrait tirer l'eau des Corbières. C'est un projet qui est en cours et on y a pensé, évidemment.

M. Charles PONS

Merci beaucoup. Tu veux rajouter quelque chose, Rémi ?

M. Rémi GENIS

Non, non, on peut passer au vote.

M. Charles PONS

Merci Rémi. *(rire)* Je crois qu'il y en a qui veulent participer. Monsieur PARRAT.

M. Rémi GENIS

Je rappelle que la délibération, c'est sur une convention et des investissements. Donc là, on est quand même un peu hors-sujet depuis tout à l'heure, Madame GOMBERT. Je sais que vous avez besoin d'exister à chaque Conseil Municipal mais vous êtes en décalé à chaque fois. *(hors micro)* Moi non plus, je vous rassure et tout le monde le sait.

Mme Christine MOULENAT-GAVALDA

Soyez poli.

M. Rémi GENIS

Je suis poli, c'est vous qui ne l'êtes pas.

M. Frédéric GOURIER

Je voudrais juste répondre à Madame GOMBERT concernant les bouteilles d'eau qui viennent d'Arcachon. Vous savez très bien qu'on est obligés de répondre aux règles iniques de la commande publique. Règles iniques bien évidemment qui sont pilotées par les directives européennes. Je voudrais juste vous poser une question, savoir si vous êtes aussi regardante pour les instruments provenant de Chine que vous vendez aussi, comme tout magasin de musique. (*hors micro*) Non, ce n'est pas lamentable. C'est la vérité ! C'est la stricte vérité, j'ai acheté un instrument. Ce n'est pas un reproche, c'est un constat. C'est la même chose !

(*brouhaha*)

M. Charles PONS

S'il vous plaît, on va s'écouter 2 secondes. Attendez. On se tait ! Il n'y a pas de droit de réponse, il n'y a plus rien. On va procéder au vote directement. Vous n'êtes pas désolée, c'est comme ça. Le sujet est en train de dérapier. Vous ferez ce que vous voulez. Monsieur GOURIER, stop. Madame GOMBERT, c'est stop. Monsieur PARRAT, 2 secondes si vous voulez, mais vraiment 2 secondes sinon je clos cette délibération-là et on passe au vote, d'accord ? Allez-y, Monsieur PARRAT, vite fait.

M. Pierre PARRAT

On va tous essayer de descendre un petit peu dans le ton, s'il vous plaît. Ce n'est pas à moi à le dire, mais nous sommes au Conseil Municipal, je pense qu'il faut que nous nous calmons tous un petit peu et que nous revenions à des débats un peu plus sereins. Les invectives, qu'elles viennent d'un côté ou de l'autre, me paraissent totalement inutiles et totalement contre-productives.

Ce n'est pas ce que je voulais dire, l'objet de mon intervention est plus dans le consensus que dans la polémique. Je vous rappelle, Monsieur le Premier Adjoint, que j'avais demandé à Monsieur le Maire la possibilité d'étudier à Perpignan la réalisation d'une retenue collinaire sur la Têt. Monsieur le Maire m'avait indiqué qu'il était d'accord avec cette possibilité et une première réunion s'est tenue avec vos services. Le drame, c'est que cette réunion s'est tenue il y a 6 mois et les choses n'avancent pas beaucoup. Je souhaiterais que vous réanimiez le malade.

M. Charles PONS

Aucun souci, je vais faire mon possible pour voir cette commission et essayer de la réunir de nouveau pour que ça aille un peu plus vite, si c'est faisable, bien sûr.

Mme Chantal BRUZI

Mon intervention n'avait rien à voir avec ce dossier, vous vous en doutez. Pour reprendre ce que vient de dire Pierre PARRAT, soit c'est parce que Monsieur le Maire a quitté la salle et que du coup personne n'est plus capable de se tenir. Je le dis parce que ça pose quand même un souci. On n'est pas à l'école, Madame BERTRAN, je pense qu'à l'école ils font moins que ce qu'on est en train de faire. Et je dis « on », d'accord ? Je pense que notre population mérite mieux, encore une fois, ça fait plusieurs fois que je le dis.

Je réponds à la place de Chantal GOMBERT, juste à Monsieur GENIS sur un point. Elle évoque, elle se sert d'un dossier pour évoquer un point lié à l'eau. Ça a un lien avec votre dossier. Ce n'est pas exclusivement réservé à cette délibération, je suis d'accord. Mais rien ne l'en empêche, Monsieur GENIS. Je vous le dis simplement. Et ce n'était ni contre vous, ni contre quelqu'un. Elle explique qu'il y a un sujet majeur en ce moment et elle se sert d'une délibération pour vous exposer son point de vue, et puis en plus, pour vous proposer quelque chose, et d'ailleurs votre élu reprend, dit que c'est à l'étude à l'Agglo. Enfin, ça peut se passer normalement. L'attitude de Chantal GOMBERT à ce moment-là, elle est constructive. Vous savez que depuis que je suis à cette place, j'ai toujours dit que je souhaitais une opposition constructive et vigilante. Donc au moins, permettez-nous de l'être. Si quand elle essaie de donner des éléments pour qu'on arrive à travailler ensemble, elle se fait, mais véritablement, critiquer et puis on appelle, on est en train de lui reprocher des trucs sur sa profession, ça devient du n'importe quoi.

M. Charles PONS

Non, non mais attendez, deux secondes.

Mme Chantal BRUZI

Je tiens juste à dire un point, Monsieur le Premier Adjoint, donc j'espère qu'on y arrivera, qu'on arrivera tous à travailler autrement, premier point.

Deuxième point, pour répondre à Monsieur GOURIER, puisqu'il a l'air de dire qu'on lui a imposé cette bouteille, je pense qu'à l'Agglo, ils ont les mêmes règles et on ne leur a pas imposé cette bouteille. Donc, on ne vous l'a pas dit comme ça, on aurait pu se contenter de le dire comme ça. Elle vous le glisse, vous répondez qu'il y a des règles de marché qui sont iniques. On est tous d'accord sur le principe, (*hors micro*), ce n'était pas une attaque personnelle qu'elle vous faisait Monsieur GOURIER, d'accord. C'était ça que je voulais vous dire.

M. Charles PONS

Bon, très bien. Ok, merci beaucoup.
On va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.10 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer à la délibération, alors veuillez m'excuser, je vais passer la délibération à la place de Monsieur le Maire, donc je ne la maîtrise pas à 100 %. C'est un appel à projet 2023 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

DOSSIER 1.11 – Appels à projets 2023 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière : demandes de subvention auprès de l'État

M. Charles PONS

C'est une demande de subvention auprès de l'État pour l'opération Sécurité Routière. Nous nous sommes positionnés sur 2 axes. C'est, la sécurité routière, nous avons demandé une subvention auprès de cet organisme pour la sécurité routière des seniors. Donc il s'agit d'amener des actions de prévention routière auprès des seniors.

Et le deuxième axe, je ne l'ai pas sous les yeux. Enfin, excusez-moi mais je vous la passe un peu brièvement. Mais dites-moi, Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste un point, oui c'est quelque chose qui se faisait déjà auparavant, et sur les seniors et sur les jeunes ?

M. Charles PONS

Bien sûr. En fin de compte, on peut choisir plusieurs, il y a plusieurs axes. Il y a les jeunes, les seniors, là je n'ai pas le...

M. Bruno NOUGAYREDE

Parce que là on achète les vélos, donc ça veut dire que les jeunes, il n'y avait pas de vélos actuellement.

M. Charles PONS

Voilà. Et après, à partir de là, on vous demande de vous positionner sur les axes de votre choix. Donc effectivement, là on a voulu travailler justement sur la prévention routière avec les seniors, qui est un gros sujet d'actualité.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et les jeunes, vu qu'on achète des vélos.

M. Charles PONS

Et les jeunes. Pardon, excusez-moi.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais donc actuellement, le circuit là qui servait pour ça, il n'y avait pas de matériel dessus, il n'y avait pas de vélos, il n'y avait pas de... ?

M. Charles PONS

On renouvelle aussi, ce n'est pas non plus, les vélos mobilité enfants, c'est une dépense estimée à 48 700 €, c'est l'acquisition de 14 vélos. C'est l'acquisition de nouveaux vélos.

Avez-vous des questions ? Non, on peut passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.11 est adoptée à l'unanimité.

Je crois que c'est moi. Nous allons passer une délibération, c'est la dotation politique de la Ville 2023.

DOSSIER 1.12 – Dotation politique de la Ville 2023 – Demande de subvention auprès de l'État, de l'Europe, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la Caisse d'Allocations Familiales

M. Charles PONS

Chaque année, nous pouvons bénéficier d'une dotation de la Ville pour les quartiers prioritaires de la ville de Perpignan. Avant, elle était de 2 millions d'euros, là on a réussi à l'augmenter donc nous avons une dotation dont nous pouvons bénéficier pour un montant de 3 millions d'euros, dans les quartiers prioritaires.

Je vous cite vite fait les demandes de subvention qu'on voudrait faire. Réaménagement de la place Rigaud, coût des travaux, 1 800 000 €, on va demander presque 80 %. L'aménagement du pôle petite enfance Lavigne ; la modernisation de l'éclairage des groupes scolaires ; l'extension de la vidéoprotection ; la sécurisation des écoles ; création d'une maison de quartier à proximité de la Cité Ensoleillée ; et restructuration du groupe scolaire Emile Roudayre. C'est une demande de subvention que nous faisons et l'État chaque fois nous répond favorablement pour ce genre de demande.

Avez-vous des questions ? L'État, le Département et les autres institutions bien sûr. Avez-vous des questions ? Non. On peut passer au vote.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.12 est adoptée à l'unanimité.

Alors on en est, Madame Christelle MARTINEZ, la 1.13.

DOSSIER 1.13 – Demande d'aide financière à la CAF pour les travaux d'extension de la Maison de quartier de la Diagonale du Moyen-Vernet

Mme Christelle MARTINEZ

Mes chers collègues, la Maison de quartier dite de la Diagonale du Vernet, située au Moyen Vernet, structure agréée « centre social » par la CAF et intégrée dans un quartier prioritaire, souffre d'un manque de salles pour pouvoir dispenser l'ensemble des nombreuses activités proposées par les agents de la Ville, et partenaires ou habitants.

Le local jouxtant est inoccupé et peut donc ajouter 2 grandes salles pour la parentalité et l'espace numérique. Dans le but d'améliorer l'accueil dans cette

structure, nous vous proposons de réhabiliter ces locaux et l'ensemble des coûts, représentant une enveloppe prévisionnelle de 130 000 € HT. Ainsi, au travers de son appel à projets « Animation de la Vie Sociale », la CAF peut participer à 50 % des coûts. Et en plus de la CAF, la Ville pourra activer des fonds de secours de PMM et ainsi, obtenir 25 % supplémentaires d'aides. Le restant à charge à la Ville serait donc de 25 %.

Je vous propose de nous autoriser.

M. Charles PONS

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Non.
On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.13 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer au point 2.01, c'est moi. Excusez-moi, je prends mes petits dossiers. Ah oui, Action Cœur de Ville, effectivement. Ça revient un peu avec ce que disait Monsieur CAPSIE tout à l'heure, on va pouvoir engager le débat.

2 – CŒUR DE VILLE

DOSSIER 2.01 – Action Cœur de Ville – Périmètre Opération de Revitalisation de Territoire – Convention opérationnelle d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée

M. Charles PONS

La Ville de Perpignan bénéficie de l'Action Cœur de Ville et, dans cette Action Cœur de Ville, vous avez plusieurs volets. Vous avez la réhabilitation des bâtiments ; vous avez aussi le développement du commerce ; vous avez différents thèmes, accès, équipements et services publics.

Donc Monsieur le Maire a décidé, avec la Banque des Territoires qui nous accompagne sur ce projet, a décidé de voir avec un bureau d'études de nous flécher un peu, pour essayer de revitaliser un peu le centre-ville de Perpignan. C'est un axe important que Monsieur le Maire veut développer. Il a déjà, de son côté, bougé quelques leviers dans le sens où on a créé énormément d'animations pour faire venir les clients, on essaie au maximum d'embellir la Ville par le biais des actions façades. Et au fur et à mesure, à chaque fois, on essaie de créer quelque chose pour attirer le client au maximum.

Donc là, il s'avère qu'on a une possibilité, par le biais de la Banque des Territoires et grâce à ce bureau d'études, de pouvoir, avec un opérateur qui s'appelle l'EPFL, de pouvoir essayer de négocier, de gré à gré, avec ces propriétaires des murs où il y a une vacance trop importante dans le centre-ville. Ces rideaux qui sont tirés donnent d'abord une mauvaise image de la Ville, et surtout empêchent des entreprises qui

aimeraient s'installer, mais, pour des loyers bien trop chers, ne peuvent pas et n'ont malheureusement pas la chance de pouvoir développer cette activité. Donc nous avons décidé de créer ce système-là, avec l'EPFL et d'acheter de plus en plus de murs pour développer le commerce.

Je ne sais pas si j'ai été très clair.

M. Philippe CAPSIE

Oui, vous avez été clair Monsieur le Premier Adjoint. Par contre, on peut s'interroger sur l'opportunité de ce type de mesure. Moi je crois savoir, parce que je n'étais pas né politiquement, qu'une initiative de ce type a été engagée au niveau de la rue des Augustins pour 25 locaux commerciaux. Il y avait, de mon point de vue, à ce moment-là, une vraie logique parce que la rue des Augustins était vraiment bloquée par une volonté des bailleurs, qui conduisait à la situation que l'on connaît. Là, cette action est un peu d'une nature différente, puisqu'on a le sentiment que la commune se propose cette fois-ci, par l'intermédiaire d'un établissement public, d'acquérir 28 locaux commerciaux dans l'idée et l'objectif de revitaliser l'activité commerciale de toute une zone. C'est-à-dire que les biens immobiliers qui sont ciblés sont absolument éparpillés sur l'ensemble du centre-ville donc il y a là une volonté de saupoudrer, par des acquisitions immobilières, qui, de mon point de vue, présentent 3 types d'inconvénients.

Le premier inconvénient, Monsieur le Premier Adjoint, c'est qu'on peut y voir là le constat d'un échec de toutes les autres mesures qu'une ville peut engager sur un plan incitatif. Si aujourd'hui 28 locaux commerciaux éparpillés sur la Ville ne trouvent pas preneur, c'est, de mon point de vue, un constat d'échec. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est, quelle meilleure garantie une commune peut-elle avoir, en plus de l'initiative privée, de réussir là où le marché ne réussit pas ? Est-ce que vous avez dans vos services des agents immobiliers spécialisés dans les locaux commerciaux qui pourront vous donner de meilleures garanties que l'initiative privée de redynamiser ces 28 locaux commerciaux ? Je n'en suis pas certain.

Et troisième observation, on avait, je crois, c'était en tout cas votre initiative, prévu le poste de manager, qui avait justement, lui aussi, déjà cette mission de redynamiser le commerce de centre-ville. Est-ce qu'à cette occasion, vous pourriez peut-être nous présenter un premier bilan de l'activité de ce manager qui, de mon point de vue, et c'est le sens de cette délibération, n'a pas vraiment brillé ? Qu'il m'en excuse mais, puisqu'on est obligés de passer à l'étape supplémentaire qui consiste à carrément faire l'acquisition de 28 locaux commerciaux. Et ça me choque un peu.

M. Charles PONS

Aucun souci. Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, je complète un petit peu les questions. La première, c'est que quand on regarde cette liste, il y a un certain nombre de baux commerciaux qui sont actuellement occupés. Vous prenez la rue des Marchands sur laquelle il y a 4 immeubles concernés, il y en a 3 qui actuellement sont occupés.

M. Charles PONS

En travaux.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, il y en a 3 qui sont occupés aujourd'hui, les 3 premiers sont occupés. Et avec une véritable difficulté, une véritable question qui se pose au-delà de ça, c'est que si vous commencez à racheter des murs avec des commerces qui sont installés et qui ont un bail commercial, on va rentrer dans des logiques ensuite d'indemnités d'éviction. Et là, on rentre dans des logiques financières qui peuvent n'avoir plus aucune cohérence. Ça c'est ma première question. Pourquoi inclure des immeubles dans lesquels, actuellement, les locaux sont occupés ?

Et deuxième question, moi qui me semble aussi un peu problématique, ces achats de gré à gré ou via la préemption que fera l'EPFL, ils les feront évidemment à la valeur des Domaines. Ce qui veut dire qu'on adresse quand même un signal aux propriétaires perpignanais, qui est de leur dire « quand vous avez un immeuble en centre-ville, avec un local commercial, il y a une probabilité, qui grandit au fur et à mesure du temps, que vous ne puissiez plus jamais le vendre à quelqu'un d'autre que la Mairie au prix des Domaines ». Quand on sait comment sont faites quelquefois les estimations des Domaines, ça ne me semble quand même pas un bon signal vis-à-vis des investisseurs privés. Et jusqu'à preuve du contraire, quand vous regardez un petit peu ce qui s'est fait à travers la France, il n'y a jamais eu de... les foncières commerciales, ça ne marche quasiment jamais nulle part, il n'y en a quasiment aucune qui fonctionne. Donc est-ce que la Mairie a vocation à devenir foncière commerciale ? Ça ne me semble pas forcément une bonne idée.

Et deuxièmement, comme l'a dit tout à l'heure Philippe CAPSIE, vous avez déjà une capacité d'investissement colossale grâce à la DUP qui a été prise sur la rue des Augustins et sur la rue de la Cloche d'Or, vous avez déjà une trentaine de commerces sur lesquels vous allez devoir trouver une activité. Est-ce qu'aujourd'hui, en rajouter 29 de plus, ce n'est pas créer juste des friches industrielles, des friches commerciales plutôt, qu'on ne saura pas gérer dans l'avenir ? Et donc ça ne remplit pas vraiment la mission, on décourage l'investisseur privé et on crée des friches commerciales en centre-ville.

M. Charles PONS

Je vais répondre à Monsieur CAPSIE, voilà vous m'entendez ? Très bien. Effectivement, quand vous voyez le plan vous vous dites... il est où Monsieur CAPSIE ? C'est la première réflexion, j'ai eu exactement la première réflexion comme vous. Je me suis dit, tiens c'est marrant, c'est un magasin là, un autre magasin à l'autre bout de la rue, ceci cela. Je trouvais comme vous qu'il n'y avait pas trop de cohérence. Et en fin de compte, ce bureau d'études, qui est un très gros bureau d'études qui est spécialisé, que France, j'allais dire France Domaine, que la Banque des Territoires nous a amené, ils ont entièrement raison, tous ces points-là sont d'une stratégie ultra importante, dans le sens où ils sont en début de rue, en fin de compte. C'est pour éviter que quand vous rentrez dans une rue marchande où il y a plusieurs commerces, d'avoir la première impression, et malheureusement souvent la bonne. Donc effectivement, il y a toute une stratégie de positionnement de ces commerces-là. C'est pour ça que sur le plan ça a l'air diffus mais en fin de compte, stratégiquement parlant c'est bien pensé, et j'ai été obligé de le reconnaître, un peu comme vous.

Après, vous me dites, c'est un échec. Non, ce n'est pas un échec. Pour l'instant, au contraire, nous, s'il y a une vacance commerciale, nous on n'y peut rien, justement on fait tout pour essayer, pour éviter qu'il y en ait. Mais après, on ne peut pas non plus ouvrir le rideau à leur place.

Après, Monsieur NOUGAYREDE vous me dites, oui les foncières ne marchent pas, les SEM. Je ne suis pas d'accord avec vous. Prenez celle de Béziers, elle fait un carton, mais franchement. Oui commerciale, mais elle fait un carton, ça marche du feu de Dieu, c'est un bras armé, vous pouvez vous doter... Alors effectivement, c'est toujours pareil, si c'est pour avoir une coquille vide, ça ne sert à rien. Mais là effectivement, il y aura des fonds, on est en train de faire un tour de table... (hors micro) Voilà, c'est une SEM mais bon. On est en train justement de faire un tour de table pour faire des appels de fonds pour que ça devienne réellement le bras armé commercial de la Ville. Après, pourquoi on y arriverait plus que ce que les commerçants ne le font pas aujourd'hui, enfin les propriétaires des murs ne le font pas aujourd'hui ? Pour la bonne et simple raison, c'est qu'ils abusent complètement. Moi ça fait un demi-siècle que j'habite là, que j'habite dans cette rue, un demi-siècle. Donc je le connais bien le centre-ville, je les connais tous les locaux. Franchement, en termes de loyer c'est un scandale. C'est un scandale. C'est prendre le commerçant qui va s'installer pour une vache à lait. Et ça, ce n'est plus possible. Ça, maintenant, ça ne va plus être possible. Honnêtement, ça ne va pas être possible. Donc nous, on va essayer, parce que là pour l'instant, à l'inverse de la rue des Augustins où là c'est une méthode plus dure, plus brutale mais il faut avancer, donc on n'a pas le choix, là pour l'instant, c'est une négociation de gré à gré, inévitablement.

Et pour votre dernière question, vous me dites « ce n'est pas un bon signal pour les investisseurs ». Oui mais qu'ils aient peur justement, qu'ils arrêtent de foutre 8 000 ou 9 000 ou 10 000 € le m² pour un local de 250 m², oui il vaut mieux qu'ils aient peur. Je le dis honnêtement. Parce que le commerce, maintenant il faut que ça bouge.

M. le Maire

Monsieur GUILLAUMON.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je voulais vous répondre concernant le manager de centre-ville. Il y a bien un manager de centre-ville qui travaille ici depuis un an et demi, et dont le travail porte ses fruits. Nous avons organisé pour dans quelques jours, la semaine prochaine, les premières assises du commerce, qui vont commencer, on va pouvoir délivrer des chiffres... Monsieur NOUGAYREDE, vous posiez une question.

M. le Maire

Il arrive à écouter en parlant.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je vois comme il n'écoute pas.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Charles PONS

Il vous répond pour le manager.

M. Frédéric GUILLAUMON

J'essaie de vous répondre mais je vous sens distrait. Vous étiez tous les deux sur l'affaire.

Oui, quant au manager de centre-ville, il y a quelqu'un qui travaille, je ne sais pas si vous l'avez remarqué mais, en tout cas, ça fait un an et demi qu'il a pris sa fonction, et donc, qui est le guichet commercial pour répondre à toutes les demandes des commerçants et des futurs commerçants. Et le tableau n'est pas si sombre que vous le décrivez, parce qu'il s'ouvre, il se passe des choses au centre-ville. Alors, pas autant qu'on le voudrait, mais même si la technique de récupération de la rue des Augustins ne vous convient pas, je pense qu'il valait mieux faire ça que la laisser sombrer comme c'était le cas auparavant. (*hors micro*) Non mais vous avez fait... (*hors micro*)

M. le Maire

Il n'y a pas de souci.

M. Frédéric GUILLAUMON

Et je terminerai en disant que les assises du commerce sont organisées pour la semaine prochaine. Et là, il y sera diffusé des chiffres, qui vous étonneront certainement parce qu'il se passe des choses en Ville, il va s'en passer encore. Et on est vigilants, on est attentifs, et croyez bien qu'on prend conseil et on prend oreille de personnes qualifiées.

M. le Maire

Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Oui, merci Monsieur le Maire. Monsieur GUILLAUMON, par rapport à ce sujet, ce sujet c'est un sujet qui nous préoccupe tous. Vous dans la majorité et nous dans l'opposition. Parce que si on ne sauve pas notre centre-ville et si on n'arrive pas à le développer, c'est inquiétant pour la Ville. Donc, sur un sujet aussi sensible, plutôt que de découvrir une délibération comme ça, sur laquelle on n'est pas forcément d'accord parce que peut-être on n'en maîtrise pas non plus tous les contours, parce qu'on n'a que les éléments que nous avons sous les yeux, pourquoi ne pas, sur un sujet aussi sensible et du coup je pose la question à Monsieur le Maire, créer une commission où on participerait, des élus de chez vous et des élus bien sûr de chez nous, pour travailler ensemble et pour aussi comprendre un peu ce que fait le manager de centre-ville ? Parce que vous me dites, ça fait un an et demi qu'il travaille, on n'a pas un seul bilan, au bout d'un an on aurait pu imaginer faire un petit bilan aussi. Nous, on est dans l'inconnu. La seule chose qu'on voit, c'est un peu ce que vous nous disiez à l'époque Monsieur le Maire, c'est quand un rideau se ferme. Donc, c'est normal...

M. le Maire

Ou s'ouvre.

Mme Chantal BRUZI

Ou s'ouvre mais malheureusement, malheureusement vous le savez comme moi, en ce moment il se ferme plus que ce qu'il s'ouvre. Mais je ne fais aucune comparaison avec une année ou une autre. Je vous dis juste c'est un sujet sensible. On peut se référer à ce qu'il se passe dans d'autres villes, on faisait référence à d'autres villes à l'instant. On peut, effectivement, essayer encore une fois de travailler et de travailler intelligemment si on a envie, tous ensemble, de sauver le cœur de ville. Voilà ce que je voulais vous dire.

Et ne pensez pas qu'à chaque fois qu'on vous pose des questions ou qu'on s'interroge sur une méthode de travail, qu'on est contre tout ce que vous voulez faire. Non, on veut nous aussi sauver le centre-ville et de temps en temps, quand on voit vos décisions, on peut effectivement douter que ce soit la meilleure solution. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu de nous abstenir.

M. le Maire

Merci. Donc nous passons au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Le Groupe d'opposition
- Qui est pour ?

Adopté, merci.

La délibération n° 2.01 est adoptée.

On passe maintenant au dossier suivant, le dossier 2.02, et c'est Monsieur Jean-Yves GATAULT. (*hors micro*) C'est celui qui a été rajouté sur table, qui s'est inséré. C'est bon ?

M. Jean-Yves GATAULT

C'est ça. Oui, oui, mais avant de présenter la délibération, je voudrais juste donner une explication sur ce petit document. Il s'agit d'une pochette, donc « Mémoire et devenir du Champ de Mars », qui est le fruit d'une collaboration de la ville de Perpignan, par sa mission NPNRU, avec le lycée Jean Lurçat sous l'égide de l'ANRU.

Ce travail a été réalisé dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Champ de Mars. Les élèves de terminale STD 2A, série technologique préparant aux métiers du design, ont interrogé la mémoire des habitants et leur vécu dans ce quartier. Ces initiatives de rencontres sont l'occasion de faire participer la population à la transformation en cours. Aussi, chaque pliage est le témoignage d'un habitant illustré par le travail des élèves. Et cette pochette est mise à la disposition des habitants à la maison de quartier.

DOSSIER 2.02 – NPNRU – Approbation des dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique, déclaration de cessibilité et fixation d'une indemnité prévisionnelle en vue de l'acquisition de l'immeuble sis 55 rue de l'Anguille à Saint-Jacques – Modification de la délibération n° 2022-333 du 15 décembre 2022

M. Jean-Yves GATAULT

Ensuite, la délibération, l'approbation du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique de l'immeuble sis 55 rue de l'Anguille à Saint-Jacques. Il s'agit d'une modification de la délibération du 15 décembre 2022.

Je vais malgré tout faire un petit rappel à propos des soucis de l'habitat insalubre sur Saint-Jacques. La ville de Perpignan, en date du 29 janvier 2007, s'est engagée à lancer une procédure de résorption de l'habitat insalubre sur 7 périmètres dans le quartier Saint-Jacques. Le périmètre d'étude, qui concerne le 55 rue de l'Anguille, du 5^{ème} îlot, dénommé Anguille Saint-François de Paule, comprenait 17 immeubles imbriqués, dont l'état dangereux et les pathologies graves constatés ont contraint la Ville à débiter leur démolition dès la mi-février 2015. Parmi ces immeubles, 12 particulièrement dégradés et dangereux étaient frappés par un arrêté de péril non imminent, avec interdiction définitive d'habiter. Trois immeubles mitoyens ont dû être également démolis, du fait de leur imbrication structurelle aux immeubles déconstruits.

Des réflexions relatives au projet de reconstitution de l'îlot menacé, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'équipe en charge de la révision du secteur sauvegardé, ont permis de définir un projet d'aménagement prévoyant la reconstruction de cet îlot, ainsi que l'îlot Puig, sur une nouvelle emprise, tout en respectant la trame urbaine.

Le programme de construction est de 29 logements sur les 2 îlots. Il comporte des logements collectifs traditionnels, des maisons de ville, et des immeubles collectifs avec des accès aux logements indépendants.

Ce projet a été validé par l'Agence Nationale pour l'Habitat, qui a donc octroyé une subvention de 1 264 992 €.

Afin de mener à bien cette opération, qui a fait l'objet de plusieurs études complémentaires au regard de l'évolution du projet de rénovation urbaine, la commune doit acquérir l'ensemble du foncier et donc cette parcelle manquante AD302, 55 rue de l'Anguille, au travers de la procédure Vivien. En conséquence, un dossier a été constitué pour cette parcelle afin de solliciter Monsieur le Préfet pour déclarer d'utilité publique l'expropriation de cette parcelle, demander sa cessibilité et fixer la date à laquelle la prise de possession du terrain exproprié pourra être effective.

M. le Maire

Madame GAVALDA.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Merci Monsieur le Maire. Comme tout le monde, là au Conseil Municipal, moi comme l'opposition, je prends connaissance de ces petits documents. Je voudrais savoir si vous avez eu un droit de regard. Et surtout, vous dire que je ne comprends pas toujours l'objectif de ces messages. Alors j'ai entendu Monsieur GATAULT nous dire qu'ils allaient être mis à disposition des personnes qui fréquentent la maison de quartier, mais je prends un au hasard et je lis : « aujourd'hui, je n'ai plus que 2 voisins

amis et quelques connaissances. J'espère partir, plus rien n'est comme avant, mais je sais que je ne retrouverai jamais aussi bien que ce que j'ai connu ». Quel est l'objectif de ces messages ? Ou encore, « à destination de mes enfants : je les habitude à parler à tout le monde, à d'autres que ceux de ma communauté », ce qui laisse penser qu'il y a donc là une seule communauté. Quel est le, est-ce que vous pouvez nous dire si vous avez eu un droit de regard sur ces messages ? Et quel est l'objectif ?

M. Jean-Yves GATAULT

En matière de droit de regard, nous sommes face à des étudiants qui travaillent, si vous voulez, parce qu'il y a aussi des intervenants culturels qui sont intervenus. Donc pour nous, il n'était pas envisageable de censurer leurs propositions. Premier élément.

Le deuxième élément, faire de telles transformations dans ce quartier, ça fait prendre conscience aux gens de la réalité de leur quartier. Et si on est obligés d'intervenir, c'est que malheureusement, des gens nous ont fait..., ont traduit un certain désarroi. Comme je vous expliquais, comme je l'ai dit, c'est vraiment pour faire prendre conscience de l'état du quartier, de la transformation. De toute façon, c'est un projet qui a un aspect culturel et pour nous, il n'était pas question de censurer quoi que ce soit. C'est vraiment la parole des habitants. Ceux qui ont exprimé ce sentiment y retrouveront leur document. Chaque document, c'est l'expression d'un groupe d'habitants, d'un habitant.

M. Philippe CAPSIE

A l'évidence, ce n'est pas une opération de communication de la ville de Perpignan.

M. Jean-Yves GATAULT

Donc je reprends.

M. Philippe CAPSIE (*hors micro*)

Parce que le logo apparaît quand même.

M. Jean-Yves GATAULT

Oui, il y a le logo de l'ANRU aussi.

M. Philippe CAPSIE

Si c'est une opération de communication, elle n'est pas réussie, c'est ça que je voulais dire.

M. Jean-Yves GATAULT

Alors, on n'est pas sur un projet de communication, si, pourquoi pas... Attendez, attendez. Si c'est une communication artificielle pour vanter, etc., là on est sur un projet de sensibilisation de la population au projet de requalification urbaine. Ce sont des projets très lourds, qui modifient totalement l'environnement du quartier. On

ne veut pas arriver, tout faire sans faire prendre conscience aux gens de leur vécu, puisqu'on est aussi sur la mémoire. Il y a quand même des gens qui décrivent comment était le quartier lorsqu'ils sont arrivés. C'est vraiment, et au-delà de ça, c'est l'ANRU qui nous demande, fort justement d'ailleurs, de travailler sur la mémoire.

M. le Maire

Oui. Non, tu as oublié une chose, c'est demandé par l'ANRU dans le volet social qui n'avait pas été traité par la Mairie précédente. *(hors micro)* Mais oui ! Et ce sont des gamins. Au lieu de dire non, venez voir ! Vous c'est toujours non de toute façon ! Quel que soit le truc, c'est non ! *(hors micro)* Mais ce sont des enfants, vous croyez qu'on leur a tenu le stylo ? C'est quand même incroyable ça ! *(hors micro)* On va le distribuer, c'est leur expression, vous voulez qu'on leur dise quoi ? C'est nul, on le garde. Bah non ! Vous avez le condensé de ce que pensent les gens. Ça ne vous plaît pas mais c'est comme ça, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? *(hors micro)*

Attendez, là c'est important ça. Pour les stigmatiser ! *(hors micro)* Ça c'est extraordinaire ! *(hors micro)* Mais vous croyez, je vais vous dire, c'était tellement parfait qu'on se demande pourquoi on est partis dans une affaire de rénovation urbaine !

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

La question n'est pas là Monsieur le Maire, il y a des enfants qui vivent dans ce quartier...

M. le Maire

On nous l'a demandé. Ce n'est pas nous qui avons fait, c'est une des conditions de l'ANRU pour le volet social. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Mais un volet social, Monsieur le Maire, ça peut être autre chose que ça. Est-ce qu'un volet social c'est ça, c'est d'écrire le parcours de cette façon-là ?

M. le Maire

Les enfants... Mais justement, les enfants vous donnent le ressenti...

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

C'est une question, ne criez pas. Je vous pose, Monsieur le Maire, une question.

M. le Maire

Les enfants vous donnent le ressenti de leur quartier. C'est ça qui devrait vous inquiéter. *(hors micro)* Ah oui, oui, moi aussi ça m'inquiète. Mais ça, c'est le produit d'un héritage de 30 ans. Mais oui ! Oui ! Ils ne sont pas tombés du ciel au Champ de Mars ! Ça s'est fait progressivement cet état, là où on en est aujourd'hui, que vous le vouliez ou non. Et ce sont à la fois des politiques d'État et des politiques municipales

qui ont conduit à ça. Et aujourd'hui, vous y aviez travaillé quand vous y étiez, nous y travaillons, tout ça, ça fait partie du volet social du NPNRU et de l'ANRU, on l'a fait, voilà !

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Avec les moyens et les activités qui sont menés dans ce quartier, vous avez d'autres choses à valoriser que décrire le quartier de cette façon-là. Il y a beaucoup de choses qui sont faites, vous faites beaucoup de choses dans ces quartiers.

M. Philippe CAPSIE

Monsieur le Maire, juste pour terminer parce qu'il y en a un qui répond à votre interrogation. Deux choses. La première c'est qu'on voit sur cette enveloppe quand même le logo de la ville de Perpignan.

M. le Maire

Ça, ça vous perturbe énormément !

M. Philippe CAPSIE

Du tout, du tout. Laissez-moi, regardez, juste terminer. Et puis il y en a, d'habitant de ce quartier, qui répond finalement à votre question et il écrit...

M. le Maire

Mais à quelle question ?

M. Philippe CAPSIE

Ecoutez-moi, écoutez-moi.

M. le Maire

A quelle question ?

M. Philippe CAPSIE

Nous étions bien, donc le passé, nous étions bien, aujourd'hui c'est une partie de notre vie qui disparaît. Bon, je trouve qu'ils se sont exprimés effectivement, vous avez raison. Et c'est validé par le service communication de la Ville.

M. le Maire

Allez demander à ceux qui sont victimes du point de deal qu'il y a au Champ de Mars là-bas, ils vont vous dire s'ils se sentent bien. C'est n'importe quoi, vous racontez n'importe quoi de toute façon. Bon, bref, c'est comme ça.

On va passer au vote, allez.

- Qui est contre ? Madame GAVALDA.

- Qui s'abstient ? Tout le monde est contre ? (*hors micro*) Ah vous êtes pour ! Mais contre la pochette alors ! D'accord, bon. (*hors micro*) Mais je pense qu'ils, enfin on ne va pas revenir (*hors micro*) Mets ton micro, mets ton micro.

M. David TRANCHECOSTE

Pardon, excusez-moi, ils étaient fiers ces jeunes. On les a félicités, ils font un travail remarquable, ils croient en la société, ils croient en Perpignan. Et tout à l'heure, j'écoute un petit peu l'opposition « on voudrait bien participer à ça ». C'était une idée de vous faire partager le travail des jeunes, on pensait que ça allait vous faire plaisir, un petit cadeau, et qu'est-ce que vous faites ? Oui parce que ça me touche, parce que quand je vois des jeunes de quartier, je viens du quartier. Et quand on voit des jeunes du quartier s'investir autant, ils donnent des sentiments, et avec ces sentiments on va leur construire un avenir, voilà Madame.

M. le Maire

Merci. (*applaudissements*) Allez. Finalement, tu as bien fait de prendre la parole. (*rires*)

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 3.01, Monsieur GUILLAUMON.

3 – DOMAINE PUBLIC – STATIONNEMENT

DOSSIER 3.01 – Marché de plein vent dit « aux Puces » : restructuration, changement de tarification et nouveau règlement intérieur

M. Frédéric GUILLAUMON

Marché de plein vent dit « aux Puces » : restructuration, changement de tarification et nouveau règlement intérieur.

Le marché dominical dit « aux Puces » est un lieu incontournable pour les inconditionnels des objets d'occasion et autres brocantes. Il attire une clientèle venue de l'ensemble de la Ville et du Département. Sa popularité et son originalité en font une promenade riche en surprises pour les amateurs de fripes ou autres étals de vêtements et accessoires.

Dans une volonté forte d'améliorer la qualité du marché et des conditions de travail, plusieurs orientations ont été prises par la Ville. Les principes d'égalité de traitement, de proportionnalité des mesures, de simplicité pour la collecte des droits et de non rétroactivité de la mise en œuvre, ont été privilégiés.

Dans un premier temps, il a été décidé de supprimer la disparité financière entre les activités des commerçants, actuellement, seuls les fripiers disposent d'un prix

forfaitaire pour une surface minimale, en mettant en place un prix forfaitaire par surface prédéfinie occupée sur l'ensemble du marché.

En suivant, un zonage du marché par activité et un plan des emplacements numérotés ont été mis en place avec autorisation d'abonnement annuel, inexistant à ce jour. Cette forte demande d'abonnement émane des commerçants du marché. Le choix des nouveaux emplacements, basé sur le volontariat et l'ancienneté, a ainsi été privilégié.

A noter que cette nouvelle tarification proposée permet la viabilité du marché et surtout prend en compte l'acceptabilité du prix par les commerçants.

Depuis le traçage au sol, et nous avons fait quelques réglages au niveau des placiers et du recouvrement des dus, nous avons eu une forte augmentation en quelques dimanches des recettes ; on est maintenant sur des recettes à 3 800 €, alors que nous étions sur 1 800 précédemment, et ça ne va pas cesser. A préciser que nous travaillons bien sûr de concert avec le syndicat des marchands ambulants et les syndicats des marchés, de concert avec eux. Donc nous avons pris ces décisions.

Il s'agit de, comme je l'ai lu, de retracer le marché ; de reclasser les tarifs ; et de favoriser les abonnements, les abonnements qui nous permettent de mieux gérer le parking, le marché, et qui rendent plus lisible le marché et qui permettent de le rendre plus fréquenté. S'il est plus fréquenté par les vendeurs, il est plus fréquenté par les clients. Cette restructuration, cette réforme, a été mise en place sur le marché Cassanyes, la recette a bien pris, l'abonnement a pris. On a maintenant plus de 100 abonnés, on a 103 abonnés sur 94 places, ce qui veut dire quand même beaucoup de choses. C'est qu'ils ont été fidélisés, et donc la recette ayant été efficace, on la transpose maintenant sur le marché « aux Puces ».

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Madame MARTIN.

Mme Laurence MARTIN

Oui Monsieur GUILLAUMON, j'en profite puisque vous parlez du marché de la place Cassanyes qui a été restructuré, nous, on s'étonne, de dimanche en dimanche, de semaine en semaine et de mois en mois, de voir ce marché se vider de toute sa substance et de tous ses exposants. En fait, nous on a besoin de comprendre aujourd'hui quel est votre plan et votre projet pour ce marché, parce que là on assiste plutôt à un démantèlement du marché de la place Cassanyes qu'à une revitalisation et à une réorganisation. C'est une question.

M. Frédéric GUILLAUMON

Alors moi, ce sont les chiffres qui vont parler.

Mme Laurence MARTIN

Non mais il y a les chiffres et il y a la réalité.

M. Frédéric GUILLAUMON

Oui mais les chiffres c'est la réalité puisque les chiffres...

Mme Laurence MARTIN

Non.

M. Frédéric GUILLAUMON

Ce sont les recettes que nous faisons.

Mme Laurence MARTIN

Je pense que tout le monde ici passe le dimanche à Cassanyes et se rend compte que le marché est de plus en plus vide. C'est une réalité.

M. Frédéric GUILLAUMON

Et les recettes que nous faisons sont à l'image de la fréquentation des commerçants.

Mme Laurence MARTIN

Peut-être qu'avant ils n'étaient pas prélevés comme il faut, peut-être que l'organisation... Et les tarifs vont augmenter.

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais non les tarifs, ils vont augmenter de 5 % pour cette année, on l'a voté en fin d'année dernière.

Mme Laurence MARTIN

En tout cas, ma question c'est, est-ce que vous avez un projet, une vision pour ce marché ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais le projet a été la restructuration et il a porté ses fruits. On est à 20 % de plus de recettes, sur un tarif moyen au mètre...

Mme Laurence MARTIN

Non mais on parle...

M. Frédéric GUILLAUMON

Sur un tarif moyen au mètre qui est plus bas. Alors expliquez-moi ce qui ne va pas.

Mme Laurence MARTIN

On parle de recettes et on parle d'offres aux clients le dimanche. Le constat c'est qu'il y a de moins en moins d'exposants...

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais il n'y a pas de moins en moins d'exposants puisqu'on fait plus de recettes...

Mme Laurence MARTIN

On ira ensemble dimanche prochain si vous voulez !

M. Frédéric GUILLAUMON

Madame, c'est mécanique. On fait plus de recettes avec un prix moyen du mètre plus bas, comment vous l'expliquez ?

Mme Laurence MARTIN

Ah bah oui, si vous en mettez moins et que vous faites payer plus cher, mécaniquement, mais la réalité c'est qu'à la fin les Perpignonais qui vont se promener ne retrouvent plus leurs exposants.

M. Frédéric GUILLAUMON

Non mais enfin ! Non mais...

Mme Laurence MARTIN

C'est tout. Non mais si c'est votre position c'est très bien.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je ne comprends pas ce que vous me dites. Si on avait mis en place la réforme et que les recettes soient à la baisse, je vous dirais c'est vrai, on est peut-être allés un peu fort. Mais on a les chiffres, on est à + 20 %.

Mme Laurence MARTIN

Mais tant mieux si vous en êtes contents ! Tant mieux.

M. Frédéric GUILLAUMON

Enfin je ne vois pas...

M. le Maire

Avec un jour de moins.

M. Frédéric GUILLAUMON

Et avec un jour de moins, exactement, avec le lundi en moins.

Mme Laurence MARTIN

Non mais tant mieux si vous êtes contents.

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais ce n'est pas que je suis content, ce sont les chiffres, les chiffres c'est la fréquentation.

Mme Laurence MARTIN

D'accord, très bien. Ça nous va.

M. Frédéric GUILLAUMON

La fréquentation, si les commerçants venaient et ne vendaient pas, ils arrêteraient de venir, non ? Ce n'est pas comme ça que ça marche ?

Mme Laurence MARTIN

Non mais là vous parlez de la fréquentation, de ce que vous prélevez au niveau des exposants, on ne parle pas du chiffre d'affaire généré par le marché tous les dimanches.

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais je parle du chiffre, si nous...

Mme Laurence MARTIN

Oui, généré par l'emplacement mais aujourd'hui, peut-être que le chiffre d'affaire généré il y a 6 mois était bien plus élevé que ce qu'il est aujourd'hui.

M. Frédéric GUILLAUMON

C'est sur presque un an maintenant. Et ça tient le coup, et notamment dans les mois, (*hors micro*) non mais ce sont les chiffres. Oui vous pouvez discuter, les chiffres de janvier et février sont en positif, ce sont les mois les plus compliqués, alors maintenant quand on rentre dans le printemps ça va encore monter. Je veux dire que c'est l'évidence. C'est l'évidence.

M. le Maire

On va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Je ne sais pas si on va dire à l'unanimité mais adopté.
Unanimité, merci.**

La délibération n° 3.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 3.02, Monsieur GUILLAUMON.

DOSSIER 3.02 – Direction de la police municipale – Gestion du domaine public – Travaux publics entravant l'implantation de terrasses – Exonération des droits de terrasse

M. Frédéric GUILLAUMON

Dans le cadre des travaux de rénovation totale de la Maison de Santé rue Foch, les commerces environnants ont été dans l'impossibilité d'utiliser pleinement ou partiellement leurs terrasses.

Par souci d'équité, nous avons étudié la possibilité de dégrever les droits de terrasse de ces commerces, au prorata temporis de la durée de carence de l'utilisation de leurs terrasses. Il est proposé d'appliquer un dégrèvement sur la redevance relative à la terrasse de l'établissement « BURGER'S FRIEND ». Cette exonération est appliquée sur l'année 2022.

Par conséquent, je vous propose : de décider de l'exonération, sur la redevance des droits de terrasses, pour l'enseigne BURGER'S FRIEND ; d'exonérer de cette taxe le commerçant au titre de l'année 2022, dont le total s'élève à 650 € ; et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes utiles en la matière.

M. le Maire

C'est bon ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 3.03.

DOSSIER 3.03 – Police municipale – Fourrière Automobile Municipale – Convention entre la ville de Perpignan et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) – Pour le traitement des avis de mise en fourrière par l'ANTAI

M. Frédéric GUILLAUMON

Alors, le point suivant. Police municipale, fourrière Automobile Municipale – Convention entre la ville de Perpignan et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), pour le traitement des avis de mise en fourrière.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021, la ville de Perpignan a adhéré à la SI-Fourrières pour la gestion de sa fourrière automobile municipale déléguée. L'objectif de la fourrière est de gérer de façon informatisée la totalité des processus de fourrière automobile, allant de la mise en fourrière aux différentes issues possibles, restitution du véhicule, vente ou destruction, et de procéder à l'édition au format papier des documents non dématérialisables.

Dans le cadre de la fourrière, la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) a confié à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), Etablissement Public Administratif (EPA) sous tutelle du ministère de l'Intérieur, la mission d'assurer

l'édition et l'envoi des avis de mise en fourrière pour le compte des prescripteurs de mise en fourrière et des gestionnaires de fourrière qui le souhaitent.

La ville de Perpignan souhaite adhérer à ce dispositif et conventionner avec l'ANTAI pour les notifications des avis de mise en fourrière de véhicules et le traitement des retours des accusés de réception et des plis non attribués. L'ANTAI refacturera à la Ville le coût unitaire de l'affranchissement Recommandé avec AR au tarif en vigueur de La Poste pour chaque avis de mise en fourrière expédié, tandis que la Ville versera à l'ANTAI une rétribution pour chaque avis de mise en fourrière envoyé.

La convention s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2025 et une nouvelle convention sera nécessaire pour prolonger l'adhésion de la Ville à ce dispositif proposé par l'ANTAI.

L'objet de la présente délibération est d'approuver les termes de la convention entre l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et la ville de Perpignan pour les procédures de notification des avis de mise en fourrière de véhicules et de traitement des retours des accusés de réception et des plis non attribués réalisées par l'ANTAI pour le compte de la Ville ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention entre l'ANTAI et la Ville de Perpignan, et tout document ou acte utile en la matière ; et d'approuver le paiement par la ville de Perpignan à l'ANTAI du montant des traitements des avis de mise en fourrière de chaque véhicule, réalisés par l'ANTAI pour le compte de la Ville, soit la refacturation par l'ANTAI au tarif postal en vigueur et la rétribution de l'ANTAI pour chaque envoi.

Alors, pour être peut-être plus clair, en fait, à aujourd'hui c'est la police qui signifie aux propriétaires, aux titulaires de carte grise, que leur véhicule est en fourrière, et là je parle, ça concerne les véhicules qui sont en fourrière depuis au moins 3 jours. Donc aujourd'hui, c'est la police qui envoie le recommandé au titulaire de la carte grise pour signifier sa mise en fourrière. Là, maintenant, cette convention consiste à donner à l'ANTAI la main pour que eux puissent eux-mêmes envoyer les courriers dans les délais et puissent suivre après les opérations. Ce sont des opérations aujourd'hui administratives qui prennent par dossier 20 minutes par agent, vous devez le savoir ; 20 minutes par agent et il y a 1 211 dossiers par an. Pour schématiser, ça fait 55 jours de travail, 55 journées de travail. Donc il vaut mieux que les agents soient occupés à des opérations plus intéressantes que cela. Nous, c'est un coût de 1,60 € par intervention, donc c'est un coût de 2 022 € à l'année, sachant que les recommandés on les payait déjà, donc c'était déjà à notre coût. Pour 55 jours de travail gagnés, recycler des agents sur un travail plus intéressant, ça valait le coup.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe aux dossiers de la culture. Madame GOMBERT ne participe ni au débat ni au vote du point 4.01 à 4.18. Elle quitte la salle, ce qui est déjà fait. Et donc je laisse

la parole à Monsieur André BONET, à qui on va demander une accélération, à partir du dossier 4.01 !

4 – CULTURE

DOSSIER 4.01 – Acquisition de deux œuvres lors des ventes aux enchères « Artistes pour l'Ukraine » au bénéfice de l'association CATALADON

M. André BONET

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette première délibération concerne l'acquisition de deux œuvres lors des ventes aux enchères qui se sont déroulées pour les Artistes en faveur de l'Ukraine, au bénéfice de l'association Cataladon. Cette vente aux enchères a été réalisée à l'Hôtel Pams. Il s'agit de deux œuvres.

Je vous propose d'approuver cette délibération. Il s'agit d'un montant d'enchères de 2 200 € au bénéfice de cette association.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Ah, vous voyez ! Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Non mais le débat est toujours intéressant. C'est une question qui sera très rapide. Bien sûr qu'on n'est pas contre. Je voulais savoir où vous les mettez, qu'est-ce que vous en faites ? Où elles seront exposées ?

M. le Maire

Elles sont dans les couloirs de la Mairie.

M. André BONET

Elles sont exposées dans le vestibule de la salle d'attente qui donne accès au bureau de Monsieur le Maire.

Mme Chantal BRUZI

D'accord, parfait. Merci.

M. André BONET

Bien, mes chers collègues...

M. le Maire

Attends, on n'est pas passé au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.01 est adoptée à l'unanimité.

Le 4.02, la Sant Jordi.

DOSSIER 4.02 – Sant Jordi 2023 – Convention de partenariat avec France Bleu Roussillon

M. André BONET

Il s'agit d'une convention de partenariat, comme chaque année, avec France Bleu Roussillon.

Il a été convenu un dispositif d'antenne avec différentes interventions sur sites, des messages Autopromos et des articles web pour la diffusion sur les réseaux sociaux de la radio. Cette couverture média pour la Sant Jordi représente un coût pour la Ville de 1 500 €, correspondant à la prise en charge des frais techniques du dispositif.

Des questions ?

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant et je dois partir. Je dois quitter la salle.

M. Charles PONS

Monsieur le Maire ne participe ni au débat ni au vote. Vas-y André.

DOSSIER 4.03 – Exposition sur le Grenat – Convention de partenariat avec le département des Pyrénées-Orientales concernant les droits de reproduction et de réutilisation de documents

M. André BONET

Mes chers collègues, il s'agit de l'exposition sur le Grenat, convention de partenariat avec le département des Pyrénées-Orientales, concernant les droits de reproduction et de réutilisation de documents.

Le Département a mis en place, en 2019, au Palais des rois de Majorque, cette exposition, intitulée « Grenat de Perpignan : art et histoire d'un bijou catalan », en

partenariat avec l'Institut du Grenat. La ville de Perpignan dispose, dans les collections du Musée Casa Pairal et du Muséum d'Histoire Naturelle, de documents et de pièces qui viennent enrichir cette exposition.

La Ville et le Département partagent la volonté de mettre en avant les patrimoines matériels et immatériels du territoire, et d'en favoriser la diffusion et le rayonnement auprès du plus grand nombre.

C'est cette convention, reconduite pour une durée de 3 ans, soit de 2023 à 2025, entre la Ville et le Département, qui est soumise aujourd'hui à votre approbation.

M. Charles PONS

Avez-vous des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.03 est adoptée à l'unanimité.

La 4.04.

DOSSIER 4.04 – Colla Gegantera de Perpinyà – Convention de partenariat

M. André BONET

La 4.04, il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville de Perpignan et la Colla Gegantera de Perpinyà.

Créés à l'initiative de la Ville en 1989, les deux géants de Perpignan – Jaume de Mallorca et Esclarmonde de Foix – sont, depuis leur création, animés par des bénévoles de cette association, qui les font défiler et danser à Perpignan et hors de la commune.

Le partenariat proposé au travers d'une convention vise à s'assurer de l'intervention des bénévoles et d'autoriser la mise à disposition des véhicules du parc automobile de la Ville pour le transport des géants. La Ville s'engage à verser à l'association la somme de 6 500 € TTC, afin de prendre en charge les différents frais liés à son activité.

Il s'agit d'approuver les conclusions de cette convention.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.04 est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER 4.05 – Association STRASS – Convention de partenariat – Année 2023

M. André BONET

L'association STRASS, convention de partenariat pour l'année 2023.

La Ville, vous le savez, a toujours soutenu les actions de cette association en faveur de la diffusion du répertoire du Jazz, des musiques improvisées et créatives. La convention a pour objet de préciser les objectifs de l'association et de reconduire une subvention à hauteur de 47 000 € destinée à soutenir la réalisation des actions menées par l'association, telles que définies dans la convention de partenariat.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 4.06.

DOSSIER 4.06 – Règlement intérieur de l'église Les Grands Carmes, espace dédié au spectacle vivant et à la valorisation du patrimoine

M. André BONET

Il s'agit, dans le cadre de l'église des Carmes, du règlement intérieur de l'espace dédié au spectacle vivant et à la valorisation du patrimoine.

Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Ville, propriétaire et gestionnaire de l'église des Carmes, souhaite que cet espace soit dédié au spectacle vivant et à la valorisation du patrimoine. Ainsi, l'église des Carmes peut être mise à disposition d'organisateur de manifestations, ou d'acteurs culturels selon un certain nombre de critères définis par la commune. Toute mise à disposition fera l'objet d'une convention signée par les deux parties.

A la demande des services de sécurité, plusieurs configurations-type, dont vous avez été destinataires, ont été élaborées, selon que le public est assis ou debout, et selon la disposition de l'espace scénique. Chacune de ces configurations a fait l'objet d'une validation par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, et un règlement intérieur adapté à chacune de ces configurations-type a été élaboré.

Ce sont donc ces règlements intérieurs de l'église des Carmes qui sont aujourd'hui soumis à votre approbation.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au point suivant, le 4.07.

DOSSIER 4.07 – Procès-verbal de récolement Muséum d'Histoire Naturelle

M. André BONET

Il s'agit, pour notre Muséum d'Histoire Naturelle, du procès-verbal de récolement.

Vu le décret mis en application par la loi relative aux musées de France, qui impose un récolement décennal des collections des musées de France, il est nécessaire d'établir le plan de récolement pour le Muséum d'Histoire Naturelle qui doit lui permettre de connaître précisément la réalité matérielle de sa collection, afin d'aider la collectivité à la mise en place de sa politique d'enrichissement.

Il est nécessaire de valider ce document, qui servira de référence à la politique culturelle de la Ville pour engager les programmes de conservation-restauration, ainsi que le procès-verbal couvrant la campagne 1 à la campagne 10 et le procès-verbal couvrant la campagne 11.

Nous vous proposons, en conséquence, de valider ce plan de récolement du Muséum d'Histoire Naturelle.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.07 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, Monsieur MAILLOLS et Madame Christine MOULENAT ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

Allez André. Ah pardon, Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Pardon, je voulais juste faire une remarque sur la délibération précédente, qui pour moi est assez révélatrice de ce qu'est la démocratie française. Donc là, on pouvait débattre d'une délibération qui validait le passage d'un coût annuel de 1 200 € à 1 296 €, et donc nous avons toute l'opportunité d'en débattre, alors que d'autres sujets peut-être un peu plus majeurs ne font pas partie des obligations de débat. Je trouve ça toujours assez cocasse.

M. le Maire

Monsieur BONET.

DOSSIER 4.08 – Réseau des musées d'Occitanie – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens pour la plateforme numérique

M. André BONET

Alors, il s'agit d'une délibération concernant le réseau des musées d'Occitanie, l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs et de moyens pour la plateforme numérique.

La plateforme numérique musées-Occitanie regroupe 132 musées d'Occitanie. Elle assure la visibilité et le rayonnement de chaque établissement, tout en s'inscrivant dans un esprit de de fédération et de mise en réseau qui bénéficie à tous. Les 3 musées de la ville de Perpignan, que sont le musée Casa Pairal, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Musée des monnaies et médailles Joseph Puig, ont passé une convention d'objectifs et de moyens au travers de la délibération avec l'association, qui lui permet de participer à cette plateforme numérique.

Cette convention est assortie du paiement d'une cotisation annuelle. Le montant n'a pas été réévalué depuis 2009. L'association Occitanie Musées, partenaire de la Ville, a modifié sa grille tarifaire. Cette cotisation annuelle s'élèvera, à compter du 1^{er} janvier 2023, à 1 296 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.08 est adoptée à l'unanimité.

Le 4.10.

DOSSIER 4.10 – Adhésion du musée Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle et musée des monnaies et médailles Joseph Puig, ville de Perpignan à ICOM France

M. André BONET

Alors, le 4.10 le voilà. Adhésion des musées Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle et musée des monnaies et médailles Joseph Puig, à l'ICOM France.

Le Conseil International des Musées (ICOM) est composé de 45 000 membres répartis dans 138 pays et territoires. ICOM France est la section française de l'ICOM international, qui a fêté en 2021 ses 75 ans. ICOM France œuvre à représenter et promouvoir les musées, et à accompagner chacun dans des missions professionnelles, pour un meilleur service éducatif et culturel.

La participation du musée Casa Pairal, du Muséum d'Histoire Naturelle et du musée des monnaies et médailles Joseph Puig à ICOM France nécessite l'adhésion de la Ville à cette institution, pour un montant annuel de 350 € TTC.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.10 est adoptée à l'unanimité.

On passe à la Bibliothèque nationale de France, le 4.11.

DOSSIER 4.11 – Convention de coopération numérique avec la Bibliothèque nationale de France pour l'intégration et la diffusion de documents numériques dans Gallica

M. André BONET

Il s'agit de la convention de coopération numérique pour l'intégration et la diffusion des documents numériques dans Gallica.

La Ville et la Bibliothèque nationale de France (BnF) souhaitent s'engager dans un partenariat visant à la mise en place d'une coopération numérique, dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre aux collections numérisées de la médiathèque de la Ville de Perpignan. Ceci, grâce notamment aux plateformes gratuites mises en place par la BnF, que sont Gallica et Gallica intramuros. Ce partenariat s'inscrit à la fois dans le cadre du schéma numérique de la BnF et du développement de la bibliothèque numérique Gallica, par l'enrichissement de ses propres collections au vu de l'intérêt scientifique et la valeur patrimoniale des collections de la médiathèque de Perpignan.

La Ville, de son côté, souhaite poursuivre et intensifier la valorisation de son propre patrimoine documentaire, en élargissant l'accès grâce aux plateformes numériques de la BnF.

La présente convention de coopération numérique définit les engagements de chacun des partenaires dans la poursuite de ces objectifs. Elle entrera en vigueur, dès sa signature, pour une durée de 3 ans.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.11 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 4.12, association à cent mètres du centre du monde.

DOSSIER 4.12 – Association à cent mètres du centre du monde – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs – Années 2022-2023-2024

M. André BONET

Alors, on se déplace dans le quartier de Saint-Assisclé, l'avenant à la convention d'objectifs de l'association à cent mètres du centre du monde.

Par délibération en date du 3 février 2022, le Conseil Municipal a adopté une convention triennale d'objectifs pour les années 2022-2023-2024 entre la Ville et l'Association. Par cette convention, la Ville s'est engagée à verser annuellement à l'Association une subvention, lui permettant de mener à bien ses actions.

Pour l'exercice 2023, et conformément à l'article 4.1 de cette convention, la Ville s'engage à attribuer à l'Association une subvention à hauteur de 27 000 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.12 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 4.13.

DOSSIER 4.13 – Compagnie Troupuscule – Convention de partenariat – Année 2023

M. André BONET

Il s'agit de la Compagnie Troupuscule et la convention de partenariat pour l'année 2023.

La Compagnie Troupuscule Théâtre, association à but non lucratif, a pour objet la recherche, la création, la diffusion et la promotion de spectacles de théâtre dans la visée de favoriser la mixité sociale. Les actions menées par l'association sont d'un grand intérêt pour la Ville. Il est donc proposé la signature d'une convention, qui a pour objet de définir les partenariats respectifs entre la Ville et la Compagnie Troupuscule.

L'association s'engage à poursuivre et développer ses actions théâtrales menées jusqu'à présent, et notamment à programmer, tout au long de l'année, des représentations et faire découvrir au public ses propres créations.

Pour l'année 2023, une subvention de 20 000 € est proposée, incluant 7 700 € en prévision de dépenses de fluides.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.13 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à Monsieur Charles PONS, le 4.14.

Madame Christine ROUZAUD-DANIS, Jean-François MAILLOLS, André BONET, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

Bilan des aides et concours apportés par la Ville – Année 2022

DOSSIER 4.14 – Association Centre Méditerranéen de Littérature

M. Charles PONS

C'est juste vous faire un petit bilan, ce n'est pas une demande de subvention ou quoi que ce soit, pour 4 associations.

La première, c'est pour le Centre Méditerranéen de Littérature, à qui nous leur apportons différentes aides en nature pour un moment de 20 341,99 €.

M. le Maire

C'est un vote là ou pas ?

M. Charles PONS

Oui c'est un vote.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste comme tous les ans, on s'abstient. Donc on a bien noté que l'apport en aides était passé de 14 676 à 20 342 € cette année et nous nous abstiendrons.

Et je vous remercie de m'avoir communiqué le nombre d'adhérents à jour, ma question était moins vicieuse, je demandais celui au 31 décembre dernier, qui est en général meilleur que celui du moment.

M. le Maire

Ça vous a satisfait ?

M. Bruno NOUGAYREDE

(hors micro) ... On ne peut pas mettre ça à plat tout le temps.

M. Charles PONS

Non mais on ne va pas commencer à rentrer sur des trucs. Merci. On passe à la...
(hors micro)

M. le Maire

Ah bah dis-le ça. Rappelle-le.

M. Xavier BAUDRY

Par rapport aux conventions de partenariat que la Ville a avec les associations, il faut faire figurer, c'est une obligation légale à partir de cette année, la mise à disposition, la valorisation de la mise à disposition des locaux. Ce qui explique peut-être aussi l'augmentation.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Abstention ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 4.14 est adoptée à la majorité.

On passe au 4.15 et Monsieur CASAGRAN ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle. Il n'est pas là.

DOSSIER 4.15 – Association Festival International del Disc et de la Bande Dessinée

M. Charles PONS

C'est un bilan des aides et concours apportés par la ville de Perpignan pour l'année 2022 à l'association Festival International del Disc.

Nous leur apportons une subvention de 45 000,00 €. S'ajoutent à cela des aides en nature pour 20 225,90 €. En tout, ça fait une aide à hauteur de 65 225,90 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.15 est adoptée à l'unanimité.

Le 4.16. Monsieur André BONET ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle.

DOSSIER 4.16 – Association La Casa Musicale

M. Charles PONS

Toujours pareil, donc c'est un bilan sur les aides et concours apportés par la Ville pour la Casa Musicale.

Nous leur apportons une subvention de 530 000 €. A cela, s'ajoutent différentes aides en nature de 644 000 €, ce qui fait un total de 1 174 188,86 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Mme Laurence MARTIN

Comme le disait Chantal BRUZI tout à l'heure, on essaie d'être une opposition constructive et aussi vigilante. Là j'en profite parce qu'on parle de la Casa Musicale mais je n'avais pas d'autre entrée pour en parler. La ville de Perpignan va accueillir

et sponsorise la venue de 2 personnages et on voulait juste être sûrs qu'on était tous informés de la même façon. Il y a Monsieur Idriss ABERKANE qui vient le 19 avril, donc c'est affiché un peu partout dans la ville de Perpignan. On voulait juste être sûrs que vous étiez très au courant de toutes les controverses qui circulent autour de ce Monsieur, de ses productions. Aujourd'hui, il n'est plus invité sur les plateaux télévisés et le monde médical et le monde de la recherche ne le soutiennent plus. C'était une question pour savoir si vous étiez au courant de toutes ces controverses parce que du coup, finalement la ville de Perpignan l'invite.

Et la deuxième personne c'est un rappeur, qui s'appelle Millésime K. Le rappeur Millésime K il fait du rap identitaire d'extrême droite, c'est dit, c'est très affiché mais il n'y a pas de souci là-dessus, lui il assume en tout cas. Et donc la ville de Perpignan le reçoit le 2 juin. Donc vous allez me dire c'est la liberté de penser, la liberté de chanter, on est d'accord, mais il faut juste que les Perpignanais sachent que ce n'est pas n'importe qui.

M. le Maire

Attendez, dites-le, parce que moi je... Vous dites que le groupe...

Mme Laurence MARTIN

Millésime K, alors je ne le connaissais pas personnellement mais je me suis un peu renseignée, j'ai lu et écouté ses chansons et ses paroles, donc c'est plutôt assez suprémaciste, c'est plutôt très très homophobe. Ce sont ses chansons en fait. Et plutôt raciste, voilà. Donc il a tout l'équipement, le polo Fred Perry, enfin il est... Et depuis aujourd'hui, la mairie de Limoges, qui est une mairie de droite, l'a interdit et il est déprogrammé dans beaucoup de villes de province. Je vous tiens au courant parce que peut-être que ce serait de bon ton de regarder de plus près. Parce que nous, on trouve que c'est toujours un peu compliqué.

M. le Maire

Ecoutez, vous me l'apprenez, je ne sais pas qui c'est. Je vais le regarder.

Mme Laurence MARTIN

Sur YouTube, il y a beaucoup de personnes qui le suivent, donc après on aime ou on n'aime pas, c'est un style, mais je trouvais que c'était bien d'en parler en Conseil et que ce soit porté à la connaissance de tout le monde.

M. le Maire

Bon. Ecoutez, mais je vais vous dire une chose, je n'interviendrai pas dans la programmation de la Casa Musicale.

Mme Laurence MARTIN

Non, ce n'est pas, là je ne sais pas où il chante...

M. le Maire

A la Casa Musicale.

Mme Laurence MARTIN

Je n'avais pas vu le lieu de présentation.

M. le Maire

C'est bien noté en tout cas.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.16 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à la Cinémathèque Euro-Régionale Jean Vigo. Et Monsieur BONET n'est toujours pas là, il doit quitter la salle.

DOSSIER 4.17 – Association Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo

M. Charles PONS

Toujours pareil, c'est le bilan sur les aides.

Ils ont une subvention de 181 500 €, une mise à disposition du personnel 67 725,91 €. A cela, s'ajoutent des aides en nature de 237 263,70 €, pour un total global à la fin à 486 489,61 €.

Avez-vous des questions ? Monsieur PARRAT.

M. Pierre PARRAT

Nous avons voté, il y a quelques instants, pour le CML qui demandait une subvention et nous avons ajouté bien entendu tous les avantages en nature, et j'ai noté que nous donnions un peu plus de 20 000 € pour 46 adhérents. Nous allons donner là 486 000 € à l'institut Jean Vigo. Si je fais une proportion, je dois avoir 950 à 1 000 adhérents à l'association Jean Vigo. Ça m'amène à vous poser la question, Monsieur le Premier Adjoint, j'aimerais savoir combien il y a d'adhérents dans cette association. J'aimerais savoir quel est son bilan. Parce qu'un demi-milliard d'euros, c'est quand même beaucoup. Million ! Million d'euros, pardon. (*hors micro*) Million d'euros. Ça reste quand même des sommes considérables, vous me l'accorderez.

M. Charles PONS

(*hors micro*) Le nombre d'adhérents je ne pourrai pas vous le communiquer mais je vous le dirai. Et après, c'est un choix, on donne à des associations.

M. Pierre PARRAT

Non mais nous avons voté la dernière fois la subvention, donc nous allons voter aujourd'hui pour, bien entendu. Mais je pense que pour l'avenir, il faut s'interroger, il faut vérifier tout ça. Moi, je comprends très bien qu'il y ait des associations qui font

un travail culturel important, nécessaire, indispensable, bien sûr. Mais je voudrais aussi que l'on se préoccupe de savoir quel est le bilan effectif. Si cette association travaille énormément et a beaucoup d'adhérents, je comprends qu'on lui donne près de 500 000 €. Si elle en a peu, je me pose la question de savoir s'il faudra maintenir ce montant, c'est tout.

M. Charles PONS

Nous vous transmettrons leur bilan d'activité, qu'ils nous remettent chaque année, vous pouvez compter sur nous sans aucun problème. Merci beaucoup.

On peut faire rentrer...

Excusez-moi, je l'avais dans la main, c'est pour ça. Donc toujours pareil, c'est le bilan.

DOSSIER 4.18 – Association Visa pour l'image

M. Charles PONS

Subvention de fonctionnement 664 000 €... (*hors micro*) Attendez, on va le faire doucement parce que ça ne sert à rien... Oui, oui, je sais. Donc Monsieur ALIOT, Monsieur BONET, Madame Patricia FOURQUET, Madame Christine ROUZAUD-DANIS, Madame BRAVO, Monsieur Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, Pierre-Louis LALIBERTE, ne participent ni au débat ni au vote.

Donc, subvention, 664 000 €; mise à disposition du personnel, 168 991,95 €. Différentes aides en nature pour 624 869,31 €. Ce qui nous fait un total global de 1 288 869,31 € que nous donnons au festival Visa pour l'Image.

Avez-vous des questions ? Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Juste une question. J'ai lu dans la presse, vous me direz si c'est vrai ou pas, que PMM allait fortement baisser la subvention versée à Visa pour l'Image. Vous me direz, je voulais poser la question à Monsieur le Maire puisque lui est Vice-Président de PMM et pas nous, pour savoir si ce qui était écrit dans la presse était vrai. Et si c'est vrai, qu'est-ce qu'il envisage de faire pour peut-être essayer de convaincre PMM de remettre la subvention au niveau d'avant, parce qu'à un moment donné, sinon ça va demander à la Ville de compenser cette baisse de subvention. Donc c'était la question que je souhaitais poser à Monsieur le Maire, mais comme il ne peut pas participer au débat.

M. Charles PONS

Non, non, effectivement, le mieux c'est quand même de poser la question au Président de PMM, qui lui sera plus à même à nous répondre directement.

Et votre seconde question, c'est qu'est-ce qu'il se passe si PMM ne donne pas la subvention, si nous, nous devons recouvrir derrière ce manque à gagner. C'est une question qu'on se posera, que le Conseil Municipal se posera, oui effectivement.

Mme Chantal BRUZI

Non mais j'ose espérer que Monsieur le Maire se l'est déjà posée en tant que Vice-Président. S'ils ont eu la Conférence des Maires, il doit savoir si la subvention est à la même hauteur ou pas. Et donc je pense qu'il a dû déjà en débattre.

M. Charles PONS

Je n'ai pas entendu. Mais bon, on se renseignera, vous faites bien de nous alerter sur ce point.

Mme Chantal BRUZI

Merci.

Mme Marie BACH

On l'a lu effectivement dans la presse et sur le budget ça n'apparaît pas.

M. Charles PONS

Excusez-moi, on n'a pas voté Jean Vigo. *(rires)*

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.17 est adoptée à l'unanimité.

Et on va passer maintenant au vote de Visa sur l'Image.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.18 est adoptée à l'unanimité.

Association Les Papillons, vas-y Séb et Monsieur le Maire...

M. le Maire

On passe maintenant à, ah oui, Monsieur BONET !

M. André BONET

On n'a pas voté la délibération concernant l'université de Perpignan, l'avenant 4 à la convention pour la numérisation des collections des monnaies romaines du musée des monnaies et médailles Joseph Puig.

DOSSIER 4.09 – Université de Perpignan Via Domitia – Avenant n° 4 à la convention pour la numérisation des collections des monnaies romaines du musée des monnaies et médailles Joseph Puig

M. André BONET

Il faut voter cette convention. Cette délibération, pardon.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.09 est adoptée à l'unanimité.

Et on va passer maintenant à une convention de partenariat avec l'association Les Papillons, que va nous expliquer Madame BRUZI.

5 – SPORTS

DOSSIER 5.01 – Association Les Papillons – Convention de partenariat

Mme Chantal BRUZI

Si vous voulez Monsieur le Maire, merci. Je n'avais pas prévu, effectivement, de la présenter mais je vais être rapide.

C'est un dossier que nous avons porté ensemble et donc je vous en remercie, puisque comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense que sur des sujets majeurs, nous devons être capables de travailler ensemble. Il y a plus d'un an en arrière, je vous ai suggéré donc de faire une convention avec l'association Les Papillons, qui œuvre pour lutter contre toute forme de maltraitances faites aux enfants, et qui œuvre d'une manière un peu différente des autres associations puisqu'elle installe des boîtes aux lettres soit dans les milieux sportifs, soit dans les écoles sur le temps périscolaire à ce jour, je vais y venir, soit dans les centres aérés et centres de loisirs. Et par ce biais-là, cette association réussit à libérer la parole des enfants qui sont victimes de maltraitance, quelle qu'elle soit, en passant par le harcèlement scolaire ou pas, et par des violences plus graves. Cette association, elle a son siège social à Perpignan, c'est la particularité, et malheureusement, depuis quelques années, elle essayait de s'implanter je dirais dans le Sud et elle s'est énormément implantée sur le Nord de la France et peu dans le Sud de la France, et pas là où elle a son siège social.

Monsieur BOYER s'était rapproché de moi à l'époque où j'étais adjointe à la sécurité et suite aux élections, je lui avais indiqué que je vous proposerais de travailler avec cette association. J'ai travaillé bien évidemment avec vos services pour mettre en place ce projet. Aujourd'hui, je dirais que c'est un projet un peu encore qui n'est pas assez important à notre goût.

M. le Maire

Il est expérimental.

Mme Chantal BRUZI

Voilà, il n'est pas assez important à notre goût à tous parce qu'on aurait voulu faire plus, mais c'est déjà bien, on le met en place dans les structures sportives, et ensuite on va le mettre aussi dans le centre de loisirs du Mas Bresson. On va faire une expérimentation pour qu'aussi les services apprennent à travailler et que tout le monde apprenne à travailler avec l'association pour que, à la rentrée très certainement, nous puissions mettre ces boîtes aux lettres dans les écoles, a minima sur le temps périscolaire puisque c'est le pouvoir du Maire. Et si par la suite, puisque bien évidemment sa demande d'agrément au niveau du DASEN et au niveau national est en cours, si ce process avance rapidement, ça nous permettra de le mettre dans les écoles tout court, et ça nous permettra effectivement de permettre à tous ces enfants d'avoir un moyen de dénoncer tous ces faits.

Alors, nous avons imaginé un process avec votre police municipale et votre directeur de police municipale, et donc ce sont les ASVP ou les policiers municipaux qui vont aller récolter ces mots dans les boîtes aux lettres et qui ensuite, via la Direction, vont les diffuser à l'association, qui elle, ensuite, fait l'analyse de ces mots et dispatche en fonction de la gravité, soit vers le Parquet, donc Monsieur le Procureur de la République quand c'est très grave, soit vers la CRIP, c'est-à-dire la Cellule que nous avons au Département pour les Informations Préoccupantes, soit si ce n'est rien de grave mais que ça concerne simplement des problèmes par exemple à l'intérieur d'un club de sport mais que ce n'est pas très grave, ils peuvent à ce moment-là vous renvoyer quelque part l'information pour qu'on en informe le club en question. Tout ceci va permettre, bien évidemment, à mon sens, encore une fois, d'essayer de lutter, avec nos moyens à tous, d'essayer de lutter contre toute forme de maltraitance.

Et le Président de l'association que j'ai eu tout à l'heure au téléphone pour lui redire que nous passions cette délibération, m'a dit de remercier l'ensemble du Conseil Municipal, que ce soient les membres de la majorité, Monsieur le Maire, et les membres de l'opposition, puisqu'il sait que c'est un dossier que nous portons tous ensemble. Donc il m'a dit de vous remercier puisque ça fait longtemps qu'il espère, et du moins depuis la création, qu'il espère que la ville dans laquelle il siège participera à son souhait de limiter au maximum et de lutter surtout contre toute forme de maltraitance aux enfants.

Voilà les explications. C'est à vous Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci. Ecoutez, on va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au sport, et à la convention de partenariat 2023.

DOSSIER 5.02 – Sportif de haut niveau – M. Danis CIVIL – Convention de partenariat – Année 2023

M. Sébastien MENARD

Il s'agit d'une première bourse pour les sportifs de haut niveau, qu'on avait votée en décembre. Danis CIVIL, qui est un athlète de haut niveau qui pratique le "Breaking", discipline inscrite sur la liste ministérielle, et qui fait partie de l'équipe de France qui prépare les Jeux Olympiques de 2024 ; Danis vit à Perpignan, il s'est entraîné à la Casa Musicale pendant plusieurs années avant de rejoindre l'INSEP l'été dernier.

Nous proposons de lui attribuer une bourse en 2 temps. Une bourse de 6 000 € dès le vote de la délibération ; et une seconde de 6 000 € lorsqu'il sera définitivement sélectionné pour participer aux Jeux.

Avant de voter, je vous propose de regarder une vidéo de ses prestations, ce qui donnera peut-être envie à Maître PARRAT de le faire !

(diffusion d'une vidéo)

M. le Maire

Très bien, merci. On a du boulot !

M. Sébastien MENARD

Je rappelle que Danis est champion d'Europe et champion de France et que le Breaking est une nouvelle discipline olympique qui est intégrée au programme olympique des Jeux Olympiques de Paris l'année prochaine.

M. le Maire

Pas de questions ? Monsieur PARRAT, pour un cours collectif ? *(rires)*

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 5.03.

Convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 entre la ville de Perpignan et :

DOSSIER 5.03 – Association Groupe Passion Mécanique Roussillonnaise

M. Sébastien MENARD

Il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville et l'association GPMR, c'est le karting.

On renouvelle la subvention, un peu réduite par rapport à l'année dernière. C'est une subvention de 25 000 € sur l'année 2023, 20 000 versés au deuxième trimestre et 5 000 € à la réalisation des obligations du club, qui sont notamment des actions auprès des EAJ.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.03 est adoptée à l'unanimité.

Le 5.04.

DOSSIER 5.04 – Association Sportive Perpignan Méditerranée

M. Sébastien MENARD

Il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville et l'ASPM, club de football. On maintient la subvention habituelle de 15 000 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.04 est adoptée à l'unanimité.

Le 5.05.

DOSSIER 5.05 – Association Pentathlon Moderne Perpignan La Catalane

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et l'association du Pentathlon Moderne Perpignan La Catalane pour l'année 2023.

Donc on propose le maintien de la même subvention à 20 000 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.05 est adoptée à l'unanimité.

Le 5.06.

DOSSIER 5.06 – Association Union Bouliste Saint-Jacques (UBSJ)

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Union Bouliste Saint-Jacques, pour la saison 2022-2023.

On propose le maintien de la subvention à 2 500 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.06 est adoptée à l'unanimité.

Le 5.07.

DOSSIER 5.07 – Association sportive bouliste Les Boulistes de Saint-Mathieu

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association sportive bouliste Les Boulistes de Saint-Mathieu, pour la saison 22-23.

On propose une subvention de 500 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.07 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.08.

DOSSIER 5.08 – Association Union Perpignan Athlé 66

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'Union Perpignan Athlé 66 pour la saison 22-23.

On propose une subvention légèrement rehaussée à 29 000 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.09.

DOSSIER 5.09 – Association Perpignan Kick Boxing

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Perpignan Kick Boxing, pour la même subvention que d'habitude à 1 500 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.09 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.10.

DOSSIER 5.10 – Association Perpignan Les Rois de la Têt

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et l'association Perpignan Les Rois de la Têt, c'est le club d'échecs.

On maintient à peu près les mêmes subventions, donc 3 500 € : 2 000 pour le fonctionnement et 1 500 € pour le 6^{ème} festival international de jeux d'échecs.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.10 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.11 mais avec Charles PONS, nous devons quitter la salle. Madame BACH, vous menez les débats. L'USAP.

DOSSIER 5.11 – Association USAP Tennis

M. Sébastien MENARD

Il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville et l'USAP Tennis, pour la saison 22-23.

Ce sont les mêmes subventions que l'année dernière, 30 000 € : 15 000 pour le fonctionnement et 15 000 pour le tournoi, à condition bien sûr qu'il ait lieu.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.11 est adoptée à l'unanimité.

Mme Marie BACH

C'est bon ? A l'unanimité, merci.

DOSSIER 5.12 – Association Les Archers Catalans

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Les Archers Catalans, donc tir à l'arc.

Même subvention, 11 000 €.

Mme Marie BACH

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.12 est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER 5.13 – Association Judo Club Catalan

M. Sébastien MENARD

5.13, convention entre la ville de Perpignan et l'association Judo Club Catalan pour la saison 22-23.

On maintient la subvention à 22 000 €. Et j'en profite pour rappeler que le club de judo, donc le JCC, s'est qualifié pour les Championnats de France première division, avec l'équipe masculine. Donc c'est à Laval dans quelques semaines et donc c'est quelque chose de pas mal pour eux.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.13 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.14.

DOSSIER 5.14 – Association Union Sportive Arlequins Perpignan Roussillon (USAPR)

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et l'USAPR Asso, pour la saison 22-23.

On maintient la même subvention de 300 000 € versée en 2 fois, deuxième trimestre la moitié et troisième trimestre pour l'autre moitié.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.14 est adoptée à l'unanimité.

Le 5.15.

DOSSIER 5.15 – Association Aqua et Synchro 66

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Aqua et Synchro 66.

On maintient la même subvention de 15 000 € mais qui peut apparaître comme une baisse par rapport à l'année dernière parce que l'année dernière on avait voté une subvention pour le maître-nageur qui a été mis à disposition et là, on ne l'a pas encore intégrée, on le fera dans un second temps.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.15 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.16.

DOSSIER 5.16 – Association 7^{ème} Vague Collégiale Sportive des Longeurs Catalans

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association 7^{ème} Vague Collégiale Sportive des Longeurs Catalans, pour l'année 2023.

On propose une subvention de 500 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.16 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.17.

DOSSIER 5.17 – Association Team Endavant

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Team Endavant, c'est le club de e-sport.

On a décidé de les augmenter sur cette année, puisqu'ils ont des bons résultats, ils se sont bien développés. Et par rapport à ce qui se fait dans d'autres villes de même niveau pour les clubs de e-sport, on est largement encore en dessous mais on a proposé une augmentation à 4 500 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.17 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au 5.18.

DOSSIER 5.18 – Association Union Sportive et Culturelle du Moulin à Vent Tennis (USCMV Tennis)

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et l'association USC Moulin à Vent Tennis, pour la saison 22-23.

On propose la même subvention, de 27 000 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.18 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 5.19.

DOSSIER 5.19 – Fédération Française de Rugby à XIII – Convention d'occupation du domaine public pour le Stade Gilbert Brutus

M. Sébastien MENARD

Et enfin, c'est une convention d'occupation du domaine public pour le stade Gilbert Brutus entre la ville de Perpignan et la Fédération Française de Rugby à XIII, puisqu'en avril, on accueillera les finales U15, U17 et U19, de la Coupe de France de Rugby à XIII. Et donc, on leur met à disposition le stade gratuitement, pour l'organisation de ces finales.

Mme Fatima DAHINE

Une question Monsieur le Maire. Au-delà de ce qu'on a pu lire dans l'Indépendant ce matin, concernant la tribune Brutus, est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur l'avancée ou la planification de la tribune ? J'ai bien compris, j'ai bien entendu ce que vous avez indiqué ce matin dans la presse, mais est-ce que là, dans cette enceinte, on peut en savoir plus ou pas du tout ?

M. le Maire

Très honnêtement, je n'ai rien indiqué à la presse.

Mme Fatima DAHINE

C'est ce qu'ils ont « indiqué », par rapport à votre réponse. Donc c'est pour ça que je me permets de la poser en séance.

M. le Maire

Non mais on a reçu donc les Dragons, il y a un oui de principe, maintenant on a encore un rendez-vous avec le Département et la Région. Mais il y a des oui de principe des 3 institutions. Et donc, maintenant on va lancer le projet. Et si tout va bien, cette troisième tribune devrait être prête pour le début de saison 2025. C'est-à-dire février 2025.

Mme Fatima DAHINE

Oui, au moins. Pas avant. Si tout se passe bien, parce que vu...

M. le Maire

A partir du moment où les 3 institutions sont d'accord, ça risque quand même d'aller vite puisqu'il n'y a que la démolition de la tribune centrale, il n'y a pas beaucoup de gros travaux en dehors de reconstruire une tribune.

Mme Fatima DAHINE

Mais il est indiqué dans la presse aussi qu'il y a un jury de concours, c'est exact ou pas, par rapport à la presse ?

M. le Maire

On n'en est pas là.

Mme Fatima DAHINE

Ah vous n'en êtes pas là encore ?

M. le Maire

Non.

Mme Fatima DAHINE

Ok. D'accord, merci.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.19 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 6.01.

6 – SANTÉ

DOSSIER 6.01 – Convention entre la ville de Perpignan et la Société Civile de Moyens Clinique de Posturologie porteuse du dispositif Maison Sport Santé de Perpignan

Mme Christine ROUZAUD-DANIS

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le point santé maintenant.

La ville de Perpignan s'est engagée dans une démarche de développement du sport santé, afin de permettre aux publics cibles de bénéficier d'actions visant au bien-être, bien-vivre et bien-vieillir en autonomie, tout en favorisant la mixité et le lien social.

Dans le cadre du PNNS, je vous rappelle, l'appel à projets lancé en 2022 par l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie a permis la reconnaissance d'une Maison Sport Santé sur la commune de Perpignan et elle se situe sur la zone de Tecnosud 2, c'est la fameuse clinique de Posturologie. Justement je vous en parlerai après. Cette clinique est la seule qui est habilitée à la fois par le ministère des Sports et à la fois par le ministère de la Santé, et donc nous travaillons, on a une convention avec eux.

L'obtention de ce label est très important et a donné lieu à la construction d'un parcours correspondant aux attentes nationales, je rappelle le PNNS, en l'adaptant aux enjeux de réalité de notre territoire. En effet, conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, de modernisation de notre système de santé, le sport santé doit permettre à toute personne atteinte de maladie chronique ou d'affection longue durée, en parcours de soin, d'améliorer son état de santé et/ou de limiter les cas de récurrence par une action physique adaptée. Je rappelle que le diabète, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, rentrent dans ça. Donc peut-être que certains d'entre nous sont concernés.

Cette convention est incluse dans un projet global dénommé « Ma Santé par le Sport », dont le coût global s'élève à 13 500 €, décomposé comme suit : des prestations de la Maison Sport Santé pour un montant de 5 150 €, objet de la délibération ; l'achat de 2 tables d'examen, qu'on récupérera après l'expérimentation, après justement ce travail pendant les 9 mois ; mise à disposition des agents de la Ville pour un montant de 3 000 € ; une prestation d'un diététicien ou une diététicienne pour 1 200 € ; mise à disposition des locaux, et notamment au Centre Médical à la Fusterie pour 1 000 €. Le projet « Ma Santé par le Sport » est éligible en plus à des cofinancements. Au titre de la politique de la ville, l'Etat nous donne 3 250 € ; le Conseil Départemental des PO 1 000 € ; et Perpignan Méditerranée Métropole 1 000 €. Au titre des fonds dédiés du Programme National, du PNNS donc, 4 250 €.

L'ensemble de ces cofinancements sera versé à la ville de Perpignan pour un montant global de 9 500 €. Le reste à charge pour la Ville est de 4 000 €, correspondant à la mise à disposition du personnel, 3 000 €, et la mise à disposition des locaux, je vous l'ai dit.

La Maison Sport Santé de Perpignan vise à mettre à toute personne éloignée de la pratique sportive, d'avoir une activité physique régulière, sécurisée, et adaptée à ses besoins. Elle prévoit notamment, en plus du diagnostic médical, puisque la personne qui dirige cette clinique est à la fois médecin et ostéopathe, il y aura un kiné chercheur, qui fait de la recherche en même temps, et aussi un podologue. Et nous avons, dans ce partenariat, on a une des 10 machines 3D pour faire des semelles orthopédiques adaptées en temps direct. Et une enseignante en activité physique adaptée diplômée.

Cette expérimentation se fait sur une file active de 30 personnes : 15 personnes issues des QPV et 15 personnes issues de la patientèle. Si cette expérimentation est positive, avec des critères d'évaluation au niveau de l'ARS et au niveau conjointement construit et évalué, on étendra, dans la ville de Perpignan, cette expérimentation qui a pour but de renvoyer les patients qui ont « subi » le parcours de soins gratuits, à des clubs sportifs pour maintenir cette activité.

La convention est passée pour une durée expérimentale, je vous l'ai dit, de 9 mois à compter du 31 mars, donc il était temps que je vous les présente. Elle pourra

ensuite être renouvelée et au besoin modifiée selon les conditions qui seront déterminées par les 2 parties.

Je vous le soumetts à proposition et tous au sport !

M. le Maire

Merci Madame ROUZAUD-DANIS. On passe au vote.

- Qui est contre ?

Ah, Monsieur CAPSIE a une question.

Mme Christine ROUZAUD-DANIS

Il reste encore des places.

M. Philippe CAPSIE

Non Madame, merci. C'est très aimable mais je...

Mme Christine ROUZAUD-DANIS

Non, vous n'avez pas le profil.

M. Philippe CAPSIE

Je fais attention. Moi je ne veux pas faire le...

M. le Maire

Chut ! Ça se dissipe.

M. Philippe CAPSIE

... le plus libéral de l'assemblée. Mais moi je suis tous les jours de plus en plus choqué par l'interventionnisme municipal et en particulier de notre commune. Là, je lis qu'on va maintenant participer à cette société civile de moyens, qui est cette clinique de Posturologie, pour permettre à un certain nombre de personnes de bénéficier de soins, de semelles. Moi je me demande jusqu'où on va aller un jour à vouloir tout financer. J'ai compris qu'on intervenait dans des copropriétés de droit privé, j'ai compris qu'on achetait donc des locaux commerciaux un peu partout. Maintenant, j'ai compris qu'on pouvait aussi acheter à la ville de Perpignan des semelles orthopédiques et bénéficier de séances de posturologie. Je me demande jusqu'où on va aller dans l'interventionnisme municipal. Je ne remets absolument pas en cause...

Mme Christine ROUZAUD-DANIS

Oui, non mais j'entends bien votre question.

M. Philippe CAPSIE

... l'initiative parce qu'elle part certainement d'une bonne intention. Mais moi j'ai été un peu formé à ces questions juridiques et je m'affole très sincèrement aujourd'hui de voir cet interventionnisme municipal prendre toutes les formes possibles et imaginables. Alors encore une fois, ça part d'une bonne intention mais à un moment donné, il faudra peut-être se concentrer sur les vrais sujets et les vrais objectifs, les vraies missions et les vraies compétences d'une commune, qui peut-être ne sont pas de l'ordre des semelles orthopédiques.

Mme Christine ROUZAUD-DANIS

Alors, il ne faut pas se fixer sur les semelles orthopédiques, c'est au cas où il y a des troubles de la posturologie qui entraînent les personnes qui se mettent à distance dans ces cas-là du sport, de la pratique sportive, je rappelle que c'est quand même, les personnes qui sont recrutées dans la file active, ce sont des patients, porteurs justement de problèmes chroniques comme l'obésité, le surpoids. Alors pourquoi ? Ce n'est pas de l'interventionnisme, on est dans la philosophie d'aller vers, ce sont des populations qui sont atteintes de pathologies, qui aujourd'hui ont un coût, et on est dans le cadre de l'axe du Programme Nutrition National Santé, et ce n'est pas la ville de Perpignan, nous sommes des partenaires, puisque je regardais le cofinancement, le Département, l'État. Donc c'est pour vous dire qu'il y a des gens, on va essayer de résoudre des problèmes de santé publique qui s'aggravent, parce que les gens s'enferment ; quand on est atteint de pathologie chronique, l'accès au sport, bon là on a vu un exemple, mon homonyme Monsieur Danis, qui n'a que le nom avec moi au niveau de la pratique. Vous comprenez bien qu'il y a des patients, si on peut les sortir de la file active des urgences, notamment dans la pratique par exemple des problèmes de diabète, la pratique du sport, on sait aujourd'hui qu'en faisant du sport régulier, ça correspond à des prises d'anti-diabétiques oraux. Pareil pour les problèmes de tri-glycémie, le sport a les mêmes effets que les traitements médicamenteux. Pour les problèmes cardiovasculaires, pour les problèmes d'emphysème chronique, on sait aujourd'hui que le sport, il y a des gens qui sont éloignés parce qu'ils ont l'impression que ça va être compliqué, là on les intègre dans un état, un diagnostic qui va être fait. C'est une expérimentation que la Région, l'État et la Ville, qui va toucher notamment, principalement sur les 30 personnes de la file active, 15 personnes dans les QPV qui n'ont jamais vu, qui restent avec leur pathologie et qui sont éloignées et qui sont même en rupture de soins. On fera le bilan, mais en tout cas, nous on y croit parce que si on ne fait rien, on nous le reprochera et là on est tous ensemble derrière cette expérimentation.

Alors après, votre question plus fondamentale et philosophique, c'est quelle est la place d'une ville par rapport à ses administrés. Est-ce qu'elle est là pour les accompagner, pour essayer de trouver des solutions ? Ou alors ça peut être vu d'une autre manière, l'interventionnisme d'une commune mais dans ces cas-là, il faudrait le dire à l'État parce que le PNNS c'est l'État.

M. le Maire

Merci Madame ROUZAUD-DANIS.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, Monsieur PONS.

Et Messieurs BAUDRY, LALIBERTE, et Mesdames CAILLEZ et MOLY ne participent ni au débat ni au vote, et doivent quitter la salle.

7 – AIDES AUX ASSOCIATIONS

DOSSIER 7.01 – Attribution de subventions à des associations au titre de l'exercice 2023

M. Charles PONS

Donc vite fait, la commission des subventions s'est réunie il y a quelques jours de ça. Nous avons délibéré ensemble sur plusieurs subventions, que vous avez dans le tableau. Je ne vais pas vous les citer toutes. On peut passer directement au...

(hors micro)

M. le Maire

C'est bon ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 8.01, pour le foncier.

8 – FONCIER

DOSSIER 8.01 – PNRQAD – 17 rue Béranger – Cession d'un immeuble à la SCI TRUSPE

M. Charles PONS

Alors, le 8.01, donc on est dans le PNRQAD, c'est au 17 rue Béranger, c'est une cession d'un immeuble à la SCI TRUSPE.

C'est une acquisition qui a été faite en 2019 de 150 000 €. Nous le revendons 60 000 €, mais en contrepartie cette SCI s'engage à faire de lourds travaux pour réhabiliter ce bâtiment.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire

Monsieur PARRAT ? Ah pardon.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 8.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 8.02.
(hors micro)

DOSSIER 8.02 – ORI PROGRES-BERANGER – 16 rue Béranger – Cession aux Consorts ALLUGUETTE – MOINET – CASTAING

M. Charles PONS

Le 8.02, toujours pareil, nous sommes dans le quartier de la gare, là c'est un autre programme. Mais c'est 16 rue Béranger, c'est pour une acquisition faite par les consorts ALLUGUETTE, MOINET et CASTAING, pour un montant de 70 000 €.

A l'inverse de l'autre dossier, celui-ci que je « préfère », ce sont des gens qui achètent mais pour y habiter. Et donc c'est une bonne chose, ce sont des gens qui vont réhabiliter cet immeuble.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 8.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe à la rue Lluçia.

DOSSIER 8.03 – Rues Lluçia-Tracy et Fontaine Neuve – Convention de servitude au profit de ENEDIS

M. Charles PONS

Rue Lluçia, c'est une convention avec ENEDIS. Comme chaque fois, c'est pour faire passer des câbles électriques, ils nous demandent si c'est possible.

M. le Maire

Monsieur PARRAT.

M. Pierre PARRAT

Ce dossier, comme le suivant, c'est une véritable antienne Monsieur le Maire. On y revient chaque fois. Je vous avais fait remarquer qu'il fallait faire payer ENEDIS, pas des sommes astronomiques mais un petit peu, et par conséquent, vous avez demandé au service des Domaines de nous donner son avis sur la valeur de cette servitude. Ça m'a beaucoup amusé parce qu'on se moque vraiment de nous. Pour fixer à zéro l'indemnité que nous devrions percevoir, ils ont fait une comparaison avec les marchés précédents. Comme les marchés précédents étaient à zéro, puisque nous ne demandions rien, on est bien sûr à zéro. Alors, ce n'est pas sérieux, ça vaut quelque chose, pas grand-chose, mais pour le principe ça vaut quelque chose. Je pense qu'il faudrait quand même demander aux services de réviser leur façon de voir les choses.

M. Charles PONS

Vous imaginez bien ce que ça peut coûter. En termes de location, ça va coûter 10 €.

M. Pierre PARRAT

Mais peu importe !

M. Charles PONS

5 € par mois. Vous imaginez...

M. Pierre PARRAT

Non, ce n'est pas par mois ! C'est une indemnité, non ! Pas du tout, ce n'est pas mensuel...

M. Charles PONS

On va commencer à monter des contrats...

M. Pierre PARRAT

C'est une indemnité que l'on paie lorsque l'on concède une servitude. Ça se fait en droit privé, ça se fait en droit public.

M. Charles PONS

Bien sûr, non non mais je sais très bien.

M. Pierre PARRAT

Les particuliers le font, ENEDIS leur propose d'ailleurs une indemnité. Pourquoi nous, collectivité territoriale, ne le ferions-nous pas ? D'autant que vous le savez comme moi, les tarifs d'ENEDIS sont plutôt à la hausse.

M. Charles PONS

C'est le moins qu'on puisse dire.

M. le Maire

C'est sûr. Alors pour le 8.03,

M. Pierre PARRAT

Pardon ?

M. le Maire

- Qui est contre ?

M. Pierre PARRAT

Je m'abstiens. Personnellement, je m'abstiens. Je trouve ça scandaleux. Je trouve ça scandaleux. Si on peut améliorer la chose, il faut le faire.

M. Charles PONS

Je n'ai pas le contrat sous les yeux.

M. Pierre PARRAT

Je sais que Madame BACH a des difficultés pour boucler le budget. *(rires)* Ça pourrait l'aider !

M. Charles PONS

Et c'est pareil pour la 8.04.

(hors micro : pourtant on économise sur les bouteilles d'eau !)

M. le Maire

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 8.03 est adoptée à la majorité.

Le 8.04.

DOSSIER 8.04 – 14 rue des Cuirassiers – Convention de servitude au profit de ENEDIS

M. le Maire

Même dossier. Même vote, mêmes remarques.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 8.04 est adoptée à la majorité.

On passe aux hommages publics, Monsieur André BONET.

9 – HOMMAGES PUBLICS

DOSSIER 9.01 – Dénomination d'une passerelle sur la Basse

M. André BONET

Bien, mes chers collègues, une passerelle piétonne, construite sur la Basse pour relier le square Jeantet Violet au jardin Terrus, n'a pas encore été dénommée.

Un nom doit être attribué à cet ouvrage d'art. C'est un hommage à Arthur CONTE, personnage emblématique du Roussillon, qui a vécu d'ailleurs avec toute sa famille dans l'immeuble d'en face sur le boulevard, qui est envisagé pour cet ouvrage de voirie. Donc passerelle Arthur Conte.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe à la 9.02.

DOSSIER 9.02 – Dénominations de nouvelles voies de lotissements

M. André BONET

Alors, il s'agit maintenant du lotissement secteur ouest « Parc Raphaël » et « Jardins Fossas ». Sur le secteur ouest de la Ville, à proximité de l'avenue de Prades, des projets immobiliers sont en cours. C'est le cas de deux lotissements, le « Parc Raphaël » et les « Jardins Fossas ». Ces deux projets immobiliers desservent leurs lots d'habitations par des voies qu'il est nécessaire de dénommer.

Le thème de dénomination des voies alentour étant axé autour de noms d'arbres, nous vous proposons : l'impasse des Hêtres et la rue des Tilleuls.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 9.03.

DOSSIER 9.03 – Régularisation de dénominations de parkings de surface

M. André BONET

Le 9.03, il s'agit de régulariser les dénominations de parkings de surface.

La ville de Perpignan propose aux usagers des parkings de surface, ces parkings sont désignés, par coutume, par des noms d'usage qui n'ont jamais fait l'objet d'une régularisation officielle de dénomination.

Aujourd'hui, certains documents administratifs, de type arrêtés de stationnement, nous obligent à régulariser ces dénominations. Dans ce cadre, nous vous proposons de valider les dénominations suivantes : parking Poncin ; parking Quinta ; parking de l'Ancienne Prison ; celui du Foulon ; de la Garrigole ; et le parking Valette ; ensuite, le parking des Eaux Vives ; celui de Hachette ; le parking du Lycée ; le parking Notre Dame ; et le parking Torcatis.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant aux Ressources Humaines, Monsieur DUSSAUBAT.

10 – RESSOURCES HUMAINES

DOSSIER 10.01 – Ratios d'avancement – Année 2023

M. François DUSSAUBAT

Première délibération. Comme chaque année, il vous est proposé de valider les ratios d'avancement pour la promotion interne. Ces ratios ont été proposés au CST, qui siège pour la première fois cette année. Ils ont été votés à l'unanimité.

Sur les 953 agents qui sont éventuellement susceptibles de bénéficier d'une promotion, il est proposé d'ouvrir 184 postes, ce qui représente en gros 42 postes en filière administrative et 98 en filière technique, pour les principales.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

- Pas d'opposition ?
- Pas d'abstention ?
Ah, Monsieur CAPSIE.

M. Philippe CAPSIE

Oui, j'avais une question, pardon, Monsieur le Maire, enfin Monsieur DUSSAUBAT peut-être qu'il me répondra plus précisément. Je m'étais, il y a quelque temps, interrogé, vous vous souvenez peut-être, sur l'emploi de Madame LOPEZ, pardon Monsieur le Maire, sur ce poste de directrice par intérim du service communication de la ville de Perpignan.

M. le Maire

Ah ça y est !

M. Philippe CAPSIE

J'avais remarqué que très rapidement après son installation, l'avis de vacance du poste de directeur de ce service avait été dépublié. C'est-à-dire qu'il n'est donc plus jugé comme vacant, et j'aurais voulu que vous me donniez quelques éléments de réponse.

M. François DUSSAUBAT

Non, non, ce n'est pas vrai. Le poste avait été publié, il a été...

M. Philippe CAPSIE

Dépublié en suivant.

M. François DUSSAUBAT

Non.

M. Charles PONS (hors micro)

On a passé des concours, vous plaisantez !

M. François DUSSAUBAT

Oui, on a passé des jurys. Le poste a été publié, il a été publié à chaque fois pour 2 mois. Et une fois au terme de la publication, la publication n'existe plus. Mais il n'a jamais été dépublié, c'est inexact ce que vous dites.

M. Philippe CAPSIE

C'est la mention qui apparaît sur le site de la Ville.

M. François DUSSAUBAT

Oui mais à la fin de la publication, mais on ne l'a pas retiré de la publication.

M. Philippe CAPSIE

Et alors donc c'est toujours ouvert et il est toujours vacant ?

M. François DUSSAUBAT

Tout à fait. Aujourd'hui, Madame LOPEZ est directrice par intérim du service de communication de la ville de Perpignan.

M. Philippe CAPSIE

Depuis 2020 ?

M. François DUSSAUBAT

Non. Non, je ne crois pas. Non, non. Non, non, il y avait eu Monsieur... Il y avait eu quelqu'un qui n'est pas resté.

Bon, donc sur ce sujet, Monsieur le Maire, on fait voter.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 10.02.

DOSSIER 10.02 – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitare Annuel (CIA)

M. François DUSSAUBAT

Délibération importante. La Ville avait choisi, on a déjà passé plusieurs délibérations sur le Régime Indemnitare, et la Ville avait choisi de maintenir le Régime Indemnitare des agents placés en CLM, enfin en Congés Longue Maladie, et en Congés Longue Durée. Le Régime Indemnitare était maintenu de la manière suivante : pendant un an à plein traitement et 2 ans à demi-traitement pour le CLM, et pendant 2 ans à plein traitement et 3 ans à demi traitement pour le CLD. Or, par courrier du 29 novembre dernier, la Préfecture nous a informés de l'impossibilité de maintenir une telle mesure. C'est devenu illégal aujourd'hui. En effet, cette disposition, ça c'est un principe du droit de la fonction publique, cette disposition accordée aux fonctionnaires territoriaux, un avantage en contradiction avec le principe de parité, avec les agents relevant de la fonction publique d'État. Le Conseil d'État a confirmé cette position dans un arrêt du 22 novembre 2021. Donc, il n'est pas possible de maintenir ce dispositif. Toutes les communes du Département

sont concernées et nous ne pouvons plus payer, maintenir le CLM et le CLD, pardon le Régime Indemnitaire au personnel en CLM et en CLD.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2023, les agents bénéficiant de l'un ou l'autre de ce type de congés, ne pourront plus percevoir ce Régime Indemnitaire. Seul le traitement indiciaire pourra être maintenu dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction Publique. A ce jour, 93 agents sont concernés par cette disposition. On les a tous contactés parce que ça représente quand même quelque chose d'important, on leur a tous écrit, on a reçu ceux qui le demandaient, pour le leur expliquer, pour leur informer. Ça représente une enveloppe globale mensuelle d'à peu près 10 000 € pour la Ville. C'est à peu près 100 et quelques euros par agent en moyenne. Mais c'est pour certains quelque chose qui sera lourd. Mais on ne peut pas faire autrement.

M. Charles PONS (hors micro)

C'est le 10.02.

M. le Maire

Le 10.02 ?

M. François DUSSAUBAT

Oui, 10.02.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste un petit point par rapport à ça, parce que du coup, je vous redis ce que nous vous avons suggéré l'année dernière. Profiter, puisque du coup vous réexaminez cette question du RIFSEEP dans cette délibération, pourquoi ne pas lui rajouter aussi la part, vous maintenez toujours le Complément Indemnitaire Annuel à zéro, qui est un petit peu la prime qui permet de mieux rémunérer les agents les plus méritants, est-ce que vous êtes dans cette logique de garder ce principe ? Aujourd'hui, beaucoup de collectivités quand même passent à ça, je crois que ça peut permettre d'avoir des primes qui vont jusqu'à quasiment 15 % du RIFSEEP qu'on utilise là-dedans. C'est un moyen quand même de valoriser les agents qui avancent et ça nous semblerait, nous, un dispositif important à mettre en place dans le cadre de la rémunération des agents municipaux.

M. François DUSSAUBAT

On travaille à ces questions-là mais ça demande un outil d'évaluation extrêmement (*hors micro*), tout à fait, mais on y travaille. Ça demande un outil d'évaluation extrêmement précis, alors aussi Madame BACH, des sous ! Mais effectivement, on travaille, on a travaillé sur le, on a déjà eu quelques réunions sur ce sujet et on continue à travailler sur l'outil d'évaluation.

Donc sur le CLM et CLD, qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 10.03.

DOSSIER 10.03 – Indemnité forfaitaire en faveur des directeurs des écoles publiques de Perpignan

M. François DUSSAUBAT

Donc, indemnité forfaitaire en faveur des directeurs des écoles publiques de Perpignan.

Aujourd'hui, une indemnité est versée à l'ensemble des directeurs, en gros elle correspond à l'action qu'ils ont pour surveiller les temps périscolaires, pour intervenir sur les temps périscolaires. Cette indemnité était d'abord calculée sur la base du taux d'études surveillées, elle n'avait jamais été revalorisée.

Il est proposé simplement, à enveloppe constante, de l'indexer maintenant sur le SMIC, qui évolue chaque année.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE toujours.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, je suis désolé. Mais on est un peu moins sereins sur cette délibération.

M. François DUSSAUBAT

Ah !

M. Bruno NOUGAYREDE

Nous, il y a 2 choses qui nous semblent étonnantes mais vous allez sans doute me rassurer, et surtout rassurer ces directeurs d'établissement. Aujourd'hui, l'heure d'étude surveillée, en tout cas dans les barèmes que donne le ministère de l'Education nationale, on est, selon effectivement les différents statuts de professeurs, entre 20 et 24 € de l'heure. A ma connaissance, le SMIC horaire, on est à 11 € et des brouettes. Vous maintenez à peu près le même dispositif de calcul, puisque précédemment, dans la délibération de 1992, en fonction de la taille des écoles, ils avaient droit à une 1 heure, 2 heures ou 3 heures, là c'est 1h15, 2h15, 3h15. Donc si le taux horaire est aussi différent, je ne vois pas très bien comment ça peut faire la même prime. Attendez, première question.

Deuxième question. Jusqu'à présent, si je comprends bien aussi la délibération est de 1992 et celle-là, le nombre de classes qui servait à fixer les paliers dans lesquels chacun des directeurs pouvait s'inscrire était le nombre de classes que fournissait l'Education nationale. Aujourd'hui, l'Education nationale considère qu'une classe dédoublée, aussi dédoublée soit-elle, est une classe entière. Dès le moment où vous considérez vous qu'une classe dédoublée est une demi-classe, immanquablement, vous pénalisez les directeurs qui se retrouvent dans des écoles dans lesquelles il y a beaucoup de classes dédoublées. Et quels sont ces directeurs ? Les directeurs qui sont en REP ou REP+, donc ceux qui a priori offrent un service on va dire à la Nation, qui mérite d'être salué.

Donc nous, on a le sentiment aujourd'hui, sauf à ce que vraiment vous m'expliquiez le contraire et que vous nous le démontriez, que cette délibération, peut-être qu'elle sera à enveloppe constante mais elle va permettre, elle va faire que les directeurs en REP et REP+ vont toucher moins que ce qu'ils touchaient aujourd'hui. Et donc c'est un problème puisque ce sont quand même beaucoup d'écoles à Perpignan. Et que fondamentalement, créer cette distinction me semble assez folle.

M. François DUSSAUBAT

Alors, la réponse est très simple. Sur la méthode de calcul, c'est tout simplement que depuis de très nombreuses années, l'ancienne formule de calcul n'avait jamais été appliquée, enfin jamais été appliquée, n'était plus appliquée depuis très longtemps, et qu'effectivement, les revalorisations n'étaient pas faites. Et donc, aucun directeur, aucun directeur ne va perdre d'argent, puisqu'on va rentrer... Alors c'est assez amusant parce que tout à l'heure vous nous avez dit que pour passer de 1 000 à 1 089 € on perdait du temps, là en fait, pour la plupart des directeurs...

M. Bruno NOUGAYREDE

Quand il s'agit d'une prime pour les directeurs d'établissement, ce n'est pas tout à fait la même musique quand même.

M. François DUSSAUBAT

Je termine, je termine s'il vous plaît ! Là, en fait, on passe pour la plupart des directeurs, il y a 3 catégories, vous avez pu le voir, les directeurs des établissements de 1 à 4 classes passent de 504 à 507 €.

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste, Monsieur DUSSAUBAT, pardon. Quel est le taux horaire que vous appliquez ?

M. François DUSSAUBAT

Les directeurs...

M. Bruno NOUGAYREDE

Quel était le taux horaire appliqué jusque-là ?

M. François DUSSAUBAT

Les directeurs... Le taux horaire il est dans la délibération...

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, celui qui était appliqué jusque-là s'il vous plaît.

M. François DUSSAUBAT

Ah bah c'est celui qui était appliqué par l'ancienne majorité.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non mais depuis 1992.

M. François DUSSAUBAT

Oui. Les directeurs des écoles de 4-5 à 9 classes passent de 1 009 à 1 014 €. Et les directeurs d'établissement de plus de 9 classes passent de 1 514 à 1 521 €.

Ceci étant dit, vous posez une deuxième question concernant la répartition en REP et REP+. En fait, par rapport à ce qui se fait aujourd'hui, il y a juste un directeur qui sur l'année va passer, alors je ne sais plus lequel, on pourra vous le dire, il y a un directeur, un, qui va passer de 1 500 € à 1 014 € et un qui va passer de 1 014 à 1 500. Donc il n'y a absolument aucun impact et l'histoire de...

M. Bruno NOUGAYREDE

Sauf pour un.

M. François DUSSAUBAT

Et l'histoire des REP et REP+, ça, ça ne les pénalisera pas par rapport à ce qui se fait aujourd'hui. La raison pour laquelle on a voulu le passer, c'est simplement modifier l'indice qui s'appliquera mais ils n'en seront que légèrement gagnants pour cette année...

M. Bruno NOUGAYREDE

Donc en gros, vous me dites...

M. François DUSSAUBAT

Et ensuite, avec la méthode de calcul,

M. Bruno NOUGAYREDE

En gros, vous me dites qu'il y avait une règle qui n'était pas appliquée.

M. François DUSSAUBAT

Tout à fait.

M. Bruno NOUGAYREDE

Y compris donc par vous depuis 2-3 ans mais depuis 1992, et vous me dites on crée une règle qui va être moins avantageuse pour eux...

M. François DUSSAUBAT

Ah bah si ! Elle est plus avantageuse, vous ne pouvez pas dire ça !

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, attendez. Monsieur DUSSAUBAT, écoutez-moi s'il vous plaît. On crée une règle qui va être moins avantageuse que la précédente règle, mais comme la précédente n'était pas appliquée, finalement ils vont bien s'en sortir. C'est ça votre réponse ?

M. François DUSSAUBAT

Mais pas du tout ! Alors pas du tout.

M. le Maire

C'est un dialogue de sourds.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça arrive de temps en temps, vous savez, c'est le grand âge ça.

M. François DUSSAUBAT

Je vous ai dit qu'ils allaient bénéficier d'une petite revalorisation et que, à partir de maintenant, ils allaient bénéficier d'une revalorisation indexée sur le SMIC, qui sera calculée chaque année.

M. Bruno NOUGAYREDE

Moi je vous parle de la règle.

M. François DUSSAUBAT

Oui, mais ça...

M. le Maire

Bon. Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Pour essayer de finir le dialogue de sourds, est-ce qu'on peut résumer votre propos Monsieur DUSSAUBAT de la sorte, si j'ai bien compris, il n'y a aucune baisse, sauf pour un directeur.

M. François DUSSAUBAT

Il y en a un qui changera de catégorie. Enfin non, il y en a un...

M. le Maire

Il y a une baisse et une hausse.

M. François DUSSAUBAT

Il y en a un qui gagne, il y en a un qui change. Sauf pour un.

Mme Chantal BRUZI

Donc aucune baisse, sauf pour un.

M. François DUSSAUBAT

Pour un.

(hors micro)

M. le Maire

Allez, on verra au prochain épisode.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Abstention.
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 10.03 est adoptée à la majorité.

On passe maintenant au 10.04.

DOSSIER 10.04 – Personnel communal – Délibération instaurant le télétravail

M. François DUSSAUBAT

Allez, il s'agit simplement de faire bénéficier du télétravail à 3 agents. Un agent comptable à la DHARU, un instructeur façades à la DHARU toujours, et une secrétaire de division au Parc Auto. Vous avez les ratios.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 10.05.

DOSSIER 10.05 – Personnel communal – Direction de l'Action Éducative et de l'Enfance – Division Petite Enfance – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

M. François DUSSAUBAT

Il s'agit donc de permettre de faire bénéficier la Direction, un agent contractuel d'un emploi permanent sur une catégorie A. C'est une personne qui est responsable aujourd'hui de la division petite enfance. Contrat de 3 ans.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 10.06.

DOSSIER 10.06 – Ressources Humaines – Service Civique – Poursuite du dispositif au sein de la collectivité

M. François DUSSAUBAT

Dispositif du Service Civique. Malgré les incitations, les collectivités sont très en retrait sur le dispositif du Service Civique. En effet, moins de 7 000 des 140 000 volontaires du Service Civique travaillent pour une administration locale. La ville de Perpignan, depuis le 12 novembre 2020, bénéficie de ce dispositif. Mais il s'agit simplement ici de permettre de bénéficier de ce dispositif dans d'autres services que ceux qui avaient été prévus auparavant. Il est proposé de l'élargir au soutien et accompagnement de la vie étudiante, un ambassadeur du festival de Musique Sacrée, la boutique TROC, action contre la fracture numérique, médiation culturelle au service des publics, et préservation et valorisation du patrimoine de la Casa Pairal.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 10.07.

DOSSIER 10.07 – Ressources Humaines – Caisse des Écoles – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023

M. François DUSSAUBAT

Mise à disposition de personnel auprès de la Caisse des Ecoles.
Il s'agit d'un agent mis à disposition pour un an.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.07 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 10.08, Monsieur André BONET ne participe ni au débat ni au vote et il quitte la salle.

DOSSIER 10.08 – Ressources Humaines – Association Cinémathèque Euro-Régionale Institut Jean Vigo – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023

M. François DUSSAUBAT

Toujours mise à disposition, cette fois pour l'institut Jean Vigo, de 2 agents.

M. le Maire

Monsieur PARRAT, sur Jean Vigo ?

M. François DUSSAUBAT

Plus rien ? Allez !

M. le Maire

- Qui est contre ? Monsieur PARRAT ? D'accord.
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe au, alors on passe au 10, au 9 pardon. Et alors là, Madame MARTINEZ, Madame PUJOL, Madame PIGNIER, Madame BRAVO, Madame CAILLEZ, Monsieur DUSSAUBAT, Madame COSTA-FESENBECK, Madame RICCI, Madame ANGLADE,

Monsieur PARRAT, Monsieur GUILLAUMON, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

Je n'y suis pas moi à ça ?

M. Charles PONS

Non, au COS non. Oui mais je veux que tu quittes la salle ! (rires)

DOSSIER 10.09 – Ressources Humaines – Comité des Œuvres Sociales de la ville de Perpignan – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023 – Avenant n° 1 à la délibération n° 2022-390

M. Charles PONS

C'est une mise à disposition d'un personnel pour le COS.

M. le Maire

Bon.

- Qui est contre ?

(hors micro) Suppléant ?

M. Charles PONS

Elle est où Manon ?

(hors micro)

M. le Maire

Et moi je n'y suis pas ? Bon, on passe au vote.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.09 est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des gens qui sont encore dans la salle.

On passe au 11.01. Nous allons parler assurances.

11 – ASSURANCES

DOSSIER 11.01 – Sinistre du 18 octobre 2022 – Remboursement des frais engagés à la SARL GED

M. François DUSSAUBAT

La fameuse. Allez ! Un immeuble situé au 35 avenue du Languedoc, qui appartient à la Ville, est occupé pour son premier étage par une famille ukrainienne. Au rez-de-chaussée de cet immeuble, se trouve un locataire qui est la société SOS Ambulances. Or, ce R+1 était inoccupé depuis plus de 10 ans. Le système d'évacuation des eaux n'a donc pas été sollicité et les joints d'étanchéité ont séché. Suite à l'installation de cette famille, le système d'évacuation a été fortement sollicité, ce qui a provoqué le déboîtement des conduits d'évacuation. Etant donné que ces conduits passent par le faux plafond du local en rez-de-chaussée, le placo plâtre s'est engorgé et une partie de ce faux plafond est tombée. La chute de ce faux plafond a provoqué des dommages sur un écran d'ordinateur de la société GED, donc de l'ambulance, qui est évalué à 199 €. Montant que cette société a avancé pour remplacer son matériel.

La ville de Perpignan est assurée, elle reconnaît sa responsabilité civile dans ce sinistre, mais la franchise de notre assureur s'élève à 150 000 €. Donc il y a lieu de rembourser la somme de 199,99 € à la société ayant subi ces dégâts.

M. le Maire

Nous allons voter donc.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.01 est adoptée à l'unanimité.

Et on passe maintenant au dernier point, hors ordre du jour, qui est la motion présentée par le groupe Perpignan pour Vous, qui va être défendue par Monsieur NOUGAYREDE. Elle est sur table oui.

M. Bruno NOUGAYREDE

Parce qu'on ne l'a pas nous.

M. le Maire

Si, on l'a.

M. Charles PONS

Si, on l'a tous.

M. Bruno NOUGAYREDE

Nous on ne l'a pas mais...

M. le Maire

Ah bon ? Enfin vous, vous l'avez.

Mme Chantal BRUZI

Je me permets de poser une question pendant la distribution Monsieur le Maire. Vous avez annoncé mercredi 10, c'est sûr ?

M. le Maire

Oui.

Mme Chantal BRUZI

Non, non mais c'était juste pour savoir si ce n'était pas une erreur. Ok. Et donc 17 heures ? (*hors micro*) Non, non mais bien sûr. Merci.

M. le Maire

Si vous voulez à 9h du matin.

12 – Motion

DOSSIER 12.01 – Motion du groupe Perpignan pour Vous – Saint-Charles

M. Bruno NOUGAYREDE

Cette motion, je ne vais pas vous la lire, vous l'avez sur table, vous pouvez regarder. Je pense que c'est un sujet, on s'est un petit peu disputés pendant ce Conseil, ce sujet ne me semble pas ni polémique ni quoi que ce soit. Je pense qu'il est aujourd'hui important que notre assemblée rappelle l'importance de Saint-Charles pour notre territoire, pour son développement. On vous a remis quelques chiffres qui sont quand même significatifs et que je pense une partie de nos habitants oublie quelques fois. Ce sont quasiment 2 milliards d'euros de chiffre d'affaire Saint-Charles, ce sont 2 200 emplois directs. Lors de la dernière session de la Communauté Urbaine, Laurent GAUZE a rappelé qu'il était important aussi de temps en temps de dire ce qui allait bien dans notre Département. Il me semble que Saint-Charles est quand même un fleuron qui va bien, un fleuron qui est important. Mais au-delà de ce développement de Saint-Charles, il y a évidemment le développement des infrastructures logistiques qui vont avec. On sait aujourd'hui que ces infrastructures logistiques, elles doivent s'adapter, elles doivent s'adapter à des contraintes environnementales, à des contraintes financières. Il y a clairement 3 pistes d'avenir qui sont le fret maritime, le fret maritime il a l'énorme mérite aujourd'hui, vous avez quasiment, dans les deux sens, vous avez 13 000 camions, qui quand même tous les jours passent la frontière en Espagne. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs, de transporteurs marocains qui traversent toute l'Europe puisqu'ils se sont équipés de camions qui leur permettent de faire ça, au détriment de nos transporteurs locaux qui pouvaient décharger à Saint-Charles et recharger ensuite. Donc le fret maritime permet un certain nombre de choses, d'où le développement du quai à Port-Vendres, qui nous semble être aujourd'hui important pour Saint-Charles, quai qui en plus rapportera un certain nombre, aura des vertus écologiques puisque vous savez qu'aujourd'hui, une des difficultés c'est que par exemple les bateaux sont obligés de faire tourner des diesels pour faire tourner leurs frigos

pendant qu'ils sont à quai en train de décharger. L'avantage de ce quai, il sera électrifié donc ça permettra à ces bateaux de se débarrasser de cette contrainte-là. Vous avez ensuite le fret ferroviaire dont on parle beaucoup, on en a beaucoup parlé, mais qui reste quand même vraiment à construire. Les résultats économiquement ne sont quand même pas là. Et il ne faudrait pas qu'on passe aussi à côté du fret aérien. Alors aujourd'hui, l'avion n'est pas le moyen de transport considéré comme le plus écologique mais on sait qu'actuellement des crédits très importants sont mis dans les grandes sociétés françaises d'aéronautique, et notamment Airbus, pour développer des avions de fret à hydrogène, qui seront vraisemblablement dans quelques années, espérons à moins de 10 ans, les avions d'avenir, et qui offriront aussi à Saint-Charles des moyens tout à fait nouveaux qui leur permettront d'aller vers des pays vers lesquels ils ne peuvent pas aller aujourd'hui.

Donc il nous semblait important de déposer cette motion pour accélérer tout ça, accélérer cette réflexion, et sensibiliser toute l'opinion et notre Département et notre Ville et notre Communauté Urbaine, à tous ces éléments. Je vous en remercie.

M. le Maire

Monsieur BAUDRY.

M. Xavier BAUDRY

Oui, Monsieur NOUGAYREDE, ce que vous présentez comme une motion, mélange en fait plusieurs sujets. Le développement économique de Saint-Charles, le maintien de l'emploi, vous l'avez rappelé, de ce poumon économique du Département, et je crois que ce n'est évidemment pas sujet à discussions et que nous sommes bien tous conscients de ce pôle économique crucial pour notre Département et notre Agglomération. Là, on est sur une compétence économique. On est bien d'accord, on est donc sur une compétence de l'Agglomération.

Sur le fond, en fin de compte, de ce vœu, puisque vous posez la problématique, vous évoquez principalement la question du troisième quai à Port-Vendres. Nous sommes là, je le rappelle, sur une compétence départementale, avec une corrélation de la CCI qui en est gestionnaire. Je vous rappellerai quand même sur la forme de cette motion, de ce que vous appelez une motion, quand même que dans les assemblées où sont régulièrement évoqués ces sujets structurants, comme à la Région ou au Département, un vœu pour qu'il soit discuté, il faut qu'il ait un rapport direct avec la collectivité concernée. Et une motion, Monsieur NOUGAYREDE, la motion que vous déposez aujourd'hui, il faut qu'elle soit en rapport avec les compétences également directes de la collectivité. Je vous dis ça parce que Monsieur le Maire, en fin de compte, a été magnanime de l'inscrire à l'ordre du jour puisque j'ai retrouvé un vieil arrêt du Conseil d'État du 22 juillet 1927 qui stipule « le droit de proposition des conseillers municipaux s'exerce pour toute affaire rentrant dans son domaine de compétence ».

Je vous invite, sur ce sujet comme sur d'autres, qui n'est pas nouveau, à déposer ce vœu ou cette motion dans les assemblées où vous avez des élus. Vous auriez pu le faire lundi d'ailleurs à l'Agglo, on ne vous a pas entendu. Vous pourriez le faire au Conseil Départemental, là aussi on n'a pas entendu les conseillers départementaux de votre famille politique. Un sujet dont on parle, je le rappelle, depuis quasiment 10 ans, sur lequel, encore une fois, on ne vous a jamais entendu. Pardonnez-moi Madame DAHINE mais sur le sujet du train primeur à la Région, vous avez toujours

voté contre nos motions qui défendaient justement le train primeur et la LGV. Vous êtes totalement en contradiction ce soir.

Moi, pour toutes ces raisons, je vous propose, chers collègues, sur une motion en fin de compte qui n'en est pas une, qui est plutôt un fourre-tout et totalement hors compétence, une abstention.

(hors micro)

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste une réponse s'il vous plaît. Je ne commenterai pas ce que vous avez dit Monsieur BAUDRY, je pense que les gens qui regarderont jugeront. Je vous rappelle juste que la seule motion que vous avez présentée avec votre groupe, au début de ce mandat, est une motion pour l'aéroport de Perpignan, qui ne me semblait pas importante et qui ne me semblait pas non plus rentrer dans la compétence première de la Ville. Je crois que c'est, non, pardon, c'est une compétence économique, une compétence transport, dans laquelle il y a la Région, dans laquelle il y a... Donc je ne vois pas très bien mais ce n'est pas grave. On a pris *(hors micro)*, Monsieur BAUDRY, ce n'est pas grave. Vous assumez cette position, ce n'est pas très grave. Je n'imaginais pas une seconde en vous demandant ça une réaction comme celle-là, mais ce n'est pas grave. Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne peux rien vous dire de plus.

M. le Maire

On va passer au vote, puisqu'il faut passer au vote. Et on étudiera le téléphérique de Saint-Charles à Port-Vendres.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? La majorité
- Qui est pour ?

Adopte, merci.

La délibération n° 12.01 est adoptée .

Notre Conseil Municipal est terminé.

La séance est levée à 21h09.

TABLES DES MATIERES

1 – FINANCES	15
Budget primitif de la ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes) – Exercice 2023 :	15
DOSSIER 1.01 – Examen et vote	15
DOSSIER 1.02 – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)	32
DOSSIER 1.03 – Emprunt globalisé	34
DOSSIER 1.04 – Fixation des taux de contributions directes	35
DOSSIER 1.05 – Provisions semi-budgétaires	36
DOSSIER 1.06 – Principe d'application de la fongibilité des crédits – Budget principal.....	37
DOSSIER 1.07 – Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M4 – Budgets annexes	38
DOSSIER 1.08 – Budget primitif de la régie municipale du parking Arago – Exercice 2023.....	38
DOSSIER 1.09 – S.A.H.L.M. Trois Moulins Habitat – Demande de réitération de garantie d'emprunt de la Ville suite au réaménagement de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires	42
DOSSIER 1.10 – Convention de financement relative aux investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux entre la ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – Avenant n° 8	43
DOSSIER 1.11 – Appels à projets 2023 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière : demandes de subvention auprès de l'État.....	47
DOSSIER 1.12 – Dotation politique de la Ville 2023 – Demande de subvention auprès de l'État, de l'Europe, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la Caisse d'Allocations Familiales	49
DOSSIER 1.13 – Demande d'aide financière à la CAF pour les travaux d'extension de la Maison de quartier de la Diagonale du Moyen-Vernet...	49
2 – CŒUR DE VILLE	50
DOSSIER 2.01 – Action Cœur de Ville – Périmètre Opération de Revitalisation de Territoire – Convention opérationnelle d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée	50
DOSSIER 2.02 – NPNRU – Approbation des dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique, déclaration de cessibilité et fixation d'une indemnité prévisionnelle en vue de l'acquisition de l'immeuble sis 55 rue de l'Anguille à Saint-Jacques – Modification de la délibération n° 2022-333 du 15 décembre 2022.....	56
3 – DOMAINE PUBLIC – STATIONNEMENT	60
DOSSIER 3.01 – Marché de plein vent dit « aux Puces » : restructuration, changement de tarification et nouveau règlement intérieur	60
DOSSIER 3.02 – Direction de la police municipale – Gestion du domaine public – Travaux publics entravant l'implantation de terrasses – Exonération des droits de terrasse	65
DOSSIER 3.03 – Police municipale – Fourrière Automobile Municipale – Convention entre la ville de Perpignan et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) – Pour le traitement des avis de mise en fourrière par l'ANTAI.....	65

4 – CULTURE	67
DOSSIER 4.01 – Acquisition de deux œuvres lors des ventes aux enchères « Artistes pour l'Ukraine » au bénéfice de l'association CATALADON	67
DOSSIER 4.02 – Sant Jordi 2023 – Convention de partenariat avec France Bleu Roussillon	68
DOSSIER 4.03 – Exposition sur le Grenat – Convention de partenariat avec le département des Pyrénées-Orientales concernant les droits de reproduction et de réutilisation de documents	68
DOSSIER 4.04 – Colla Gegantera de Perpinyà – Convention de partenariat	69
DOSSIER 4.05 – Association STRASS – Convention de partenariat – Année 2023	70
DOSSIER 4.06 – Règlement intérieur de l'église Les Grands Carmes, espace dédié au spectacle vivant et à la valorisation du patrimoine	70
DOSSIER 4.07 – Procès-verbal de récolement Muséum d'Histoire Naturelle	71
DOSSIER 4.08 – Réseau des musées d'Occitanie – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens pour la plateforme numérique	71
DOSSIER 4.10 – Adhésion du musée Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle et musée des monnaies et médailles Joseph Puig, ville de Perpignan à ICOM France	72
DOSSIER 4.11 – Convention de coopération numérique avec la Bibliothèque nationale de France pour l'intégration et la diffusion de documents numériques dans Gallica	73
DOSSIER 4.12 – Association à cent mètres du centre du monde – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs – Années 2022-2023-2024	73
DOSSIER 4.13 – Compagnie Troupuscule – Convention de partenariat – Année 2023	74
Bilan des aides et concours apportés par la Ville – Année 2022	74
DOSSIER 4.14 – Association Centre Méditerranéen de Littérature	74
DOSSIER 4.15 – Association Festival International del Disc et de la Bande Dessinée	76
DOSSIER 4.16 – Association La Casa Musicale	76
DOSSIER 4.17 – Association Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo	78
DOSSIER 4.18 – Association Visa pour l'image	79
DOSSIER 4.09 – Université de Perpignan Via Domitia – Avenant n° 4 à la convention pour la numérisation des collections des monnaies romaines du musée des monnaies et médailles Joseph Puig	81
5 – SPORTS	81
DOSSIER 5.01 – Association Les Papillons – Convention de partenariat	81
DOSSIER 5.02 – Sportif de haut niveau – M. Danis CIVIL – Convention de partenariat – Année 2023	83
Convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 entre la ville de Perpignan et :	83
DOSSIER 5.03 – Association Groupe Passion Mécanique Roussillonnaise	83
DOSSIER 5.04 – Association Sportive Perpignan Méditerranée	84
DOSSIER 5.05 – Association Pentathlon Moderne Perpignan La Catalane ...	84
DOSSIER 5.06 – Association Union Bouliste Saint-Jacques (UBSJ)	85

DOSSIER 5.07 – Association sportive bouliste Les Boulistes de Saint-Mathieu	85
DOSSIER 5.08 – Association Union Perpignan Athlé 66.....	85
DOSSIER 5.09 – Association Perpignan Kick Boxing	86
DOSSIER 5.10 – Association Perpignan Les Rois de la Têt	86
DOSSIER 5.11 – Association USAP Tennis.....	87
DOSSIER 5.12 – Association Les Archers Catalans.....	87
DOSSIER 5.13 – Association Judo Club Catalan	87
DOSSIER 5.14 – Association Union Sportive Arlequins Perpignan Roussillon (USAPR)	88
DOSSIER 5.15 – Association Aqua et Synchro 66	88
DOSSIER 5.16 – Association 7 ^{ème} Vague Collégiale Sportive des Longeurs Catalans	89
DOSSIER 5.17 – Association Team Endavant	89
DOSSIER 5.18 – Association Union Sportive et Culturelle du Moulin à Vent Tennis (USCMV Tennis).....	89
DOSSIER 5.19 – Fédération Française de Rugby à XIII – Convention d’occupation du domaine public pour le Stade Gilbert Brutus.....	90
6 – SANTÉ.....	91
DOSSIER 6.01 – Convention entre la ville de Perpignan et la Société Civile de Moyens Clinique de Posturologie porteuse du dispositif Maison Sport Santé de Perpignan.....	91
7 – AIDES AUX ASSOCIATIONS.....	95
DOSSIER 7.01 – Attribution de subventions à des associations au titre de l’exercice 2023.....	95
8 – FONCIER	95
DOSSIER 8.01 – PNRQAD – 17 rue Béranger – Cession d'un immeuble à la SCI TRUSPE	95
DOSSIER 8.02 – ORI PROGRES-BERANGER – 16 rue Béranger – Cession aux Consorts ALLUGUETTE – MOINET – CASTAING	96
DOSSIER 8.03 – Rues Llucia-Tracy et Fontaine Neuve – Convention de servitude au profit de ENEDIS.....	96
DOSSIER 8.04 – 14 rue des Cuirassiers – Convention de servitude au profit de ENEDIS	98
9 – HOMMAGES PUBLICS.....	99
DOSSIER 9.01 – Dénomination d'une passerelle sur la Basse	99
DOSSIER 9.02 – Dénominations de nouvelles voies de lotissements	99
DOSSIER 9.03 – Régularisation de dénominations de parkings de surface	100
10 – RESSOURCES HUMAINES	100
DOSSIER 10.01 – Ratios d'avancement – Année 2023	100
DOSSIER 10.02 – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA).....	102
DOSSIER 10.03 – Indemnité forfaitaire en faveur des directeurs des écoles publiques de Perpignan.....	104
DOSSIER 10.04 – Personnel communal – Délibération instaurant le télétravail	108

DOSSIER 10.05 – Personnel communal – Direction de l'Action Éducative et de l'Enfance – Division Petite Enfance – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent	109
DOSSIER 10.06 – Ressources Humaines – Service Civique – Poursuite du dispositif au sein de la collectivité	109
DOSSIER 10.07 – Ressources Humaines – Caisse des Écoles – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023	110
DOSSIER 10.08 – Ressources Humaines – Association Cinémathèque Euro-Régionale Institut Jean Vigo – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023.....	110
DOSSIER 10.09 – Ressources Humaines – Comité des Œuvres Sociales de la ville de Perpignan – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023 – Avenant n° 1 à la délibération n° 2022-390	111
11 – ASSURANCES	111
DOSSIER 11.01 – Sinistre du 18 octobre 2022 – Remboursement des frais engagés à la SARL GED	111
12 – Motion	113
DOSSIER 12.01 – Motion du groupe Perpignan pour Vous – Saint-Charles .	113